



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 17 - Numéro 26

2 juillet 2020



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	5
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	9
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF	
2.2 Avis légaux de l'Autorité	
3. Distribution de produits et services financiers	59
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	177
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Autres décisions	
5. Institutions financières	183
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Protection des dépôts	
5.7 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	192
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	295
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires	301
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	307
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

- 2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF
 - 2.2 Avis légaux de l'Autorité
-

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES.

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 juillet 2020 – 14 h 00					
2020-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9379-4899 Québec inc., Parties intimées Steeve Perreault Parties intimées Pierre Deshaies Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Dupuis Paquin avocat & conseillers d'affaires inc.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/87303661970?pwd=SXh4dW9mdXk5dzNScXB2bmZSd3RlMQT09 ID de réunion : 873 0366 1970 Mot de passe : 393954

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 juillet 2020 – 14 h 00					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, DL Innov inc., Gap Transit et Micro-Prêts inc. Parties intimées Banque royale du Canada, et Lemieux Nolet syndics autorisés en insolvabilité Parties mises en cause Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sarah Desabrais, avocate Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/87303661970?pwd=SXh4dW9mdXk5dzNScXB2bmZSc3RlMQT09 ID de réunion : 873 0366 1970 Mot de passe : 393954

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 juillet 2020 – 14 h 00					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage	Audience pro forma
	Dominic Lacroix et DL Innov inc., Parties intimées	Sarah Desabrais, avocate			Par visioconférence
	Sabrina Paradis Royer Partie intimée	Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats			https://us02web.zoom.us/j/87303661970?pwd=SXh4dW9mdXk5dzNScXB2bmZSc3RlMQT09
	Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.			
	Wells Fargo Canada Corporation Partie mise en cause	Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.			ID de réunion : 873 0366 1970 Mot de passe : 393954
	Banque royale du Canada, et Lemieux Nolet syndics autorisés en insolvabilité Parties mises en cause				
	Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l.			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 juillet 2020 – 14 h 00					
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers), Service à la clientèle Alorica ltée, Voxdata Solutions inc., Compagnie d'assurance vie RBC, Adiaratou Coulibaly, Ah Fang Chaw Kang Yuen, Mounir Cherif-Ouazani et Salia Hema Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/87303661970?pwd=SXh4dW9mdXk5dzNScXB2bmZSd3RMQT09 ID de réunion : 873 0366 1970 Mot de passe : 393954
2020-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Infinimum succession et patrimoine inc., Yannick Tarik Meddane et Vladislav Adoniev Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/87303661970?pwd=SXh4dW9mdXk5dzNScXB2bmZSd3RMQT09 ID de réunion : 873 0366 1970 Mot de passe : 393954

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 juillet 2020 – 14 h 00					
2020-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Corporation RÉÉE Global, Margaret Singh, Fadi Sahyoun et Myrtha Laesa Merlini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/87303661970?pwd=SXh4dW9mdXk5dzNScXB2bmZSc3RMQT09 ID de réunion : 873 0366 1970 Mot de passe : 393954
2020-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse MAX Assurance inc. et Aurelie Heurtebize Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/87303661970?pwd=SXh4dW9mdXk5dzNScXB2bmZSc3RMQT09 ID de réunion : 873 0366 1970 Mot de passe : 393954

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 juillet 2020 – 9 h 30					
2017-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Xavier Gervais et X Capital Services Financier Inc. Parties intimées Banque nationale du Canada et Financière Banque nationale inc., Parties mises en cause Samuel Gervais, Banque de Nouvelle-Écosse et Caisse Desjardins des Hauts-Boisés Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Monterosso Giroux Lamoureux Avocats Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée des ordonnances de blocage	Audience au fond
14 septembre 2020 – 9 h 30					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Riad Antoine Katach Halabi Partie requérante Dominic Lacroix et Micro-Prêts Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Sarah Desabrais	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse François Baillargeon-Bouchard et 9347-6760 Québec inc. Parties intimées Chambre de la sécurité financière Fédération des caisses Desjardins du Québec Parties intervenantes	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats, s.e.n.c.r.l. Me Julie Piché Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de suspension d'inscription, mesures de redressement, nomination d'un dirigeant responsable, interdiction d'opérations sur valeurs, mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
16 septembre 2020 – 9 h 30					
2020-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse François Baillargeon-Bouchard et 9347-6760 Québec inc. Parties intimées Chambre de la sécurité financière Fédération des caisses Desjardins du Québec Parties intervenantes	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats, s.e.n.c.r.l. Me Julie Piché Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de suspension d'inscription, mesures de redressement, nomination d'un dirigeant responsable, interdiction d'opérations sur valeurs, mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2020 – 14 h 00					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
	Michel Plante Partie intimée	Me Marc R. Labrosse			
	SOLO International Inc. Partie intimée				
	Frederick Langford Sharp Partie intimée	Langlois Avocats s.e.n.c.r.l			
	Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	LCM Avocats inc.			
21 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond
	Nicolas De Smet Partie intimée	M ^e Michel Pelletier			
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			
	Carol Hudson Parties intimées				
	Procureure générale du Québec Parties intimées	Bernard, Roy (justice - Québec)			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond
	Nicolas De Smet Partie intimée	M ^e Michel Pelletier			
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			
	Carol Hudson Parties intimées				
	Procureure générale du Québec Parties intimées	Bernard, Roy (justice - Québec)			
23 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond
	Nicolas De Smet Partie intimée	M ^e Michel Pelletier			
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			
	Carol Hudson Parties intimées				
	Procureure générale du Québec Parties intimées	Bernard, Roy (justice - Québec)			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond
	Nicolas De Smet Partie intimée	M ^e Michel Pelletier			
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			
	Carol Hudson Parties intimées				
	Procureure générale du Québec Parties intimées	Bernard, Roy (justice - Québec)			
25 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond
	Nicolas De Smet Partie intimée	M ^e Michel Pelletier			
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			
	Carol Hudson Parties intimées				
	Procureure générale du Québec Parties intimées	Bernard, Roy (justice - Québec)			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 septembre 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer	Audience au fond Présence physique et par visioconférence
	Nicolas De Smet Partie intimée	M ^e Michel Pelletier			
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			
	Carol Hudson Parties intimées				
	Procureure générale du Québec Parties intimées	Bernard, Roy (justice - Québec)			
5 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
	4xProTrader inc. Partie intimée				
	Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Partie mise en cause				
6 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
	4xProTrader inc. Partie intimée				
	Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Partie mise en cause				

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
8 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
9 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 octobre 2020 – 9 h 30					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond
19 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
20 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées				
	Félix Fini Partie intimée	M ^e Mawa Fofana			
	Adam Bakary Diawara Partie intimée	MTLex Boutique juridique			
22 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées				
	Félix Fini Partie intimée	M ^e Mawa Fofana			
	Adam Bakary Diawara Partie intimée	MTLex Boutique juridique			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées				
	Félix Fini Partie intimée	M ^e Mawa Fofana			
	Adam Bakary Diawara Partie intimée	MTLex Boutique juridique			
26 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
	Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées				
	Félix Fini Partie intimée	M ^e Mawa Fofana			
	Adam Bakary Diawara Partie intimée	MTLex Boutique juridique			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antionietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
10 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
11 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
13 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
14 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
18 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
19 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
21 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
25 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
27 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
28 mai 2021 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée	Séguin Racine, Avocats			
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

30 juin 2020

2.1.2 Décisions

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2015-030

DÉCISION N° : 2015-030-015

DATE : Le 8 juin 2020

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.
SERVICES BENCH & JERRY INC.
et
BENCHLEY PIERRE RENÉ
et

JERRY PETERSON LAVOILE

Parties intimées

et

BANQUE TORONTO-DOMINION, 1230, boul. des Promenades, St-Hubert (Québec)
J3Y 5K2

Partie mise en cause

PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE

APERÇU

[1] Des ordonnances de blocage visant les fonds, titres et autres biens des intimés et ceux détenus pour eux par une institution financière mise en cause ont été prononcées, à titre de mesures conservatoires, de manière *ex parte* par le Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») le 5 novembre 2015¹.

[2] Depuis, ces ordonnances de blocages ont été prolongées à plusieurs reprises². La dernière prolongation vient à échéance le 11 juin 2020.

[3] Les ordonnances de blocage initiales ont été prononcées dans le cadre d'une enquête menée par l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») à l'encontre des intimés. Cette enquête porte sur des manquements graves allégués à la législation applicable³, notamment l'exercice illégal des activités de courtier et de conseiller en instruments dérivés et en valeurs mobilières de la part des intimés.

[4] L'enquête de l'Autorité est toujours en cours et cet organisme a intenté contre l'intimé Benchley Pierre René, le 2 juin 2020, une poursuite de nature pénale comportant 24 chefs d'accusation en vertu des articles 1, 5, 148, 195(1), 202, 204.1 et 208.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴.

[5] L'Autorité demande au Tribunal de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier pour une période de douze (12) mois.

[6] Le Tribunal doit donc déterminer s'il prolonge, dans l'intérêt public, ces ordonnances de blocage et, le cas échéant, il doit déterminer la durée de cette prolongation.

[7] Après avoir dûment considéré les représentations des parties lors de l'audience du 8 juin 2020, le Tribunal a décidé - dans l'intérêt public et à titre de mesures

¹ *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2015 QCBDR 152.

² *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2016 QCBDR 78; *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2016 QCTMF 27; *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2017 QCTMF 14; *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2017 QCTMF 59; *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2017 QCTMF 100; *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2018 QCTMF 10; *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2018 QCTMF 60; *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2018 QCTMF 98; *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2019 QCTMF 14; *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2019 QCTMF 67; *Autorité des marchés financiers c. Services Bench & Jerry inc.*, 2020 QCTMF 16.

³ En vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 et de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01.

⁴ Préc., note 3.

conservatoires - de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier, et ce, pour une période de douze (12) mois se terminant le 11 juin 2021.

ANALYSE

[8] Pour que le Tribunal puisse prolonger une ordonnance de blocage :

(1) l'enquête menée par l'Autorité à l'égard des intimés doit toujours être en cours⁵;

(2) les motifs au soutien de l'ordonnance de blocage initiale doivent toujours exister⁶.

[9] Quant à la durée de l'ordonnance de blocage, la loi prévoit qu'elle est de 12 mois, à moins que le Tribunal n'en décide autrement⁷.

[10] La procureure de l'Autorité a informé le Tribunal que l'enquête de cet organisme dans le cadre de la présente affaire est toujours en cours.

[11] Elle a souligné que les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier se terminent le 11 juin 2020.

[12] Le Tribunal rappelle que ces ordonnances de blocage furent prononcées à titre de mesures conservatoires et qu'elles ont pour objectif d'empêcher la dilapidation potentielle par les intimés de sommes d'argent qu'ils auraient illicitement recueillies auprès du public investisseur.

[13] La procureure de l'Autorité a affirmé que les motifs qui ont justifié le prononcé des ordonnances de blocage initiales dans la présente affaire sont toujours présents.

[14] Elle a aussi informé le Tribunal que l'Autorité a intenté contre l'intimé Benchley Pierre René, le 2 juin 2020, une poursuite de nature pénale comportant 24 chefs d'accusation en vertu des articles 1, 5, 148, 195(1), 202, 204.1 et 208.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁸. Elle a précisé que cette procédure judiciaire, qui sera entendue par la Cour du Québec, a été dûment signifiée au domicile de l'intimé Benchley Pierre René le 4 juin 2020.

[15] Dans ces circonstances, l'Autorité demande au Tribunal de prolonger, dans l'intérêt public, les ordonnances de blocage susmentionnées, et ce, pour une période de douze (12) mois.

[16] Le procureur des intimés a indiqué au Tribunal qu'il n'avait aucune argumentation à présenter.

⁵ Art. 249 LVM et 119 LID.

⁶ Art. 250 (2^e al.) LVM et art. 120 LID.

⁷ Art. 250 (1^{er} al.) LVM et art. 120 (1^{er} al.) LID.

⁸ Préc., note 3.

[17] Considérant que l'enquête de l'Autorité à l'égard des intimés se poursuit et que les motifs qui ont justifié le prononcé d'ordonnances de blocage dans la présente affaire sont toujours présents, le Tribunal prolonge - dans l'intérêt public et à titre de mesures conservatoires - les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier, et ce, pour une période additionnelle de douze (12) mois.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, dans l'intérêt public et en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*⁹, des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁰ et des articles 119 et 120 de la *Loi sur les instruments dérivés*¹¹ :

PROLONGE les ordonnances de blocage qu'il a émises le 5 novembre 2015, telles qu'elles ont été renouvelées depuis, pour une période de douze (12) mois, commençant le **11 juin 2020** et se terminant le **11 juin 2021**, et ce, de la manière suivante, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

- **ORDONNE** aux intimés Services Bench & Jerry inc., Benchley Pierre René et Jerry Peterson Lavoile de ne pas se départir de sommes d'argent, de titres ou d'autres biens qu'ils ont en leur possession;
- **ORDONNE** aux intimés Services Bench & Jerry inc., Benchley Pierre René et Jerry Peterson Lavoile de ne pas retirer des sommes, des titres ou d'autres biens d'entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt, en a la garde ou le contrôle pour eux;
- **ORDONNE** à la mise en cause Banque Toronto-Dominion, ayant une place d'affaires située au 1230, boul. des Promenades, St-Hubert (Québec) J3Y 5K2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour les intimés Services Bench & Jerry inc., pour Benchley Pierre René ou pour Jerry Peterson Lavoile, notamment les fonds détenus dans le compte bancaire n° [...].

M^e Jean-Pierre Cristel
Juge administratif

⁹ RLRQ, c. E-6.1.

¹⁰ Préc., note 3.

¹¹ Préc., note 3.

M^e Annie Fortin
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Julien Cohen
(Sirois & Associés, Avocats)
Procureur de Services Bench & Jerry Inc., Pierre René Benchley et Jerry Peterson
Lavoile, intimés

Date d'audience : 8 juin 2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2019-014

DÉCISION N° : 2019-014-001

DATE : Le 18 juin 2020

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

MIEUX PLANIFIER INC.

et

PATRICK GENEST

et

MARC-ANDRÉ CAMIRAND-SIMARD

Parties intimées

DÉCISION

APERÇU

[1] L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») est l'organisme responsable de l'application de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*¹ (« LDPSF »). L'Autorité exerce les fonctions et pouvoirs qui sont prévus à l'article 7 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*² (« LESF »), et ce, de la manière prévue à l'article 8 de cette loi.

¹ RLRQ, c. D-9.2.

² RLRQ, c. E-6.1.

2019-014-001

PAGE : 2

[2] Le cabinet intime Mieux planifier inc. est une personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*³ dont le siège est situé au Québec⁴.

[3] L'intimée Mieux planifier inc. détient, depuis le 25 août 2015, une inscription auprès de l'Autorité dans la discipline de l'assurance de personnes et de la planification financière⁵, le tout en vertu de la LDPSF.

[4] L'intimé Patrick Genest est le premier actionnaire, administrateur, président et dirigeant responsable du cabinet intime Mieux planifier inc.⁶. Il détient un certificat émis par l'Autorité en vertu de la LDPSF, lequel lui permet d'agir dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière⁷.

[5] L'intimé Patrick Genest détient également une inscription dans les catégories de représentant de courtier en épargne collective et de représentant de courtier (marchés dispensés)⁸ en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM »)⁹.

[6] L'intimé Marc-André Camirand-Simard est actionnaire, administrateur, vice-président et trésorier du cabinet intime Mieux planifier inc.¹⁰. Il détient un certificat émis par l'Autorité en vertu de la LDPSF, lequel lui permet d'agir dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière¹¹.

[7] L'intimé Marc-André Camirand-Simard détient également une inscription dans les catégories de représentant de courtier en épargne collective et de représentant de courtier (marchés dispensés)¹² en vertu de la LVM.

[8] L'Autorité reproche aux intimés de nombreux manquements à la LDPSF et à ses règlements d'application durant la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018.

[9] L'Autorité allègue notamment que le cabinet intime Mieux planifier inc. et son dirigeant responsable, l'intimé Patrick Genest, ont contrevenu aux articles 85 et 86 de la LDPSF en faisant défaut de s'acquitter de leur devoir de supervision, en particulier, en omettant de vérifier adéquatement les activités professionnelles accomplies par les représentants inscrits rattachés à ce cabinet et en tolérant qu'au moins un employé exerce des activités de planification financière pour lesquelles il ne détenait aucune inscription auprès de l'Autorité.

[10] L'Autorité allègue aussi que le cabinet intime Mieux planifier inc. lui a transmis à plusieurs reprises de l'information fautive et trompeuse, que ses activités transactionnelles, ses pratiques de commercialisation et le traitement des plaintes

³ RLRQ, c. S-31.1.

⁴ Pièce D-1.

⁵ Pièce D-2.

⁶ Pièces D-1 et D-2.

⁷ Pièce D-4.

⁸ Pièce D-4.

⁹ RLRQ, c. V-1.1.

¹⁰ Pièce D-1.

¹¹ Pièce D-5.

¹² Pièce D-5.

2019-014-001

PAGE : 3

provenant de ses clients étaient, à plusieurs égards, non conformes à la législation et à la réglementation en vigueur.

[11] Enfin, l'Autorité allègue que l'intimé Marc-André Camirand-Simard lui a transmis de l'information fautive et trompeuse relativement aux périodes probatoires effectuées par trois stagiaires œuvrant au sein du cabinet intimé Mieux planifier inc.

[12] Lors de l'audience qui s'est tenue le 17 juin 2020, les parties ont informé le Tribunal qu'elles ont conclu un accord contenant des recommandations communes à l'égard des intimés. Ces recommandations communes demandent notamment au Tribunal d'imposer des pénalités administratives à l'encontre des intimés, soit 27 000 \$ à l'encontre de l'intimé cabinet Mieux planifier inc., 5 000 \$ à l'encontre de l'intimé Patrick Genest et 3 500 \$ à l'encontre de l'intimé Marc-André Camirand-Simard. Cet accord prévoit aussi le remplacement du dirigeant responsable du cabinet intimé Mieux planifier inc., assortit les certificats d'exercice des intimés Patrick Genest et Marc-André Camirand-Simard de conditions spécifiques et leur impose de compléter une formation déontologique particulière.

[13] La question en litige est donc la suivante : Le Tribunal doit-il, dans l'intérêt public, entériner cet accord et ainsi mettre en œuvre les recommandations communes des parties qu'il contient ?

[14] Dans la présente affaire, le Tribunal a répondu « oui » à cette question en litige, et ce, pour les motifs ci-après exposés.

ANALYSE

Question en litige : Le Tribunal doit-il, dans l'intérêt public, entériner l'accord conclu entre les parties et ainsi mettre en œuvre les recommandations communes des parties qu'il contient ?

[15] Après avoir pris connaissance de l'accord conclu entre les parties, le 11 juin 2020, le Tribunal en arrive à la décision qu'il est dans l'intérêt public de l'entériner et de mettre en œuvre les recommandations communes des parties qu'il contient. Une copie de cet accord est jointe à la présente décision.

[16] Le Tribunal rappelle qu'il n'est jamais tenu d'accepter les conclusions d'un accord entre les parties ni les suggestions communes qui lui sont proposées. De plus, chaque dossier doit être évalué à la lumière de ses particularités.

[17] Le Tribunal doit également déterminer si les pénalités administratives demandées à l'encontre des intimés sont raisonnables afin d'assurer la protection du public¹³ et, à cet égard, il a considéré plusieurs critères¹⁴.

[18] Dans la présente affaire, les intimés ont admis tous les faits et manquements décrits dans la demande de l'Autorité. Ils ont aussi consenti au dépôt de toutes les

¹³ *Mizrahi c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCCQ 10542.

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. Demers*, 2006 QCBDRVM 17.

2019-014-001

PAGE : 4

pièces¹⁵ présentées au soutien de la demande de l'Autorité et en ont admis le contenu. Ils ont aussi, par l'entremise de leur procureur, fait preuve de repentir.

[19] Le Tribunal constate que les manquements commis par les intimés sont graves, nombreux et qu'ils furent commis durant une période de temps relativement courte, soit du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018.

[20] Les faits admis par les intimés font d'abord état de manquements importants aux articles 85 et 86 LDPSF, et ce, en raison d'une absence flagrante de supervision adéquate de la part du cabinet intimé Mieux planifier inc. et de son dirigeant responsable, l'intimé Patrick Genest.

[21] La résultante fut une panoplie de manquements à la LDPSF et à ses règlements d'application de la part des représentants inscrits et des autres employés de ce cabinet, dont des stagiaires alors en formation. Parmi ces manquements on retrouve des situations aussi problématiques que (i) l'exercice de l'activité de planification financière par un employé ne détenant aucune inscription auprès de l'Autorité¹⁶, (ii) au moins treize cas où l'analyse des besoins financiers de clients n'a pas été faite ou est demeurée incomplète¹⁷, (iii) au moins cinq cas où la politique de remplacement de polices d'assurance de clients n'a pas été respectée¹⁸, (iv) des informations fausses transmises à répétition l'Autorité - en particulier par l'intimé Marc-André Camirand-Simard à titre de superviseur de stages pour trois stagiaires œuvrant au sein du cabinet intimé, (v) des pratiques non conformes en matière de publicité¹⁹ et (vi) une politique de traitement des plaintes provenant des clients qui était non conforme à l'article 103.2 de la LDPSF.

[22] De l'avis du Tribunal, la cascade de manquements graves qui fait l'objet du présent dossier démontre clairement que le dirigeant responsable du cabinet intimé a fait défaut d'exercer ses importantes responsabilités d'une manière satisfaisante. Une telle situation ne saurait, dans l'intérêt public, être tolérée et, de l'avis du Tribunal, un changement de dirigeant responsable, du cabinet intimé Mieux planifier inc., s'impose impérativement.

[23] Qui plus est, de l'avis du Tribunal, l'ensemble des manquements à la LDPSF et à ses règlements d'application - causés par les agissements inconsidérés des intimés dans le cadre de la présente affaire - est inacceptable et il ne sera pas, dans l'intérêt public, toléré. Le dispositif de la présente décision fait, à cet égard, passer un message clair à tous les intervenants de la place financière.

¹⁵ D-1 à D-35.

¹⁶ Manquement à l'article 1 du *Règlement sur les titres similaires à celui de planificateur financier*, RLRQ, c. D-9.2, r. 20.

¹⁷ Manquement aux articles 85 et 88 de la LDPSF et à l'article 17 (8) du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, RLRQ, c. D-9.2, r. 2.

¹⁸ Manquement aux articles 85 et 88 de la LDPSF et à l'article 17 (9) du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, préc., note 17.

¹⁹ Manquement à l'article 2 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, préc., note 17.

2019-014-001

PAGE : 5

[24] Fort heureusement, la procureure de l'Autorité n'a pas indiqué au Tribunal que les intimés avaient des antécédents en matière de manquements à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et elle a affirmé que les intimés, par l'entremise de leur procureur, avaient offert une bonne collaboration afin de trouver - dans l'intérêt public - un règlement au présent dossier.

[25] Le Tribunal accepte d'entériner l'accord qui est intervenu entre les parties au présent dossier, mais uniquement parce que cet accord prévoit que le cabinet intimé Mieux planifier inc. accepte de remplacer son dirigeant responsable par une personne approuvée par l'Autorité et parce que ce cabinet s'engage à mettre en place des procédures de contrôle et de surveillance afin de notamment s'assurer que ses représentants respectent, en tout temps, l'intégralité de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et de ses règlements d'application.

[26] Par conséquent, après avoir dûment considéré la preuve, l'argumentation, l'accord et les recommandations que lui ont présentés les parties, le Tribunal est prêt, dans l'intérêt public, à entériner cet accord et à mettre en œuvre les recommandations qui lui ont été conjointement suggérées.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93, 94 et 97 al. 2 (6^o) de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et des articles 115, 115.1 et 115.9 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

ENTÉRINE l'accord intervenu le 11 juin 2020, ainsi que ses engagements, entre l'Autorité des marchés financiers et les intimés Mieux planifier inc., Patrick Genest et Marc-André Camirand-Simard et ordonne aux parties de s'y conformer;

IMPOSE au cabinet intimé Mieux planifier inc. une pénalité administrative de vingt-sept mille dollars (27 000 \$) payable à l'Autorité des marchés financiers selon les termes de l'accord susmentionné;

ORDONNE au cabinet intimé Mieux planifier inc. de procéder à la nomination d'un nouveau dirigeant responsable selon les termes de l'accord susmentionné;

ORDONNE au cabinet intimé Mieux planifier inc. de procéder à la mise en place de procédure de contrôle et de surveillance ayant pour but d'assurer, en tout temps, le respect de l'intégralité de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et de ses règlements d'application;

IMPOSE à l'intimé Patrick Genest une pénalité administrative de cinq mille dollars (5 000 \$) payable à l'Autorité des marchés financiers selon les termes de l'accord susmentionné;

ORDONNE à l'intimé Patrick Genest de ne pas agir, directement ou indirectement, comme dirigeant responsable de tout cabinet pour une période de trois (3) ans selon les termes de l'accord susmentionné;

ASSORTIT le certificat numéro 195258 émis au nom de Patrick Genest des conditions suivantes :

2019-014-001

PAGE : 6

- Le représentant doit, alors qu'il a un droit d'exercice valide, être rattaché à un cabinet dont il n'est pas le dirigeant responsable, et ce, pour une période de trois (3) ans;
- Le représentant ne peut agir à titre de superviseur ou de maître de stage, et ce, pour une période de trois (3) ans;
- Le représentant doit, pour une période de trois (3) ans, alors qu'il a un droit d'exercice valide, exercer ses activités sous la supervision d'une personne nommée par le dirigeant responsable du cabinet auquel il sera rattaché. Le représentant doit faire parvenir à l'Autorité, au plus tard dans les soixante (60) jours de la présente décision, une attestation de la part du dirigeant responsable du cabinet dans laquelle celui-ci désignera la personne qui supervisera ses activités de représentant;

ORDONNE à l'intimé Patrick Genest de compléter avec succès, dans les 30 jours de la date de la présente décision, la formation en ligne « Cas vécus et déontologie en assurance de personnes », disponible sur le site Internet de la Chambre de la sécurité financière, le tout selon les termes de l'accord susmentionné;

IMPOSE à l'intimé Marc-André Camirand-Simard une pénalité administrative de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) payable à l'Autorité des marchés financiers selon les termes de l'accord susmentionné;

ORDONNE à l'intimé Marc-André Camirand-Simard de ne pas agir, directement ou indirectement, comme dirigeant responsable de tout cabinet pour une période de trois (3) ans selon les termes de l'accord susmentionné;

ASSORTIT le certificat numéro 202028 émis au nom de Marc-André Camirand-Simard des conditions suivantes :

- Le représentant doit, alors qu'il a un droit d'exercice valide, être rattaché à un cabinet dont il n'est pas le dirigeant responsable, et ce, pour une période de trois (3) ans;
- Le représentant ne peut agir à titre de superviseur ou de maître de stage, et ce, pour une période de trois (3) ans;

ORDONNE à l'intimé Marc-André Camirand-Simard de compléter avec succès, dans les 30 jours de la date de la présente décision, la formation en ligne « Cas vécus et déontologie en assurance de personnes », disponible sur le site Internet de la Chambre de la sécurité financière, le tout selon les termes de l'accord susmentionné.

2019-014-001

PAGE : 7

M^e Jean-Pierre Cristel
Juge administratif

M^e Catherine Boilard
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Martin Courville
(Ad Litem Avocats)
Procureur des intimés

Date d'audience : 17 juin 2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

DOSSIER N° 2019-014

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
personne morale légalement constituée,
ayant son siège social au 2640, boulevard
Laurier, 3^e étage, Place de la Cité, Tour
Cominar, Québec (Québec) G1V 5C1

Demanderesse

c.

MIEUX PLANIFIER INC., personne morale
légalement constituée ayant son siège social
au 215-825, boulevard Lebourgneuf,
Québec (Québec) G2J 0B9

et

PATRICK GENEST domicilié et résidant au

[REDACTED]

et

MARC-ANDRÉ CAMIRAND-SIMARD

[REDACTED]

Intimés

Accord entre l'Autorité des marchés financiers et les intimés

ATTENDU QUE l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « **Autorité** ») a notamment pour mandat d'assurer la protection du public, de favoriser le bon fonctionnement de l'industrie des services financiers et de prendre toute mesure prévue à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (ci-après la « **LDPSF** ») et de ses règlements;

ATTENDU QUE l'Autorité, en vertu des pouvoirs lui étant attribués par la LDPSF, a le pouvoir d'effectuer une inspection à l'égard d'un cabinet d'assurances afin de s'assurer de l'application et du respect des dispositions de la LDPSF et de ses règlements;

ATTENDU QUE l'intimée Mieux Planifier inc. (ci-après « **cabinet intimé** ») est un cabinet détenant une inscription auprès de l'Autorité depuis le 25 août 2015, portant le numéro 601395, lui permettant d'agir dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière en vertu de la LDPSF;

ATTENDU QUE l'intimé Patrick Genest (ci-après « **Genest** ») détient un certificat émis par l'Autorité portant le numéro 195258 lui permettant d'agir à titre de représentant dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière;

ATTENDU QUE Genest détient également une inscription à titre de représentant de courtier pour un courtier en épargne collective et de représentant de courtier (marchés dispensés);

ATTENDU QUE Genest est président, premier actionnaire et administrateur du cabinet intimé;

ATTENDU QUE Genest est, depuis le 25 août 2015, dirigeant responsable du cabinet intimé;

ATTENDU QUE l'intimé Marc-André Camirand-Simard (ci-après « **Camirand** ») détient un certificat émis par l'Autorité portant le numéro 202028 lui permettant d'agir à titre de représentant dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière;

ATTENDU QUE Camirand détient également une inscription à titre de représentant de courtier pour un courtier en épargne collective;

ATTENDU QUE Camirand est vice-président, trésorier, actionnaire et administrateur du cabinet intimé;

ATTENDU QUE du 16 au 18 janvier 2019, le cabinet intimé a fait l'objet d'une première inspection, conduite par les inspecteurs de l'Autorité relativement à ses activités en assurance de personnes visant la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018;

ATTENDU QUE lors de ladite inspection, plusieurs manquements ont été constatés, lesquels seront détaillés subséquemment;

ATTENDU QUE le cabinet a, suivant la réception du rapport d'inspection en date du 7 mai 2019, transmis un plan d'action à l'Autorité suggérant la mise en place de certaines mesures, le tout en date du 4 juin 2019;

ATTENDU QUE le cabinet intimé et ses dirigeants, doivent veiller à la discipline de leurs représentants et s'assurer que ceux-ci agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements;

ATTENDU QUE le cabinet intimé doit veiller à ce que son dirigeant responsable agisse conformément à la LDPSF et à ses règlements;

3

ATTENDU QUE l'Autorité peut, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, E-6.1 (ci-après la « **LESF** »), s'adresser au Tribunal administratif des marchés financiers (ci-après le « **TMF** ») afin d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus par les dispositions de la LDPSF;

ATTENDU QUE l'Autorité peut, en vertu de l'article 94 de la LESF, s'adresser au TMF afin qu'il prenne toutes les mesures propres à assurer le respect des dispositions de la loi;

ATTENDU QUE l'Autorité a signifié aux parties intimées un acte introductif visant notamment l'imposition de pénalités administratives, le changement du dirigeant responsable de même que l'imposition d'interdiction et de conditions au certificat des intimés Genest et Camirand;

ATTENDU QUE le cabinet intimé a soumis à l'Autorité, dans le cadre des discussions de règlement, le nom du dirigeant responsable qu'il entend nommer en remplacement de Genest et l'Autorité ayant donné son accord à ce que cet individu soit nommé;

ATTENDU QUE les intimés ont collaboré avec l'Autorité afin d'en venir à la conclusion d'un accord et qu'ils ont mis en place des mesures afin de corriger les lacunes révélées par l'inspection;

ATTENDU QUE l'Autorité et les intimés désirent conclure un accord visant le règlement complet du présent dossier;

ATTENDU QUE cet accord sera présenté auprès du TMF afin qu'il l'entérine, le rende exécutoire et ordonne aux parties de s'y conformer;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes et doit présider à son interprétation;
2. Les intimés admettent que l'inspection réalisée par l'Autorité a révélé des lacunes dans la supervision et les mesures de contrôle mises en place par le cabinet intimé de même que l'application de ces mesures afin de s'assurer que les représentants y étant rattachés agissent conformément à la LDPSF et ses règlements;
3. Les parties admettent qu'à la suite de la réception du rapport d'inspection du 7 mai 2019, le cabinet a soumis un plan d'action détaillé le 4 juin 2019 pour combler les lacunes soulevées et améliorer les mesures de contrôle mises en place par le cabinet intimé et leur application;
4. Les intimés consentent au dépôt des pièces invoquées par l'Autorité dans l'acte introductif sans autre formalité et admettent leur contenu;
5. Les intimés admettent tous les faits et les manquements allégués à l'acte introductif, dont notamment :

Défaut de supervision et fausses informations transmises à l'Autorité

Absence de supervision

- Le cabinet intimé et son dirigeant responsable, Genest, ont fait défaut de s'acquitter de leur devoir de supervision, lequel est prévu aux articles 85 et 86 de la LDPSF, puisqu'ils n'ont pas effectué de réelles vérifications du travail de leurs représentants;
- Tel que détaillé à l'acte introductif, dans trois (3) dossiers clients l'Autorité a constaté un manque de suivi du représentant, causant un préjudice pécuniaire à au moins un client;
- Le cabinet intimé ne s'est doté d'une politique de supervision de ses représentants qu'en décembre 2018, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019;
- Les vérifications effectuées ont permis de constater que les mesures de contrôle en place depuis ce temps sont inadéquates, en ce qu'elles ne prévoient pas de vérification permettant de juger de la qualité du travail des représentants et de la justesse de leurs recommandations, mais permettent uniquement de valider si tous les documents ont été remis au client;
- L'inspection a par ailleurs révélé que les manuels de pratiques et politiques du cabinet intimé étaient incomplets, ne permettant ainsi pas à ses employés et représentants de connaître les règles applicables à la gestion quotidienne de leur travail;

Informations fausses transmises à l'Autorité

- Le cabinet intimé a transmis des informations inexactes à l'Autorité à au moins deux (2) reprises pendant la période visée par l'inspection, soit :
 - le 15 novembre 2018, en indiquant, dans le formulaire de déclaration de maintien transmis à l'Autorité, qu'il disposait de politiques sur l'utilisation des médias sociaux. Or, lors de la visite des inspecteurs, Genest a mentionné que le cabinet intimé n'avait adopté aucune politique à cet effet;
 - le 21 décembre 2018, en indiquant dans le questionnaire sur les pratiques du cabinet transmis à l'Autorité qu'il avait mis en place des procédures afin de vérifier le travail de ses représentants;
- Au moment de l'inspection, Genest a alors reconnu que ce n'est qu'en décembre 2018 qu'il aurait appris que le cabinet intimé devait mettre en place des mesures générales de vérification du travail des représentants;

5

- De plus, selon la documentation transmise par le cabinet intimé, une politique « portant sur le recrutement et la supervision des représentants » a été mise en place, laquelle porte la mention « effectif à partir du 1^{er} janvier 2019 »;

Pratique illégale

- Les travaux d'inspection ont révélé qu'un employé, alors non certifié, a posé des actes réservés aux représentants dans au moins deux (2) dossiers;
- Au surplus, l'inspection a révélé que ce même employé a laissé croire, à quelques reprises, qu'il était planificateur financier;
- Il a également utilisé, dans des communications avec des clients, le titre « conseiller financier »;
- Or, l'utilisation du titre « conseiller financier » est interdite à quiconque, et ce, en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les titres similaires à celui de planificateur financier*;
- Il est de la responsabilité du cabinet de veiller à ce que ses employés agissent conformément à la LDPSF et ses règlements, le tout en vertu de l'article 86 de la LDPSF;

Signature hors la présence du client

- La preuve recueillie lors de l'inspection révèle notamment que dans deux (2) dossiers, des documents ont été envoyés au client par courriel pour signature, et, par le fait même que le représentant n'était pas présent à titre de témoin de la signature du client, bien que le représentant ait signé à ce titre;
- L'intimé Genest a par ailleurs confirmé aux inspecteurs qu'il lui arrivait de signer des documents hors la présence des clients;

Informations fausses transmises à l'Autorité relativement aux périodes probatoires

- Enfin, dans le cadre de leur inspection, les inspecteurs ont recueilli des déclarations signées par l'intimé Camirand, lesquelles expliquent les mesures de supervision ayant été mises en place en lien avec les périodes probatoires effectuées par les stagiaires B. T., S. C-D. et A. H.;
- À la lecture de ces déclarations, nous notons qu'elles ne concordent pas avec les formulaires de Recommandation du superviseur transmis à l'Autorité de même qu'avec les informations recueillies en entrevue;

6

- Le dirigeant responsable a par ailleurs admis lors de l'entrevue avec les inspecteurs ne pas avoir pris connaissance des renseignements contenus dans la lettre transmise par l'Autorité, laquelle contient les obligations d'un superviseur de période probatoire;
- Camirand, à titre de superviseur, avait été informé par l'Autorité des obligations et responsabilités lui incombant;
- Camirand a recommandé 3 stagiaires pour l'obtention de leur certificat;
- À cet effet, il est à noter que bien que l'intimé Genest devait agir comme superviseur de façon conjointe avec Camirand concernant le stagiaire B. T., c'est Camirand uniquement qui a dans les faits porté ce chapeau;
- La période probatoire de B. T. a d'ailleurs été annulée en raison de lacunes dans la supervision de ses activités;
- Camirand a indiqué aux inspecteurs qu'il n'avait pas de « dossier de stagiaire » concernant les trois individus en période probatoire;
- En ce qui a trait aux stagiaires A. H. et S. C-D., il ne peut par ailleurs confirmer que ces derniers ont travaillé au moins 28 heures par semaine pendant la durée du stage, puisqu'ils ont fait leur stage à distance;
- Il affirme n'avoir vu aucun des dossiers clients de ces deux stagiaires;
- Ainsi, les intimés Genest et Camirand ont transmis de l'information fautive ou trompeuse à l'Autorité et ils ont également omis de se conformer aux obligations prévues au *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*;

Activités transactionnelles et convenance

- Sur treize (13) dossiers analysés par les inspecteurs, quatre (4) d'entre eux ne contenaient aucune analyse des besoins financiers (ci-après « ABF ») n'ayant été faite de façon convenable, soit parce que la date de l'ABF était postérieure à la date de signature de la proposition, soit parce que l'ABF effectuée au dossier l'a été pour le calcul d'un besoin en assurance vie, alors que la police souscrite est une assurance invalidité, ou soit puisque celle-ci était simplement absente.
- Dans huit (8) autres dossiers, l'ABF était incomplète, en ce qu'elle ne contenait aucune analyse ou aucune recommandation pour le client, mais uniquement une compilation de données.
- Enfin, quatre (4) des ABF n'étaient pas datées, ce qui empêche de valider si ces dernières ont été faites au moment opportun ou si elles ont été faites après la signature des propositions;

7

- En omettant de procéder à une ABF conforme, le cabinet intimé et son dirigeant responsable ont contrevenu aux articles 85 et 88 de la LDPSF et à l'article 17 (8) du *Règlement sur le cabinet*;
- Des manquements ont également été constatés en ce qui concerne la procédure de remplacement, plus précisément, dans trois (3) dossiers sélectionnés les preuves d'envoi du préavis de remplacement à l'assureur dont le contrat est susceptible d'être annulé sont absentes;
- L'utilisation d'un seul préavis de remplacement pour l'annulation de deux (2) contrats d'assurance;
- Préavis de remplacement incomplet ou erroné quant à la nature de l'assurance, la période d'indemnisation et le délai de carence;
- Dans deux (2) autres dossiers, le représentant a annulé une police d'assurance vie sans avoir au préalable rempli un préavis de remplacement;
- En faisant défaut de respecter la procédure de remplacement, les intimés ont contrevenu aux articles 85 et 88 de la LDPSF et à l'article 17 (9) du *Règlement sur le cabinet*;

Pratiques de commercialisation

- L'inspection a permis de révéler que le cabinet intimé avait des pratiques non conformes en matière de publicité;
- D'abord, les démarches d'inspection ont révélé que le cabinet a un compte Facebook sur lequel nous trouvons plusieurs capsules vidéo relatives aux finances et à l'économie;
- Or, de façon générale, les capsules du cabinet intimé ne contiennent pas de mise en garde sur les risques ou ne précisent pas que certaines conditions peuvent s'appliquer et sont ainsi susceptibles d'induire le consommateur en erreur;
- Par ailleurs, dans une des capsules publiées en date du 16 janvier 2017, le cabinet intimé invitait les consommateurs à investir dans le secteur de l'immobilier via la firme Walton International Group;
- Or, le cabinet intimé n'étant pas autorisé à agir comme courtier ne pouvait encourager le consommateur à investir dans de tels produits;
- À cet effet, bien que l'intimé Genest ait été avisé qu'il devait retirer cette publication lors de l'inspection, ceci n'avait pas été fait en date du 17 avril 2019;
- Par ailleurs, il a aussi été constaté que sur le site Internet du cabinet intimé, sous la rubrique « nos conseillers et planificateurs financiers », certains

8

représentants y figuraient alors qu'ils ne sont pas rattachés au cabinet, mais sont plutôt des représentants autonomes;

- D'ailleurs, il y était spécifiquement mentionné que ces représentants étaient rattachés au cabinet intime, alors que tel n'est pas le cas;
- Enfin, à la section « Investissements – Meilleur placement 2019 » du site Internet, le cabinet mentionnait que tous les professionnels sont inscrits auprès de l'Autorité et que les clients peuvent ainsi « dormir sur leurs deux oreilles »;
- Ce faisant, le cabinet a contrevenu à l'article 2 du *Règlement sur le cabinet*, ces représentations étant susceptibles de laisser croire que les actes qu'il pose dans l'exercice de ses activités sont reconnus par l'Autorité;
- Enfin, l'inspection a permis de révéler que le cabinet intime indique au public avoir trois (3) adresses d'affaires;
- Cependant, le cabinet intime n'a déclaré à l'Autorité que l'adresse située au 215-825, boulevard Lebourgneuf, Québec;

Conduite des affaires

- Il a été constaté que six (6) dossiers clients ne contenaient pas de copie de l'illustration ou que l'illustration était incomplète;
- Par ailleurs, la politique de traitement des plaintes du cabinet ne respectait pas les dispositions applicables;
- À cet effet, le cabinet intime indiquait dans sa politique que le client ne pouvait exercer son droit de demander le transfert de son dossier à l'Autorité qu'à l'expiration d'un délai de 90 jours, et ce, sans dépasser une période d'un an de la date de réception d'une réponse formulée par le cabinet;
- Or, l'article 103.2 de la LDPSF prévoit que le cabinet doit transmettre, sur demande du client, une copie de son dossier de plainte à l'Autorité, et ce, sans délai de rigueur;

Cabinet Intimé

6. En conséquence de ce qui précède, le cabinet intimé s'engage, en vertu des présentes, à payer à l'Autorité un montant de 27 000 \$ à titre de pénalité administrative, pour l'ensemble des manquements constatés dans les douze (12) mois de la décision à intervenir entérinant les présentes;
7. Le cabinet intimé s'engage également à procéder à la nomination d'un nouveau dirigeant responsable soumis à l'approbation de l'Autorité, en remplacement de Patrick Genest, dans les trente (30) jours de la décision à intervenir, étant entendu que l'Autorité accepte que Pierre-Luc Genest agisse à ce titre;
8. Le cabinet intimé s'engage à procéder à la mise en place de procédures de contrôle et de surveillance afin de s'assurer que ses représentants respectent la LDPSF et ses règlements;

Patrick Genest

9. Patrick Genest s'engage, en vertu des présentes, à payer à l'Autorité un montant de 5 000 \$ à titre de pénalité administrative dans les six (6) mois de la décision à intervenir entérinant les présentes;
10. Patrick Genest s'engage à ne pas agir, directement ou indirectement, comme dirigeant responsable du cabinet intimé ou de tout autre cabinet, et ce, pour une période de trois (3) ans, consent à ce que le TMF prononce à son égard une interdiction d'agir comme dirigeant responsable de tout cabinet pour une période de trois (3) ans et consent à ce que son certificat soit assorti des conditions suivantes :
 - Le représentant doit, alors qu'il a un droit d'exercice valide, être rattaché à un cabinet dont il n'est pas le dirigeant responsable, et ce, pour une période de trois (3) ans;
 - Le représentant ne peut agir à titre de superviseur ou de maître de stage, et ce, pour une période de trois (3) ans;
 - Le représentant doit, pour une période de trois (3) ans, alors qu'il a un droit d'exercice valide, exercer ses activités sous la supervision d'une personne nommée par le dirigeant responsable du cabinet auquel il sera rattaché. Le représentant doit faire parvenir à l'Autorité, au plus tard dans les soixante (60) jours de la présente décision, une attestation de la part du dirigeant responsable du cabinet dans laquelle celui-ci désignera la personne qui supervisera ses activités de représentant;
11. Patrick Genest s'engage à compléter et à réussir, dans les 30 jours de la décision à intervenir, la formation en ligne « cas vécus et déontologie en assurance de personnes », disponible sur le site Internet de la Chambre de la sécurité financière, laquelle ne pourra être comptabilisée dans le calcul des unités de formation

continue obligatoires à être complétées par ce dernier et consent à ce que le TMF prononce une ordonnance en ce sens;

Marc-André Camirand-Simard

12. Marc-André Camirand-Simard s'engage, en vertu des présentes, à payer à l'Autorité un montant de 3 500 \$ à titre de pénalité administrative dans les six (6) mois de la décision à intervenir entérinant les présentes;
13. Marc-André Camirand-Simard s'engage à ne pas agir, directement ou indirectement, comme dirigeant responsable du cabinet intimé ou de tout autre cabinet, et ce, pour une période de trois (3) ans, consent à ce que le TMF prononce à son égard une interdiction d'agir comme dirigeant responsable de tout cabinet pour une période de trois (3) ans et consent à ce que son certificat soit assorti des conditions suivantes :
 - Le représentant doit, alors qu'il a un droit d'exercice valide, être rattaché à un cabinet dont il n'est pas le dirigeant responsable, et ce, pour une période de trois (3) ans;
 - Le représentant ne peut agir à titre de superviseur ou de maître de stage, et ce, pour une période de trois (3) ans;
14. Marc-André Camirand-Simard s'engage à compléter et à réussir, dans les 30 jours de la décision à intervenir, la formation en ligne « cas vécus et déontologie en assurance de personnes », disponible sur le site Internet de la Chambre de la sécurité financière, laquelle ne pourra être comptabilisée dans le calcul des unités de formation continue obligatoires à être complétées par ce dernier et consent à ce que le TMF prononce une ordonnance en ce sens.
15. Les parties reconnaissent que le présent accord et les engagements sont conclus dans l'intérêt du public en général;
16. Les intimés reconnaissent avoir lu toutes les clauses des présentes et reconnaissent en avoir compris la portée et s'en déclarent satisfaites;
17. Les intimés consentent donc à ce que le TMF entérine le présent accord et les engagements, les rendent exécutoires en plus d'ordonner aux parties de s'y conformer par une décision à être rendue dans le présent dossier;
18. Les parties comprennent que l'accord est conditionnel à l'approbation du TMF et que ce dernier n'est pas lié par la suggestion commune présentée par les parties;
19. Les intimés reconnaissent que les conditions et engagements énoncés aux présentes constituent des engagements souscrits par ces derniers auprès de l'Autorité, engagements qui seront opposables à leur égard dès la signature des présentes et exécutoires dès la décision à intervenir;
20. Les parties conviennent de ne faire aucune déclaration publique incompatible avec les conditions des présentes;

21. Les présentes ne sauraient être interprétées à l'encontre de l'Autorité à titre de renonciation à ses droits et recours lui étant attribués en vertu de la LESF, la LDPSF ou de toutes autres lois ou règlements pour toute autre violation passée, présente ou future de la part des intimées.

ET LES PARTIES ONT SIGNÉ :

À Québec, ce 11 juin 2020

Contentieux de l'Autorité des Marchés financiers
 CONTENTIEUX DE L'AUTORITÉ DES
 MARCHÉS FINANCIERS
 (Me Catherine Boillard et Me Caroline Néron)
 Avvocates de la Demanderesse

À Québec, ce 11 juin 2020

MIEUX PLANIFIER INC.
 Par: Patrick GENEST

À Québec, ce 11 juin 2020

PATRICK GENEST

À St-Jean-De-Matha, ce 11 juin 2020

MARC-ANDRÉ CAMIRAND-SIMARD

À St-Benoit, ce 11 juin 2020

Ad Litem Avocats Sencel
 AD LITEM AVOCATS
 (Me Martin Courville)
 Avocat des Intimés

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-009

DÉCISION N° : 2016-009-016

DATE : Le 19 juin 2020

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

MARIO LANGLAIS

et

9183-6643 QUÉBEC INC.

Parties intimées

et

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée ayant une place d'affaires au 205, Boulevard Labelle, Rosemère (Québec) J7A 2H3

et

OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE

Parties mises en cause

DÉCISION

2016-009-016

PAGE : 2

APERÇU

[1] Des ordonnances de blocage visant les fonds, titres et autres biens des intimés et ceux détenus pour eux par une institution financière mise en cause ont été prononcées, à titre de mesures conservatoires, de manière *ex parte* par le Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») le 22 février 2016¹.

[2] Depuis cette décision initiale, ces ordonnances de blocage ont été prolongées à plusieurs reprises².

[3] Les ordonnances initiales de blocage ont été prononcées dans le cadre d'une enquête menée par l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») en lien avec des manquements apparents des intimés à la *Loi sur les valeurs mobilières*³ et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*⁴, notamment pour ce qui a trait à l'exercice illégal de l'activité de courtier et l'appropriation induue de sommes d'argent appartenant à des investisseurs.

[4] L'Autorité a demandé au Tribunal de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur pour une durée de quatre mois afin de permettre au Fonds d'indemnisation des services financiers de rendre une décision concernant une troisième demande d'indemnisation reliée aux activités illicites des intimés et afin de permettre à l'Autorité de présenter au Tribunal un recours de nature administrative visant à clore le présent dossier.

[5] Le Tribunal doit donc déterminer s'il prolonge les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le cadre de la présente affaire et, le cas échéant, il doit déterminer la durée de cette prolongation.

[6] Après avoir dûment entendu les représentations de la procureure de l'Autorité lors de l'audience du 18 juin 2020, le Tribunal a décidé de prolonger - dans l'intérêt public et à titre de mesure conservatoire - les ordonnances de blocage susmentionnées, et ce, pour une période de quatre mois.

ANALYSE

[7] Pour que le Tribunal puisse prolonger une ordonnance de blocage :

¹ *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCBDR 19.

² *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCBDR 63; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCTMF 15; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2017 QCTMF 2; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2017 QCTMF 52; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2017 QCTMF 91; *Autorité des marchés Financiers c. Langlais*, 2018 QCTMF 4; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2018 QCTMF 51; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2018 QCTMF 88; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2019 QCTMF 12; *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2019 QCTMF 65.

³ RLRQ, c. V-1.1.

⁴ RLRQ, c. D-9.2.

2016-009-016

PAGE : 3

- (1) l'enquête menée par l'Autorité à l'égard des intimés doit toujours être en cours⁵;
- (2) les motifs au soutien de l'ordonnance de blocage initiale doivent toujours exister⁶.

[8] Quant à la durée de l'ordonnance de blocage, la loi prévoit qu'elle est de 12 mois, à moins que le Tribunal n'en décide autrement⁷.

[9] Dans la présente affaire, les intimés et la mise en cause n'ont pas manifesté leur intention de se faire entendre et, par conséquent, ils n'ont pas établi que les motifs qui ont justifié le prononcé des ordonnances de blocage ont cessé d'exister.

[10] Pour sa part, la procureure de l'Autorité a mentionné que ces motifs initiaux existent toujours et que l'enquête au sens large de l'Autorité se poursuit.

[11] Le Tribunal rappelle que, le 11 juillet 2019, la Cour du Québec a condamné l'intimé Mario Langlais à des amendes ainsi qu'à une peine de prison de 9 mois pour des infractions reliées à la présente affaire. Le Tribunal rappelle aussi que des personnes ayant subies des dommages à la suite des illicites activités des intimés ont déposé des demandes d'indemnisation auprès du Fonds d'indemnisation des services financiers.

[12] À cet égard, l'Autorité a informé le Tribunal qu'elle demeure en attente d'une décision du Fonds d'indemnisation des services financiers concernant une troisième demande d'indemnisation, actuellement sous étude quant à son admissibilité.

[13] L'Autorité a affirmé qu'elle est en attente de cette décision du Fonds d'indemnisation des services financiers, et ce, afin de présenter au Tribunal une demande de mesures administratives visant à clore la présente affaire.

[14] À la lumière de la preuve et de l'argumentation qui lui ont été présentées par les parties, le Tribunal considère que (i) les motifs qui ont justifié le prononcé, dans l'intérêt public, d'ordonnances de blocage dans la présente affaire sont toujours présents et (ii) que l'enquête au sens large de l'Autorité se poursuit.

[15] De plus, le Tribunal considère que dans les circonstances la période de quatre mois demandée pour la prolongation de ces ordonnances de blocage est raisonnable et dans l'intérêt public.

⁵ Art. 249 LVM et 115.3 LDPSF.

⁶ Art. 250 (2e al.) LVM et 115.3 (3e al.) LDPSF.

⁷ Art. 250 (1er al.) LVM et 115.3 (2e al.) LDPSF.

2016-009-016

PAGE : 4

[16] Par conséquent, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger, à titre de mesures conservatoires, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier, et ce, pour une période additionnelle de quatre mois.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*⁸, des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 115.3 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

ACCUEILLE la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité des marchés financiers et dans l'intérêt public;

PROLONGE les ordonnances de blocage initialement prononcées le 22 février 2016⁹, telles que renouvelées depuis, pour une période de quatre (4) mois commençant le **1^{er} juillet 2020** et se terminant le **1^{er} novembre 2020** de la manière suivante, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

ORDONNE à Mario Langlais, intimé en l'instance, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, y compris les contenus des coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit;

ORDONNE à la Banque de Montréal succursale de Rosemère, sise au 205, boulevard Labelle à Rosemère (Québec), J7A 2H3 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de Mario Langlais dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans les comptes bancaires portant les numéros [1] et [2] ou dans tout coffret de sûreté ouvert au nom de Mario Langlais;

ORDONNE à la société 9183-6643 Québec inc., intimée en l'instance, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession ou qui lui ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle, y compris le contenu de coffrets de sûreté, à quelque endroit que ce soit ;

ORDONNE à la Banque de Montréal succursale de Rosemère, sise au 205, boulevard Labelle à Rosemère (Québec), J7A 2H3 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte au nom de la société 9183-6643 Québec inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment

⁸ RLRQ, c. E-6.1.

⁹ Préc., note 1.

2016-009-016

PAGE : 5

dans le compte bancaire portant le numéro 1995-993 ou dans tout coffret de sûreté ouvert au nom de 9183-6643 Québec inc.; et

ORDONNE à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc. et qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffret de sûreté.

[16] La présente ordonnance de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution des levées partielles de blocages du 23 juin 2016¹⁰, du 16 mars 2017¹¹ et du 24 mai 2017¹².

M^e Jean-Pierre Cristel
Juge administratif

M^e Ève Demers
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 18 juin 2020

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Langlais*, 2016 QCBDR 79.

¹¹ *Desjardins c. Langlais*, 2017 QCTMF 25.

¹² *Banque Nationale du Canada c. Autorité des marchés financiers*, 2017 QCTMF 48.

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 31-358 du personnel des ACVM : Indications et consultation sur les obligations d'inscription des chefs de la conformité

(Texte publié ci-dessous)

Canadian Securities
AdministratorsAutorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis 31-358 du personnel des ACVM

Indications et consultation sur les obligations d'inscription des chefs de la conformité

Le 2 juillet 2020

Introduction

Dans le cadre de son engagement permanent à réduire le fardeau réglementaire, le personnel (le **personnel** ou **nous**) des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM**) publie le présent avis (l'**avis**) pour fournir des indications sur les obligations d'inscription des chefs de la conformité en vertu du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le **Règlement 31-103**) concernant certains modèles relatifs aux chefs de la conformité.

Sommaire

Dans le présent avis, le personnel fournit des indications sur les modèles suivants relatifs aux chefs de la conformité :

- 1) une personne physique qui demande à devenir chef de la conformité de plus d'une société (le **modèle du chef de la conformité partagé**);
- 2) une société qui demande l'inscription de plusieurs chefs de la conformité, chacun responsable d'au moins une branche d'activités et/ou catégorie d'inscription au sein de la société (le **modèle à plusieurs chefs de la conformité**);
- 3) une personne physique qui demande à devenir chef de la conformité d'une société innovatrice ou spécialisée, comme une société de technologie financière (*fintech*), où l'expérience propre à ce secteur pourrait être considérée comme pertinente pour l'évaluation des compétences de la personne physique (le **modèle du chef de la conformité spécialisé**).

Les personnes inscrites sont invitées à fournir des commentaires sur l'application de chacun de ces modèles à leurs besoins et sur leur utilisation dans le cadre de leurs activités. Les commentaires, ainsi que toute information que les sociétés nous communiqueront sur leur expérience avec ces modèles, nous aideront à déterminer si d'autres projets réglementaires devraient être envisagés dans le futur.

Objet

Nous souhaitons permettre aux personnes inscrites de s'acquitter de leurs responsabilités relatives au chef de la conformité d'une façon qui s'harmonise davantage avec leurs besoins et leur modèle d'entreprise. Nous nous attendons surtout à ce qui suit :

- le recours à un chef de la conformité partagé dans les circonstances appropriées pourrait être avantageux pour une petite société puisqu'il pourrait leur être plus facile ou économique de maintenir un système de conformité efficace;
- les grandes sociétés pourraient tirer avantage du modèle à plusieurs chefs de la conformité si elles ont plusieurs branches d'activités ou catégories d'inscription;
- les sociétés dont les activités sont plus innovatrices ou plus spécialisées tireront parti des indications fournies sur l'évaluation des compétences d'un chef de la conformité dans le cas des personnes physiques ayant cumulé de l'expérience dans un secteur d'activités pertinent pour la société.

Nous étudierons les demandes d'inscription ou de dispense au cas par cas. Nous invitons les personnes inscrites à s'adresser au personnel des ACVM responsable de l'inscription dans les cas suivants :

- elles souhaitent discuter de la façon dont ces modèles pourraient s'appliquer à elles;
- elles souhaitent appliquer au moins deux de ces modèles à une seule société;
- elles ont défini d'autres modèles connexes, pour lesquels des facteurs similaires s'appliquent.

Les ACVM ont consulté le personnel de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'**OCRCVM**) et celui de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (l'**ACFM**) (collectivement, les **organismes d'autoréglementation**) en vue d'élaborer le présent avis. En ce qui concerne les membres des organismes d'autoréglementation, leur personnel et celui des ACVM se consulteront sur les questions se rapportant à ces membres et sur leur demande afin de coordonner le processus.

Responsabilités et obligations du chef de la conformité

Chaque société inscrite doit instaurer un système de contrôles et de supervision lui permettant de se conformer à la législation en valeurs mobilières et de gérer les risques liés à son activité. Pour maintenir un système de conformité efficace, une société inscrite doit nommer au poste de chef de la conformité la personne physique qui remplit les conditions de compétence et d'expérience et les autres conditions prévues par le Règlement 31-103 et qui en est un dirigeant, un associé ou le propriétaire unique.

Le présent avis devrait être lu à la lumière de l'article 5.2 de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (l'**Instruction générale 31-103**), qui présente des indications sur le modèle

du chef de la conformité partagé et le modèle à plusieurs chefs de la conformité. Le personnel est favorable à l'étude de demandes visant les deux modèles. Le présent avis expose de l'information sur les facteurs retenus à l'étude de ces demandes.

Modèle du chef de la conformité partagé

Selon ce modèle, une personne physique peut occuper le poste de chef de la conformité auprès de plusieurs sociétés. À l'heure actuelle, certaines sociétés membres du même groupe ont été autorisées à recourir au modèle du chef de la conformité partagé. Nous sommes disposés à permettre également à celles qui ne sont pas membres du même groupe d'employer ce modèle.

Plusieurs sociétés inscrites ont une envergure justifiant un poste de chef de la conformité à temps plein pour la gestion d'un système de conformité efficace. Toutefois, un chef de la conformité partagé peut suffire à certaines petites sociétés. Le modèle du chef de la conformité partagé peut également permettre aux sociétés n'ayant qu'une seule personne physique de séparer le rôle et les fonctions du chef de la conformité de ceux de la personne désignée responsable et de l'administrateur unique.

À l'analyse de la demande d'une société pour nommer au poste de chef de la conformité une personne physique qui occupe ce poste auprès d'une autre société, le personnel tiendra compte des facteurs suivants :

- **Compétence** : Le chef de la conformité partagé doit être en mesure de faire la preuve de sa compétence à agir à ce titre auprès de chaque société. Habituellement, avant l'approbation de sa nomination au poste de chef de la conformité selon le modèle du partage, la personne physique doit déjà avoir de l'expérience comme chef de la conformité. Le personnel tiendra compte de l'efficacité du chef de la conformité, d'après notamment les résultats d'analyse de la conformité des sociétés à l'égard desquelles il était inscrit à ce titre.
- **Conflits d'intérêts** : Le chef de la conformité partagé et les sociétés qui le parrainent doivent être en mesure de relever et de traiter adéquatement les conflits d'intérêts réels et éventuels découlant du recours au modèle du chef de la conformité partagé.
- **Confidentialité** : Le chef de la conformité partagé et les sociétés qui le parrainent doivent être en mesure de démontrer qu'ils pourront continuer de s'acquitter de leurs obligations de protection des renseignements confidentiels des clients.
- **Capacité** : Le chef de la conformité partagé doit être en mesure de démontrer sa capacité à agir à ce titre auprès de plusieurs sociétés inscrites. Dans le cadre de l'analyse, le personnel étudiera notamment le niveau d'engagement de la personne physique auprès de toutes les sociétés inscrites ainsi que ses autres engagements (comme ses activités professionnelles externes).
- **Système de conformité efficace** : Les sociétés qui ont recours aux services d'un chef de la conformité partagé doivent continuer à remplir les obligations qui leur incombent en vertu de l'article 11.1 du Règlement 31-103 afin d'assurer le maintien d'un système de conformité efficace.

Le personnel peut poser diverses questions sur le chef de la conformité et les sociétés qui le parrainent dans le cadre du processus d'inscription. Des exemples de ces questions sont présentés à l'[Annexe A](#). Les sociétés qui demandent l'inscription d'un chef de la conformité partagé devraient fournir les réponses en même que le dépôt de la demande.

De plus, tout comme le personnel recommande actuellement des conditions pour les nouvelles structures d'entreprise, nous pourrions recommander l'imposition de conditions taillées sur mesure à l'inscription du chef de la conformité et à une ou plusieurs des sociétés qui le parrainent, selon les faits propres au modèle du chef de la conformité partagé qui est employé.

Si le personnel doute de la qualité du système de conformité d'une société comptant sur un chef de la conformité partagé ou de l'aptitude de celui-ci à l'inscription après que sa nomination ait été approuvée, nous pourrions recommander des mesures visant toutes les sociétés qui le parrainent.

Ce modèle ne prévoit pas qu'une société inscrite puisse externaliser à un fournisseur de services indépendant les responsabilités du chef de la conformité qui lui incombent. La personne physique agissant à titre de chef de la conformité d'une société inscrite doit tout de même en être un dirigeant¹, un associé ou le propriétaire unique, et la société peut décider de structurer ses affaires de façon que le chef de la conformité soit un salarié ou un entrepreneur indépendant de la société.

L'article 4.1 du Règlement 31-103 interdit à une société inscrite d'autoriser une personne physique à agir comme son représentant de courtier, son représentant-conseil ou son représentant-conseil adjoint si cette personne est un associé, un dirigeant ou un administrateur d'une autre société inscrite. Même si les sociétés qui proposent de recourir au modèle du chef de la conformité partagé peuvent demander une dispense de cette obligation², elles doivent exposer les moyens qu'elles prendraient pour satisfaire adéquatement aux facteurs énoncés dans le présent avis si le chef de la conformité partagé proposé était également inscrit à titre de représentant de courtier, de représentant-conseil ou de représentant-conseil adjoint pour le compte d'une des sociétés inscrites ou des deux.

L'article 5.2 du Règlement 31-103 oblige la personne physique agissant à titre de chef de la conformité pour le compte de plusieurs sociétés à être en mesure d'établir et de maintenir des politiques et des procédures pour la société, ainsi que de surveiller et d'évaluer la conformité de la société et des personnes physiques agissant pour son compte. La société peut également conférer au chef de la conformité le pouvoir de prendre des mesures pour résoudre les problèmes de conformité.

Le chef de la conformité qui envisage une participation à un modèle du chef de la conformité partagé devrait d'abord effectuer sa propre vérification diligente. Il devrait notamment évaluer ce qui suit :

- sa capacité à agir à titre de chef de la conformité pour le compte de plusieurs sociétés, aussi bien à l'heure actuelle qu'au fil de la croissance de leurs activités;

¹ Nous pourrions demander à la société une preuve que le dirigeant a été dûment nommé.

² La demande de dispense serait faite séparément et examinée avec la demande d'inscription du chef de la conformité partagé.

- la façon dont la structure de soutien et de gouvernance de chaque société lui permettra de remplir les obligations applicables en vertu du Règlement 31-103;
- les incidences juridiques de son rôle de dirigeant de chaque société qui le parraine en vertu du droit des valeurs mobilières et des sociétés et de tout autre domaine du droit.

Modèle à plusieurs chefs de la conformité

Selon ce modèle, une société peut nommer plusieurs chefs de la conformité qui sont chacun responsables d'au moins une catégorie d'inscription et/ou branche d'activités au sein de la société si une dispense le permettant a été consentie³. Par exemple, la société qui est inscrite à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, de gestionnaire de portefeuille et de courtier sur le marché dispensé peut demander de nommer trois chefs de la conformité, soit un pour chacune de ses trois catégories d'inscription. L'Instruction générale 31-103 présente d'autres indications générales.

Une société peut demander une dispense lui permettant de recourir au modèle à plusieurs chefs de la conformité et doit, dans sa demande, démontrer que ce modèle convient à son système de conformité. Pour obtenir la dispense requise, la société doit démontrer que chaque chef de la conformité a des responsabilités qui lui sont propres et qu'aucun d'eux ne délègue ni cède à un autre chef de la conformité ses responsabilités prévues à l'article 5.2 du Règlement 31-103. Ainsi, il est important de délimiter de façon suffisamment claire les activités de la société pour permettre le recours à ce modèle.

Certains membres des ACVM ont déjà accordé des dispenses permettant à certaines sociétés de disposer de plusieurs chefs de la conformité dans des contextes similaires, comme un chef de la conformité par unité d'exploitation au sein d'une grande société. Les sociétés pourraient consulter ces décisions antérieures pour les guider dans leurs demandes de dispense relativement à ce modèle.

Dans le cadre de son examen de la demande de dispense, le personnel peut poser diverses questions, dont une liste non exhaustive est présentée à l'[Annexe B](#).

Modèle du chef de la conformité spécialisé

Selon ce modèle, dans le cas d'une personne physique qui demande à devenir chef de la conformité d'une société innovatrice ou spécialisée, le personnel pourrait tenir compte de son expérience professionnelle dans l'évaluation des compétences et de l'expérience⁴.

L'expérience démontrée par la personne physique dont la nomination au poste de chef de la conformité est envisagée devrait être pertinente à la fois pour la catégorie d'inscription et pour

³ L'article 11.3 du Règlement 31-103 oblige la société à nommer « une personne physique » au poste de chef de la conformité. Par conséquent, la société doit demander une dispense de l'application de cet article pour pouvoir nommer plus d'une personne physique à ce poste.

⁴ La partie 3 du Règlement 31-103 indique l'expérience minimale que les chefs de la conformité de toutes les catégories de société inscrite doivent avoir afin d'être considérés comme compétents pour ce poste.

les activités de la société qui la parraine. Toute autre expérience professionnelle pourrait être considérée comme pertinente afin de déterminer si la personne physique remplit les obligations d'expérience prévues par le Règlement 31-103 pour être chef de la conformité dans les cas où la société qui demande l'inscription fait la preuve qu'elle exerce des activités innovatrices ou spécialisées.

L'expérience professionnelle pertinente peut comprendre ce qui suit :

- de l'expérience en développement de produits et de services auprès d'une société qui n'exploite qu'une plateforme en ligne de produits et services novateurs;
- de l'expérience dans un champ d'investissement connexe, comme la prise ferme ou l'octroi de crédit, auprès d'une institution financière ou d'une banque d'investissement qui exploite une entreprise de prêt en ligne.

Puisque l'expérience et le modèle d'entreprise peuvent varier considérablement d'une société et d'une personne physique à l'autre, le personnel des ACVM évaluera toute autre expérience professionnelle dans le contexte propre au chef de la conformité proposé et à la société.

Dans le cas de certaines catégories d'inscription, la personne physique dont la nomination au poste de chef de la conformité est envisagée doit démontrer qu'elle a fourni des services professionnels à une société inscrite ou qu'elle a travaillé pour celle-ci, comme le prévoient les obligations en matière de compétence prévues à la partie 3 du Règlement 31-103. Si le demandeur n'a pas cette expérience de travail, il devra demander une dispense des obligations d'expérience. Il est recommandé à la société qui, à son avis, doit obtenir une dispense pour son chef de la conformité ou n'en est pas certaine de discuter de sa situation avec le personnel des ACVM responsable de l'inscription.

Une personne physique peut être jugée compétente pour le poste de chef de la conformité selon le modèle du chef de la conformité spécialisé, mais ne pas l'être pour celui d'une société inscrite adoptant un modèle d'entreprise différent. Dans ces cas, le personnel des ACVM peut recommander l'imposition de conditions à l'inscription du chef de la conformité.

Prochaines étapes

Le personnel estime que le présent avis renforcera la compétitivité des personnes inscrites et sera avantageux pour les investisseurs en facilitant la tâche des personnes inscrites de s'acquitter de leurs responsabilités relatives au chef de la conformité d'une façon qui respecte leurs besoins et leurs modèles d'entreprise tout en continuant de remplir leurs obligations en vertu du Règlement 31-103.

Les personnes inscrites sont invitées à adresser au personnel des ACVM responsable de l'inscription leurs questions sur les modèles relatifs aux chefs de la conformité et sur la façon dont elles pourraient s'appliquer à leurs modèles d'entreprise.

Nous accueillons les commentaires dans le cadre de notre collaboration avec les personnes inscrites en vue de mettre en œuvre les trois modèles traités dans le présent avis. Nous souhaitons recevoir les observations de personnes inscrites sur leur utilisation des trois modèles.

Les commentaires doivent être transmis par courriel à 31-358@acvm-csa.ca au plus tard le 30 septembre 2020.

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus. Tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Alberta Securities Commission, au www.albertasecurities.com, sur celui de l'Autorité des marchés financiers, au www.lautorite.qc.ca, et sur celui de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, au www.osc.gov.ca. Par conséquent, nous invitons les intervenants à ne pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier. Il importe qu'ils précisent en quel nom leur mémoire est présenté.

Questions

Veillez adresser vos questions et vos commentaires sur le présent avis aux personnes suivantes :

Sylvie Demers
Coordonnatrice à l'inscription
Direction de la certification et de l'inscription
Autorité des marchés financiers
418 525-0337, poste 2765
sylvie.demers@lautorite.qc.ca

Isaac Filate
Senior Legal Counsel, Capital Markets Regulation
British Columbia Securities Commission
604 899-6573
ifilate@bcsbc.ca

Charmaine Coutinho
Legal Counsel, Market Regulation
Alberta Securities Commission
403 592-4898
Charmaine.Coutinho@asc.ca

Liz Kutarna
Deputy Director, Capital Markets
Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
306 787-5871
liz.kutarna@gov.sk.ca

Sarah Hill
Legal Counsel
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
204 945-0605
sarah.hill@gov.mb.ca

Adam Braun
Legal Counsel, Compliance and Registrant Regulation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416 593-2348
abraun@osc.gov.on.ca

Clayton Mitchell
Agent principal des valeurs mobilières
Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
506 658-5476
clayton.mitchell@fcnb.ca

Brian Murphy
Manager, Registration
Nova Scotia Securities Commission
902 424-4592
Brian.Murphy@novascotia.ca

Steven Dowling
Acting Director
Superintendent of Securities, Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
902 368-4551
sddowling@gov.pe.ca

Renée Dyer
Superintendent of Securities
Office of the Superintendent of Securities, Service NL
709 729-4909
ReneeDyer@gov.nl.ca

Jeff Mason
Surintendant des valeurs mobilières
Ministère de la Justice, Gouvernement du Nunavut
867 975-6591
jmason@gov.nu.ca

Jeremy Walsh
Policy Officer, Legal Registries
Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
867 767-9260, poste 82205
Jeremy_Walsh@gov.nt.ca

Rhonda Horte
Securities Officer, surintendante adjointe des valeurs mobilières
Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon
867 667-5466
Rhonda.Horte@gov.yk.ca

Annexe A**Exemple de questions pour les demandes d'inscription de chefs de la conformité partagés****Compétence**

- Veuillez décrire la scolarité, la formation et l'expérience du chef de la conformité et leur pertinence pour les activités de chaque société inscrite.

Conflits d'intérêts

- Le recours à ce modèle donne-t-il lieu à des conflits d'intérêts? Dans l'affirmative, quels sont les moyens que les sociétés et le chef de la conformité comptent prendre pour y remédier?
- Veuillez décrire les mesures que les sociétés parrainantes ont prises pour garantir la réussite du recours à ce modèle, comme la conclusion d'une convention de résolution des conflits d'intérêts qui pourraient survenir.

Confidentialité

- Veuillez confirmer que des contrôles adéquats ont été mis en place pour protéger les renseignements personnels confidentiels des clients que le chef de la conformité peut obtenir dans l'exercice de ses fonctions auprès de chaque société. Quels sont ces contrôles et pourquoi sont-ils adéquats?

Capacité

- Est-ce que le chef de la conformité a suffisamment de temps pour se consacrer à plusieurs sociétés inscrites à la fois?
- Veuillez décrire comment chaque société a établi qu'elle n'a pas besoin d'un chef de la conformité à temps plein pour que son système de conformité soit efficace. Est-ce que les sociétés et le chef de la conformité partagé ont tenu compte de facteurs comme la taille, la complexité et le dossier de conformité de la société? De quelle façon vont-ils en surveiller l'évolution dorénavant?
- Comment le chef de la conformité partagé attribuera-t-il la priorité advenant une situation où il doit consacrer plus de temps que prévu à une société ou aux deux?

Système de conformité efficace

- Comment le chef de la conformité et les sociétés inscrites entendent-ils établir une bonne communication et tisser des liens solides procurant au chef de la conformité les moyens de créer et de maintenir des politiques et des procédures d'évaluation de la conformité, de surveiller et d'évaluer la conformité, de signaler toute non-conformité à la personne désignée responsable et de rencontrer les administrateurs (ou les personnes de fonction

équivalente) des sociétés au moment où il le juge nécessaire? Le mode de rémunération du chef de la conformité au sein de chaque société est-il adapté à ces mesures?

- Quel moyen sera employé pour donner au chef de la conformité l'accès suffisant aux dossiers et données des sociétés inscrites pour lui permettre d'évaluer et, au besoin, d'améliorer leurs politiques et procédures de conformité?
- De quelle façon le chef de la conformité compte-t-il adapter les guides sur les politiques et procédures, les listes de vérification et les formulaires au modèle d'entreprise, aux pratiques, aux stratégies et aux risques liés à la conformité de chaque société inscrite pour assurer sa conformité?

Annexe B

Exemple de questions pour les demandes d'inscription de plusieurs chefs de la conformité

- Veuillez fournir une description des unités d'exploitation qui nécessitent leur propre chef de la conformité et une explication de leur indépendance l'une de l'autre.
- Veuillez expliquer comment chaque unité d'exploitation fonctionne de façon autonome à l'aide de son propre groupe de conformité.
- Veuillez expliquer comment chaque chef de la conformité aura directement accès à la personne désignée responsable et au conseil d'administration.
- Veuillez décrire comment chaque chef de la conformité remplit les conditions de compétence requises pour ce poste.
- Veuillez décrire comment chaque chef de la conformité remplira son obligation de présentation au conseil d'administration d'un rapport annuel comme l'exige le paragraphe *d* de l'article 5.2 du Règlement 31-103.
- Est-ce que les chefs de la conformité se réuniront périodiquement pour discuter de la gouvernance globale de la société, des principaux projets et des questions réglementaires pouvant avoir une incidence sur chaque unité d'exploitation?

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BAZDIKIAN	ELIZA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2020-06-23
BEAULIEU	ALEX	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2020-06-18
BEN ABDELHAK	FAHD	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-26
BLANCHARD	BRUNO	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-26
CARON	MARIE-HÉLÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-23
CHÂTEAUVERT	ANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-26
DAHDAH-VARIN	OLIVIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-26
DAOUDI	YAMINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-18
DUBÉ	DOMINIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-24
DUQUETTE	LISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-30
EL BILALI	MOHAMED	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-22
GAGNON	MARIE-PIER	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-26
GERBIER	BRICE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-06-11
GODBOUT	PIERRE	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC.	2020-06-19
GRANDISSON	ETIENNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-19
JENKINS	MICHELE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-19
LACHAPELLE	SUZANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-19
LEBLOND	SEBASTIEN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-22
MAJOREL	KILLIAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-26
MARCOUX	LYNDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-22

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MAROIS	GUILLAUME	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-06-16
MELANÇON	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-19
NASHED	SARAH	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-06-22
NAUD	DANIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-19
PAOLUCCI	FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-22
PAQUETTE	ÉLOÏSE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-23
PARÉ	JIMMY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-26
POULIN	LUCIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-06-22
POULIN	ALEXANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-19
REBAHI	AMINA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-06-29
SAMSON	ORITH	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC.	2020-06-19
SULLIVAN-RICHARD	SARAH	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-25
TIAN	JIAFAN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-06-24
TOUPIN	MARIE-JOSÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-15

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines

mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès de l'agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
117752	LABELLE, PIERRE	4a	2020-07-01
118209	LAFLAMME, DANIELLE	6a	2020-07-01
119795	LAURENCE, FRANÇOIS	4a	2020-07-01
123626	MÉNARD, MAURICE	1a	2020-06-30
124426	MORIN, GINA	3a	2020-06-29
124906	NAUD, DANIELLE	6a	2020-06-25
125904	PARADIS, ROCK	1a	2020-06-28
125904	PARADIS, ROCK	6a	2020-06-28
126016	PARENT, LYNE	3a	2020-06-25
127492	POLI, RAYMOND	5a	2020-06-26
128594	RENAUD, PIERRE	3a	2020-06-29
135407	PAQUET, GUYLAINE	3a	2020-06-25
137818	LABRECQUE, YVON	5a	2020-07-01
138840	LALIBERTE, ANIE	6a	2020-07-01
144182	BLANCHARD, KARINE	4b	2020-06-26
148882	FORTIN, CATHERINE	3a	2020-06-29
149633	MARCOUX, NICOLAS	5a	2020-06-29
151931	LEBEAU, JULIE	4a	2020-07-01
155386	BOUTIN, ANNY	4a	2020-06-30
157132	CAMPAGNAT, CAROLINE	3b	2020-06-29
158510	VILLENEUVE, LUCIE	4b	2020-06-26
159284	HAMILTON, PAUL	4a	2020-06-30
161712	ST-AMOUR, STÉPHANIE	6a	2020-06-29
164180	TREMBLAY, CHRISTINE	3b	2020-06-25
164634	PROULX, NICOLAS	4a	2020-06-30
169019	TARDIF, CHRISTIAN	3a	2020-06-26
171999	RICOT, DOMINIQUE	4b	2020-06-30
178148	NEHMÉ, CHRISTINA	4b	2020-06-26
180657	FORTIN-KINGSTON, SIMON	3b	2020-06-29
184492	PAZ ELIZALDE, JIMENA	6a	2020-06-30
184609	NGUYEN, PASCALE	1a	2020-06-27
185595	DURAND, ÉMILIE	1a	2020-06-30
188229	COULOMBE, FANNY	4c	2020-06-25
195354	GRANDISSON, ETIENNE	6a	2020-06-25
197820	MICHAUD, VICKY	3b	2020-06-30
201450	CHAMPAGNE, VINCENT	1a	2020-06-29
201812	CARRIÈRE-GARWOOD, VINCENT	1a	2020-06-26
205270	LEBREUX, RACHEL	4b	2020-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
207109	GRONDINES, MAGALIE	4b	2020-06-25
207162	ALLARD, GENEVIÈVE	1a	2020-06-26
211160	DUPERRAY, CATHERINE	3a	2020-06-25
213563	BESLEAGA, ELENA	1a	2020-06-30
217413	MORNEAU, ANNE-MARIE	1a	2020-06-30
217557	MARTINEAU, BLANCHE	1b	2020-06-30
220224	GAUDREULT, YVES	3b	2020-06-29
221183	LIZOTTE, JEAN-SEBASTIEN	4b	2020-07-01
222356	GARCIA-LE BROCK, MIGUEL	4a	2020-06-28
223693	RACHDI, MOHAMED AMIR	3b	2020-06-29
225856	GERBIER, BRICE	1a	2020-06-30
225856	GERBIER, BRICE	2a	2020-06-30
226068	DIARRA MORENO, MANUEL ANTONIO	4b	2020-06-26
226097	GILBERT, NICKY	3b	2020-06-29
226725	DEZEMMA, JEAN ORIOL	1a	2020-06-30
227122	GRONDIN, BRYAN	1a	2020-06-29
227646	BETANZO FIGUEROA, BRAULIO HERNAN	3b	2020-06-30
227823	BOURASSA, MÉLANIE	1a	2020-06-30
228214	MANSOURI, SAID SOFIANE	1a	2020-06-30
228787	ADAM, ANNE-MARIE	3b	2020-06-29
229266	KOVALSKY THERIAULT, EMILIE	3b	2020-06-30
229538	MERCURE, JIMMY	1a	2020-06-30
229863	GIRARD-DUFRESNE, ALEX	1a	2020-06-29
229994	LEMIEUX, FLORENCE	3b	2020-07-01
230170	DUMOULIN, GUILLAUME	1a	2020-06-30
230860	MARTIN, NATHAEL	1a	2020-06-30
230878	CHARBONNEAU, PATRICE	3b	2020-06-29
230997	KEARNS, BONITA	4c	2020-06-30
231171	PERRON, AUDREY	3b	2020-06-24
231272	D'AMOURS CHEVALIER, JENNIFER	3b	2020-06-29
232258	ABI FADEL, NATHALIE	4b	2020-06-29
232362	GAGNON, STÉPHANE	1a	2020-06-30
233384	ADO ABDOU, MAHAMANE	3b	2020-06-30
233398	LUBIN, DAVE	1a	2020-07-01
225856	GERBIER, BRICE	2a	2020-06-30

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
226068	DIARRA MORENO, MANUEL ANTONIO	4b	2020-06-26
226097	GILBERT, NICKY	3b	2020-06-29
226725	DEZEMMA, JEAN ORIOL	1a	2020-06-30
227122	GRONDIN, BRYAN	1a	2020-06-29
227646	BETANZO FIGUEROA, BRAULIO HERNAN	3b	2020-06-30
227823	BOURASSA, MÉLANIE	1a	2020-06-30
228214	MANSOURI, SAID SOFIANE	1a	2020-06-30
228787	ADAM, ANNE-MARIE	3b	2020-06-29
229266	KOVALSKY THERIAULT, EMILIE	3b	2020-06-30
229538	MERCURE, JIMMY	1a	2020-06-30
229863	GIRARD-DUFRESNE, ALEX	1a	2020-06-29
229994	LEMIEUX, FLORENCE	3b	2020-07-01
230170	DUMOULIN, GUILLAUME	1a	2020-06-30
230860	MARTIN, NATHAEL	1a	2020-06-30
230878	CHARBONNEAU, PATRICE	3b	2020-06-29
230997	KEARNS, BONITA	4c	2020-06-30
231171	PERRON, AUDREY	3b	2020-06-24
231272	D'AMOURS CHEVALIER, JENNIFER	3b	2020-06-29
232258	ABI FADEL, NATHALIE	4b	2020-06-29
232362	GAGNON, STÉPHANE	1a	2020-06-30
233384	ADO ABDOU, MAHAMANE	3b	2020-06-30
233398	LUBIN, DAVE	1a	2020-07-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION Q.I. CAPITAL S.E.N.C.	LALONDE	FRANÇOIS	2020-06-25
GESTION Q.I. CAPITAL S.E.N.C.	LÉPINE	REYNALD	2020-06-25

3.5.2 Les cessations d'activités

Aucune information

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Aucune information

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – JUILLET 2020

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
FRANCOIS SARR 194937	CD00-1397	M ^e Lysane Cree, Présidente M ^{me} Mona Hanne, Pl. Fin. M. Guy Julien, A.V.C.	2 juillet 2020 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Appropriation de fonds pour fins personnelles Opération non autorisée Falsification ou contrefaçon de documents	Culpabilité
MN PRINON KHANDAKER 204616	CD00-1385	M ^e Madeleine Lemieux, Présidente M. Alain Legault M ^{me} Monique Puech	2 juillet 2020 à 9h30 3 juillet 2020 à 9h30	Visioconférence	Appropriation de fonds pour fins personnelles Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté	Culpabilité
DENIS VALLIÈRES 156788	CD00-1182	M ^e Janine Kean, Présidente M ^{me} Gisèle Balthazard, A.V.A. M ^{me} Dominique Vaillancourt	3 juillet 2020 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Rabais de prime Avoir déclaré faussement avoir agi à titre de représentant	Sanctions

NANCY BINETTE 184030	CD00-1375	M ^e Marco Gaggino, Président M. Robert Chamberland, A.V.A. M. Pierre Masson, A.V.A., Pl. Fin.	6 juillet 2020 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Culpabilité et sanctions
CHANTAL VIAU 202249	CD00-1329	M ^e Marco Gaggino, Président M ^{me} Gisèle Balthazard, A.V.A.	13 juillet 2020 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Absence de préavis de remplacement Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Non convenance Informations incomplètes, non objectives ou inexactes (explications, déclarations, représentations ou renseignements) Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage	Sanctions
NATHALIE MISSAKIAN 142395	CD00-1235	M ^e Janine Kean, Présidente M ^{me} Dyan Chevrier, A.V.A. Pl. Fin. M. Éric Bolduc	15 juillet 2020 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Conflits d'intérêts Divulgarion des renseignements personnels et confidentiels Entrave au travail des organismes d'autoréglementation	Sanctions

KARIM SKAKNI 193623	CD00-1328	M ^e Marco Gaggino, Président M. NDangbany Mabolia	24 juillet 2020 à 9h30	Visioconférence	Appropriation de fonds pour fins personnelles Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté	Sanctions
JOSÉ DE TRINIDAD 198722	CD00-1368	M ^e Lysane Cree, Présidente M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.	28 juillet 2020 à 9h30 29 juillet 2020 à 9h30	Palace Royal 775, av. Honoré-Mercier Québec (Québec) G1R 6A5	Falsification ou contrefaçon de signature	Rejet de plainte
DANIEL TURENNE 187272	CD00-1410	M ^e Marco Gaggino, Président M. Alain Legault M ^{me} Diane Bertrand, Pl. Fin.	28 juillet 2020 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Avoir causé un découvert ou risque de découvert	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – JUILLET 2020

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Chantal Giroux	2019-12-02(C)	Me Patrick de Niverville, Président Nathalie Boyer Anne-Marie Hurteau	7-8 juillet 2020 9h30	Montréal	Chef 1 : négligence et/ou déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur l'assuré (article 39 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).	Culpabilité
Manon Hébert	2019-12-03(C)	Me Patrick de Niverville, Président Nathalie Boyer Anne-Marie Hurteau	7-8 juillet 2020 9h30	Montréal	Chefs 1 et 2 : négligence et/ou déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur l'assuré (article 2405 du <i>Code civil du Québec</i> , articles 16 et 39 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 2, 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); Chef 3 : négligence dans la tenue de dossiers et notes au dossier (articles 85 à 88 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> , articles 9 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> et articles 12 et 21 du <i>Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome</i>).	Culpabilité
Danny Massy	2019-08-03(C)	Me Daniel Fabien, Président François Vallerand Membre à nommer	13-17 juillet 2020 9h30	Montréal	Chefs 1, 7, 9 et 14 : acceptation d'un mandat pour lequel il n'était pas autorisé à agir par sa certification (articles 12 et 13 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> , article 2 du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> et articles 6 et 7 du <i>Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant</i>); Chef 5 : défaut d'avoir une conduite empreinte de modération, d'objectivité et de dignité dans ses communications avec l'assuré (articles 8 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – JUILLET 2020

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Jean-Yves Guilbault	2019-09-01(C)	Me Patrick de Niverville, Président Marie-Ève Racine Serge Meloche	21 juillet 2020 9h30	Montréal	<p>Chefs 2, 4, 6, 10, 12, 15, 17 et 18: négligence et/ou déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur l'assuré (articles 15, 26, 37(1), 37(5) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>Chefs 3, 8, 11, 13, 16 et 19: défaut d'exécuter le mandat confié par les assurés et création de découverts d'assurance (articles 26, 37(1) et 37(4) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>Chef 20: entrave à l'enquête du syndic (articles 342 et 343 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et les articles 34 et 35 du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).</p> <p>Chef 1: défaut d'exécuter le mandat confié par les assurés (articles 26 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>Chef 2: défaut de fournir à l'assureur les renseignements d'usage et/ou exercice de ses activités de façon malhonnête ou négligente (article 28 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>Chef 3: négligence dans la tenue de dossiers et notes au dossier (articles 16 et 85 à 88 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>, articles 12 à 21 du <i>Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome</i> et articles 9 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).</p>	Culpabilité

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1160

DATE : 29 janvier 2020

LE COMITÉ : M ^e Claude Mageau	Président
M. Serge Lafrenière, Pl. Fin.	Membre
M. Bruno Therrien, Pl. Fin.	Membre

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique par intérim de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante

c.

DAVID HARRISSON, représentant de courtier en épargne collective et planificateur financier (numéro de certificat 116165, BDNI 1564091)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion du nom de la consommatrice visée par la présente plainte, ainsi que de tous renseignements de nature personnelle et économique permettant de l'identifier.**

[1] Le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est d'abord réuni les 26, 27, 28 et 29 septembre 2016 à l'Hôtel Riotel, situé au 250, avenue du Phare Est, à Matane, afin de débiter l'instruction de cette plainte.

CD00-1160

PAGE : 2

[2] Lors de l'audition du 29 septembre 2016, la partie plaignante, représentée par sa procureure, M^e Julie Piché, présenta une demande de remise au motif qu'elle avait réalisé en cours d'audition qu'elle n'avait pas en mains l'ensemble du dossier de la consommatrice G.C., en ce qui concerne la question des dépôts à terme.

[3] Après avoir écouté les représentations des parties, le comité accorda la demande de remise afin que les documents manquants soient transmis à la partie plaignante par Desjardins Cabinet de services financiers inc. (« Desjardins ») et afin qu'elle puisse prendre position quant à la continuation de l'audition du dossier.

[4] L'instruction de l'instance fut donc ajournée et une conférence téléphonique fut fixée au 9 décembre 2016 pour déterminer la suite de l'instance.

[5] Lors de cette conférence téléphonique, la plaignante annonça qu'elle continuait les procédures contre l'intimé et présenta une requête en amendement de la plainte disciplinaire pour les chefs d'infraction numéro 2 et 3, afin d'en limiter la période.

[6] Ladite requête en amendement fut entendue par le comité le 17 janvier 2017 et elle fut accordée par décision rendue le 30 janvier 2017¹.

[7] La plainte amendée se lit maintenant comme suit :

LA PLAINTÉ AMENDÉE

1. À Matane, entre vers les mois d'août 2000 et novembre 2008, l'intimé a fait défaut d'agir avec compétence et professionnalisme en adaptant notamment la tolérance aux risques et les connaissances en matière de placement de G.C. apparaissant sur les profils d'investisseur ainsi que les formulaires d'ouverture et de mise à jour des comptes qu'il a complétés, en fonction des produits qu'il lui faisait souscrire, contrevenant ainsi aux articles 16, 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 3, 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

¹ *Chambre de la sécurité financière c. Harrison*, 2017 CanLII 6445 (QC CDCSF).

CD00-1160

PAGE : 3

2. À Matane, le ou vers le [...] 15 juillet 2005, l'intimé a fait souscrire à sa cliente G.C. des fonds communs de placement dans le compte REÉR numéro [...] qui ne correspondaient pas au profil d'investisseur de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 3, 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);
3. À Matane, les ou vers les [...] 15 juillet et 22 décembre 2005, l'intimé a fait souscrire à sa cliente G.C. des fonds communs de placement dans le compte non enregistré numéro [...] qui ne correspondaient pas au profil d'investisseur de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 3, 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);
4. À Matane, le ou vers le 18 juillet 2005, l'intimé a fait souscrire à sa cliente G.C. des fonds communs de placement dans le compte Placements stratégiques numéro [...] qui ne correspondaient pas au profil d'investisseur de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 3, 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

[8] Le 31 janvier 2017, le comité a tenu une nouvelle conférence de gestion téléphonique et la continuation de l'instruction de la plainte fut fixée aux 26, 27, 28 et 29 juin 2017, à l'Hôtel Riotel, à Matane.

[9] À cet effet, le comité a siégé les 26 et 27 juin 2017.

[10] Aux termes de ces six (6) journées d'audition, le comité requit les notes sténographiques de l'ensemble des témoignages, lesquelles lui furent transmises le 24 août 2017, date du début de la prise en délibéré de la présente instance.

PREUVE DE LA PLAIGNANTE

[11] Au soutien de sa preuve, la plaignante déposa, de consentement avec la partie intimée, les pièces P-1 à P-24 et P-26 à P-32.

[12] La pièce P-25, soit la transcription d'une conversation téléphonique entre l'intimé et l'enquêteur du bureau de la syndique de la Chambre de la sécurité financière

CD00-1160

PAGE : 4

(« CSF »), M. Donald Poulin, ayant eu lieu le 28 mars 2013, fut l'objet d'une objection à sa production de la part du procureur de l'intimé lors du témoignage de M. Poulin.

TÉMOIGNAGE DE M. DONALD POULIN

[13] Il indiqua être enquêteur au sein de la CSF depuis 2008.

[14] Il mentionna avoir procédé seul à l'enquête ayant mené au dépôt de la présente plainte disciplinaire, et ce, du début à la fin.

[15] Il référa ensuite à l'attestation du droit de pratique de l'intimé (pièce P-1) et indiqua que l'intimé est planificateur financier et représentant de courtier pour un courtier en épargne collective depuis le 1^{er} octobre 1999.

[16] M. Poulin mentionna, suite à la réception d'une demande d'enquête, avoir transmis, le 25 février 2013, un courriel à l'intimé lui demandant l'entièreté du dossier de la consommatrice visée par la présente plainte disciplinaire, G.C. (pièce P-2).

[17] Par lettre datée du 21 mars 2013, M^e Marie-Andrée Alain, Directrice Conformité, Projets et Soutien aux opérations chez Desjardins, transmit à l'enquêteur, au nom de l'intimé, le dossier intégral de la consommatrice.

[18] Des demandes d'informations supplémentaires ont ensuite été formulées par le bureau de la syndique (pièces P-2A et P-2C), auxquelles a répondu partiellement M^e Alain (pièces P-2B et P-2D).

[19] M. Poulin indiqua avoir discuté avec l'intimé à quelques reprises au téléphone au cours de son enquête et que l'une de leurs conversations a été enregistrée, soit celle du 28 mars 2013, et ce, à la connaissance de l'intimé.

[20] Il décrivit ensuite les faits ayant mené au dépôt de la présente plainte.

CD00-1160

PAGE : 5

[21] Il indiqua qu'avant que G.C. ne fasse affaire avec Desjardins², elle possédait des placements à la Banque CIBC (« CIBC ») (pièce P-3).

[22] Il présenta ensuite le document « *Votre programme de placement personnalisé* » (pièce P-5) conçu par l'intimé pour G.C., à la suite de leur première rencontre ayant eu lieu au mois d'août 2000.

[23] M. Poulin mentionna, relativement à cette dernière pièce, que ce qui a tout d'abord attiré son attention était que le programme de placement personnalisé de G.C. contenait un profil d'investisseur, mais non le questionnaire permettant d'établir ledit profil.

[24] En effet, il y est inscrit que le profil d'investisseur de G.C. est « *investisseur modéré* », sans plus d'information sur ce qui a mené l'intimé à cette conclusion³.

[25] Aux termes de son enquête, M. Poulin conclut que l'intimé adaptait la tolérance aux risques et les connaissances en matière de placement de G.C. apparaissant à ses profils d'investisseur, formulaires d'ouverture et de mise à jour de compte en fonction des placements qu'il lui faisait souscrire.

[26] Pour appuyer ses dires, il passa en revue les formulaires d'ouverture de compte et de mise à jour pour les trois (3) comptes détenus par G.C., soit le compte REÉR (pièces P-6 et P-7), le compte non enregistré (pièces P-8 et P-9) et le compte « Placements Stratégiques » (pièce P-10).

[27] M. Poulin enchaîna ensuite son témoignage avec les profils d'investisseur de G.C. contenus au dossier de l'intimé.

² Contrat d'adhésion auprès de Desjardins signé le 14 août 2000 (pièce P-4).

³ Pièce P-5, p. 000288.

CD00-1160

PAGE : 6

[28] Le profil d'investisseur dont il traita en premier est daté du 27 juin 2005 et le résultat du profil est « Audacieux » (pièce P-11), constituant un changement important par rapport aux formulaires d'ouverture de compte datés de 2000 (pièce P-6) et de 2001 (pièce P-8).

[29] Lors d'une rencontre tenue en mars 2006, l'intimé a fait signer une dérogation à la consommatrice, car les placements qu'elle possédait et qu'elle désirait conserver ne correspondaient pas au profil d'investisseur obtenu (pièce P-12, page 000303).

[30] À la suite de cet exposé, M. Poulin fit ressortir les contradictions, selon lui, entre les divers formulaires employés par l'intimé, attirant de nouveau l'attention du comité sur les variations entre la tolérance aux risques, les connaissances en matière de placement de même que les objectifs financiers de la consommatrice impliquée.

[31] M. Poulin passa ensuite en revue les pièces P-15 à P-24, lesquelles contiennent les relevés de compte pour chacun des trois (3) comptes détenus par la consommatrice auprès de Desjardins.

[32] Par la suite, il poursuivit son témoignage en indiquant avoir contacté l'intimé le 25 mars 2013 en lui disant qu'il voulait discuter du dossier de G.C.

[33] L'intimé lui répondit alors vouloir vérifier tout d'abord auprès du service de la conformité de Desjardins et un rendez-vous téléphonique fut fixé au 28 mars 2013.

[34] La plaignante voulut déposer la transcription sténographique de cet enregistrement afin notamment de faire la preuve de certains aveux faits par l'intimé concernant le chef d'infraction 1, ce à quoi le procureur de ce dernier s'objecta.

[35] La plaignante démontra au comité avoir informé l'intimé, préalablement à l'audition, qu'elle souhaitait déposer en preuve les aveux qu'il avait faits lors de cet entretien téléphonique en lui indiquant les passages pertinents (pièce P-28, en liasse).

CD00-1160

PAGE : 7

[36] Après que les parties eurent fait leurs représentations et en se basant sur la décision du Tribunal des professions rendu dans l'affaire *Fernandez De Sierra*⁴, l'objection de l'intimé fut rejetée et le comité permit la production, sous la cote P-25, de l'intégralité de la transcription sténographique de l'entrevue tenue le 28 mars 2013 entre l'enquêteur, M. Poulin, et l'intimé.

[37] Ensuite, l'enquêteur releva, selon lui, les aveux effectués par l'intimé lors de cet entretien téléphonique en référant le comité aux extraits pertinents⁵.

[38] En contre-interrogatoire, l'enquêteur indiqua que lors de ladite entrevue avec l'intimé, il avait les notes personnelles de ce dernier, mais il n'a pas pensé lui en transmettre une copie même si l'intimé lui avait dit qu'il n'en avait pas copie avec lui.

[39] Au cours de l'enquête, l'intimé lui avait dit qu'il avait pris des notes à chaque rencontre avec G.C. et, dans ces notes, l'enquêteur admit qu'il était parfois mention du questionnaire utilisé pour la confection des profils d'investisseur.

[40] L'enquêteur se souvint également avoir dit à l'intimé que G.C. ne possédait aucune épargne à terme (placement garanti), alors que certains documents du dossier démontraient le contraire (pièce P-2B).

[41] Il indiqua également ne pas se souvenir si ces documents concernant l'épargne à terme détenue par G.C. avaient été transmis à l'expert de la plaignante, car ce n'est pas lui qui, par la suite, a acheminé la documentation à l'expert.

[42] M. Poulin reconnut ensuite ne pas connaître les pratiques ayant cours chez Desjardins en 2000 et que les questionnaires utilisés pour la confection des profils

⁴ *Psychologues (Ordre professionnel des) c. Fernandez De Sierra*, 2005 QCTP 134 (CanLII).

⁵ Pièce P-25, p. 28, lignes 18 à 20; p. 36, lignes 3 à 8 et 24-25; p. 37, lignes 1 à 4; p. 57, lignes 5 à 16; p. 58, lignes 6 à 18; p. 59, lignes 1 à 13, et; p. 60, lignes 4 à 15, et Pièce P-28A.

CD00-1160

PAGE : 8

d'investisseur ont évolué depuis cette année-là.

[43] Il ajouta qu'entre 2000 et 2005, aucune loi n'obligeait les représentants à remplir un nouveau questionnaire annuellement, précisant qu'ils devaient toutefois bien connaître leur client.

[44] Contre-interrogé sur la tolérance aux risques figurant aux différents questionnaires, M. Poulin admit qu'avant 2005, elle ne semblait pas y figurer (pièce P-8, document I-51).

[45] Il affirma ne pas avoir vérifié les notes de l'intimé afin d'obtenir des explications sur le travail effectué.

[46] En référant à la pièce P-11, il indiqua ne pas savoir ce que signifie chez Desjardins un profil d'investisseur dit « *Audacieux* ».

[47] Il indiqua savoir comment se déroule, de façon générale, la préparation d'un questionnaire avec un client, mais ne pas savoir comment s'est déroulée spécifiquement la préparation du formulaire « *Profil d'investisseur* » (pièce P-11).

[48] M. Poulin ajouta qu'il est possible qu'un représentant respecte les normes de l'entreprise qui l'emploie, sans pour autant respecter ses obligations déontologiques, car ce sont les autorités législatives qui fixent ces obligations et non l'employeur.

[49] Il affirma que la majorité des documents contenus au dossier de l'intimé ont été signés par la consommatrice G.C.

[50] Il référa ensuite au relevé de compte, pièce P-20, qui contient à la page 000230, une mention à l'effet que les placements détenus par la consommatrice n'étaient pas des titres garantis et couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada et qu'on retrouve

CD00-1160

PAGE : 9

le même genre de mention aux documents d'ouverture et de mise à jour de comptes⁶.

[51] M. Poulin indiqua que G.C. possédait environ 60 % de fonds communs de placement à son arrivée chez Desjardins alors qu'elle était cliente à la CIBC (pièce P-3, page 000151).

[52] Il expliqua aussi que l'intimé avait obtenu les fiches « *PAL TRAK* » pour chacun des fonds communs de placement que G.C. détenait à la CIBC avant son arrivée chez Desjardins.

[53] Le témoin admit aussi que parmi ces fonds communs de placement à la CIBC, il y avait certains fonds d'économie émergente.

[54] Enfin, il ajouta que le dossier d'un client doit être conservé intégralement par le représentant tant et aussi longtemps qu'il fait affaire avec lui et qu'il peut être détruit cinq (5) ans après la fin de la relation professionnelle.

[55] Le procureur de l'intimé ayant clos le contre-interrogatoire de l'enquêteur, la procureure de la plaignante appela son second témoin, soit la consommatrice, G.C.

TÉMOIGNAGE DE LA CONSOMMATRICE, G.C.

[56] La consommatrice indiqua demeurer à Matane et être aujourd'hui retraitée.

[57] Elle était en affaires avec son mari et, une fois le divorce prononcé en 1998, elle plaça l'argent obtenu auprès de la CIBC, succursale de Matane.

[58] Elle était associée avec son mari dans une entreprise dans le domaine de l'excavation pour laquelle elle s'occupait du travail de comptabilité et de secrétariat.

⁶ Pièces P-6, P-7, P-8, P-9 et P-10.

CD00-1160

PAGE : 10

[59] En plus, de façon générale, c'est elle qui s'occupait des finances du couple et quand ils avaient un montant à investir, elle allait voir sa conseillère à la CIBC.

[60] En 2000, la succursale de la CIBC ferma ses portes et G.C. transféra alors ses placements à la succursale de Desjardins; c'est ainsi qu'elle fit la connaissance de l'intimé.

[61] Elle dit qu'elle ne connaissait pas alors ce qu'était un fonds commun de placement.

[62] Lors de son arrivée chez Desjardins, elle demanda que lui soit présenté un conseiller qui pouvait l'aider, car elle n'y connaissait rien en matière de placement et elle ne voulait qu'une seule chose : une progression de son argent et ne voulait pas perdre son capital.

[63] Jusqu'en 2005, elle rencontra l'intimé sur une base régulière afin de discuter de ses placements.

[64] En 2005, elle vendit les deux (2) immeubles à logements qu'elle possédait jusqu'alors et rencontra l'intimé afin de l'informer que ses besoins avaient changé.

[65] En effet, avec la vente de ses immeubles, G.C. prit sa retraite et désirait que tous ses placements soient garantis.

[66] Elle avait alors demandé à l'intimé de transformer son REÉR en FERR qui lui rapporterait 700 \$ mensuellement.

[67] Elle a continué à travailler à temps partiel comme vendeuse dans une boutique après 2005, et ce, jusqu'en 2008.

[68] Après 2005, les rencontres avec l'intimé étaient plus longues, car il lui proposait des placements et elle lui répondait toujours la même réponse à chaque proposition,

CD00-1160

PAGE : 11

c'est-à-dire qu'elle voulait des placements garantis puis aucun REÉR.

[69] Elle indiqua que, lors de ses rencontres avec l'intimé, elle ne lisait pas les documents qu'il lui demandait de signer, car elle lui faisait confiance.

[70] La procureure de la plaignante l'interrogea ensuite sur les différents documents préparés par l'intimé et se trouvant à son dossier client, soit les pièces P-7 à P-14.

[71] G.C. reconnut la plupart de ces documents ou si elle n'en avait aucun souvenir, elle y reconnaissait tout de même sa signature.

[72] Pour chacun de ces documents (pièces P-7 à P-14), elle témoigna qu'elle ne possédait aucune connaissance en matière de placement et qu'elle voulait qu'aucun risque ne soit pris avec son capital.

[73] Elle déclara qu'elle était satisfaite du travail de l'intimé jusqu'en 2009.

[74] Lors d'une rencontre et discussion avec des amis en 2009, à laquelle participait M.G., elle les informa que la crise financière de 2008 ne l'avait pas affectée, car tous ses placements étaient garantis.

[75] Par la suite, M.G., après avoir vérifié ses relevés de comptes, lui mentionna que ses placements, au contraire, n'étaient pas garantis comme elle le croyait.

[76] G.C. demanda alors à M.G. de l'accompagner pour une rencontre avec l'intimé.

[77] Quatre (4) rencontres eurent alors lieu; la quatrième à laquelle a aussi participé le directeur de la Caisse, M. Desrosiers, ayant été enregistrée par G.C., à l'insu de l'intimé et de ce dernier.

[78] Lors de ces rencontres, l'intimé leur aurait dit que les placements détenus par G.C. étaient garantis, alors que M.G. remettait en question que c'était des placements garantis.

CD00-1160

PAGE : 12

[79] Enfin, elle admit qu'elle ne regardait pas les relevés de compte qui lui parvenaient (pièces P-15 et P-16), car elle se fiait à l'intimé.

[80] En contre-interrogatoire, G.C. admit que, lorsque ses placements étaient avec la CIBC, elle examinait les relevés qu'elle recevait.

[81] Elle expliqua que pendant vingt (20) ans, elle était la secrétaire et s'occupait de la comptabilité pour l'entreprise d'excavation qu'elle détenait avec son conjoint à l'époque.

[82] Elle n'avait cependant pas de formation en comptabilité, ayant seulement un diplôme d'études secondaires.

[83] Elle se souvient avoir téléphoné à l'intimé après avoir constaté un « *moins* » sur son état de compte.

[84] G.C. indiqua croire que tous ses placements étaient garantis auprès de la CIBC.

[85] Elle expliqua qu'en 2000, lorsqu'elle a transféré son compte à Desjardins, elle avait mentionné à l'intimé qu'elle voulait détenir le même genre de placement qu'elle avait à la CIBC, c'est-à-dire des placements qui rapportaient et qui étaient garantis.

[86] Elle déclara que ce qu'elle avait avec CIBC faisait son affaire, car elle avait alors de bons revenus et elle voulait que cela continue avec l'intimé.

[87] Elle admit ensuite qu'avant 2005, il était possible qu'elle n'ait pas demandé à l'intimé de détenir des placements garantis, mais est catégorique, qu'elle le lui a demandé après la vente de ses deux (2) immeubles en 2005.

[88] Elle réitéra que l'intimé lui a confirmé que ses placements étaient garantis et qu'elle avait une confiance en lui.

CD00-1160

PAGE : 13

[89] Elle mentionna ne pas savoir ce qu'est un fonds commun de placement, ni un fonds d'investissement, ni un bon du Trésor.

[90] Questionnée sur la rencontre du 13 mars 2006 avec l'intimé, elle indiqua qu'elle était alors satisfaite du rendement de ses placements et aussi des services rendus par l'intimé.

[91] Cette rencontre a alors eu lieu, car elle avait vendu en décembre 2005 son deuxième immeuble.

[92] Elle précisa qu'elle était alors effectivement satisfaite, car le placement de 90 000 \$⁷ qu'elle avait fait en juillet 2005 à son compte « Placements Stratégiques » après la vente de son premier immeuble, lui avait rapporté de très bons revenus.

[93] Par la suite, elle expliqua qu'à un moment donné, elle a vu un moins à son état de compte et elle a alors appelé l'intimé et il lui aurait dit à ce moment-là que c'était une erreur.

[94] Elle témoigna à l'effet qu'elle avait aussi une marge de crédit personnelle, mais qu'elle ne l'a pas utilisée pour faire l'achat de placements.

[95] Elle expliqua qu'à part ses investissements faits faisant suite à la vente de ses deux (2) immeubles, elle n'avait pas investi, par la suite, d'autres montants avec Desjardins par l'intermédiaire de l'intimé.

[96] Elle fut aussi contre-interrogée par M^e Tremblay relativement à la pièce I-1 *en liasse* qui est un résumé de ses trois (3) comptes, à savoir REÉR, non enregistré et « Placements Stratégiques ».

⁷ Pièce P-24.

CD00-1160

PAGE : 14

[97] En référant à ladite pièce I-1 *en liasse*, elle constata qu'effectivement, elle a retiré seulement à partir de 2009 des montants de son compte REÉR.

[98] De plus, elle ne se souvient pas que l'intimé lui ait dit que les dépôts à terme qu'elle possédait ne seraient pas suffisants pour générer des revenus mensuels pour compenser l'absence de revenu de loyer de 2 400 \$ qu'elle avait avec ses deux (2) immeubles qui avaient été vendus.

[99] Elle indiqua qu'effectivement, l'intimé prenait toujours des notes lors de ses rencontres et qu'il lui avait posé des questions au niveau de ses enfants, de sa retraite et peut-être même aussi au niveau de son testament, ce dont elle ne se souvient pas.

[100] Elle identifia par la suite les pièces P-29 *en liasse* et P-30 *en liasse*.

[101] Elle précisa qu'en ce qui la concerne, l'investissement de 90 000 \$ fait à son compte « Placements Stratégiques » en juillet 2005 devait être garanti.

[102] Elle expliqua que les documents qu'elle aurait reçus de l'intimé étaient ceux qu'on retrouve à la pièce P-29 *en liasse* et l'intimé lui avait alors mentionné qu'elle devait garder précieusement ces documents, car ce sont des bons du Trésor.

[103] Cependant, elle indiqua que finalement, elle ne se souvient pas si l'intimé lui a remis les documents P-29 *en liasse* et P-30 *en liasse*.

[104] Pour ce qui est de l'enveloppe qui fait partie de la pièce P-29 *en liasse*, il s'agit d'une enveloppe provenant de la Caisse populaire de Matane.

[105] En ce qui concerne l'adresse de Valeurs Mobilières Desjardins apparaissant aux documents déposés aux pièces P-29 *en liasse* et P-30 *en liasse*, elle ne connaît pas cette adresse de Montréal.

CD00-1160

PAGE : 15

[106] Relativement aux rencontres qu'elle a eues avec l'intimé, elle déclara qu'après 2005, celles-ci étaient plus fréquentes qu'avant.

[107] Elle fut interrogée sur les nombreuses rencontres qu'elle a eues avec l'intimé, sans vraiment se souvenir de celles-ci et de leur contenu.

[108] Cependant, elle admit que cela arrivait qu'elle puisse elle-même avoir appelé l'intimé, car elle surveillait ses comptes et s'il y avait, selon elle, une information qui était négative ou incorrecte, elle l'appelait.

[109] Elle ne savait pas que l'intimé ne recevait pas de commission pour les placements qu'il effectuait pour elle.

[110] Elle admit aussi qu'elle a toujours signé les documents qui lui étaient montrés par l'intimé en qui elle avait une confiance aveugle.

[111] Concernant le profil d'investissement daté du 27 juin 2005 (pièce P-11), elle ne se souvient pas du contenu, mais reconnut avoir bien signé ledit document.

[112] Elle répéta à de nombreuses reprises que tout ce qu'elle voulait alors c'était des placements garantis et pas de REÉR.

[113] En référant à la pièce P-22, qui est un état de compte pour l'année 2008 concernant ses comptes REÉR et non-enregistré, elle indiqua qu'elle n'avait pas à l'époque pris connaissance de la dernière page dudit document qui indique que les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, que le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur et qu'à l'exception du Fonds Desjardins Marché monétaire, leur valeur fluctue fréquemment.

[114] Elle se souvient cependant que M.G. avait lu cette partie pour lui dire que les placements n'étaient pas garantis.

CD00-1160

PAGE : 16

[115] Elle expliqua que lors de la rencontre à laquelle M.G. était présent avec l'intimé et M. Desrosiers, l'intimé avait alors dit que ce n'était pas garanti, mais que c'était sécuritaire.

[116] Elle précisa que lors de la rencontre du 13 mars 2006 avec l'intimé, il est possible qu'elle lui ait alors indiqué qu'elle était satisfaite avec les rendements de ses placements.

[117] Elle précisa qu'elle voulait que ça monte et c'est possible qu'il lui en ait parlé.

[118] Par la suite, relativement à d'autres rencontres qu'elle aurait eues avec l'intimé, à partir de 2006 jusqu'à 2010, elle ne se souvient pas vraiment ce qui a été discuté avec lui.

[119] Elle ajouta qu'elle avait commencé à sortir de l'argent de ses comptes avec M.G. à partir de juillet 2009.

[120] Elle mentionna aussi que lors des rencontres en 2010 avec l'intimé, elle avait alors commencé sa relation personnelle avec M.G.

[121] Ce serait lors d'une visite à son domicile que M.G. aurait vu ses documents concernant ses placements et qu'il lui aurait alors mentionné que ce n'était pas garanti.

[122] Elle précisa aussi que lorsqu'elle s'est présentée la première fois avec M.G. pour rencontrer l'intimé, celui-ci ne semblait pas content que M.G. assiste à la rencontre.

[123] Elle termina à l'effet que l'intimé aurait confirmé devant M.G. que ses placements étaient garantis à 100%.

TÉMOIGNAGE DE M.G.

[124] M.G. indiqua être retraité, mais avoir été avant comptable vérificateur.

[125] Il mentionna avoir rencontré G.C. en juillet 2009 lors d'une rencontre avec des amis.

CD00-1160

PAGE : 17

[126] Il expliqua que lors de cette rencontre, la crise financière de 2008 fut évoquée et G.C. mentionna alors qu'elle n'avait pas subi de pertes, car ses placements étaient garantis.

[127] Après la rencontre, il serait arrêté au domicile de G.C. au moment où elle aurait reçu une enveloppe de Desjardins et il lui aurait alors dit que ses placements n'étaient pas garantis, compte tenu du genre de documents qu'elle avait reçus.

[128] G.C. lui aurait suggéré de l'accompagner lors de sa prochaine rencontre prévue avec l'intimé pour discuter de ses placements qui devait avoir lieu bientôt, ce que le témoin accepta.

[129] Il témoigna par la suite des quatre (4) rencontres avec l'intimé où il accompagna G.C.

[130] Il ajouta aussi que plus tard, lui et G.C. se sont mariés.

[131] Lors de ces rencontres, l'intimé leur aurait indiqué que les placements de G.C. étaient garantis et qu'il ne pouvait y avoir de perte de capital.

[132] M.G. mentionna avoir confronté l'intimé lors de ces rencontres à l'effet que les placements détenus par G.C. n'étaient pas garantis, mais que ce dernier maintenait que le tout était garanti.

[133] En contre-interrogatoire, M.G. indiqua s'y connaître un peu en matière de placement et admit qu'il n'avait pas été comptable agréé.

[134] Il ajouta ne pas se souvenir si l'intimé a utilisé le terme « sécuritaire » lors des rencontres auxquelles il a assisté plutôt que le terme « garanti », mais que pour lui, « sécuritaire » est synonyme de « garanti ».

CD00-1160

PAGE : 18

[135] Il mentionna que la quatrième rencontre avec l'intimé à laquelle participait aussi M. Desrosiers de la Caisse populaire de Matane, avait été enregistrée par G.C. à l'insu de l'intimé.

[136] Il expliqua aussi avoir aidé G.C. à préparer sa réclamation contre la Caisse populaire de Matane, dans laquelle elle demandait une compensation, car elle ne connaissait pas les placements.

[137] Il précisa que lors de la première rencontre avec l'intimé, celui-ci avait alors dit que G.C. avait retiré une partie de son investissement de 90 000 \$ qui avait été fait en juillet 2005.

[138] Enfin, concernant l'enveloppe que G.C. avait reçue alors qu'il était à son domicile, il déclara que c'était une enveloppe provenant de Valeurs mobilières Desjardins.

TÉMOIGNAGE DE L'EXPERT, MARTIN DUPRAS

[139] Par la suite, la procureure de la plaignante fit entendre M. Martin Dupras.

[140] M. Dupras fut déclaré expert en planification financière par le comité suite à la preuve présentée par la plaignante à cet effet, dont son curriculum vitae (pièce P-26), et après que le procureur de l'intimé eut déclaré qu'il ne contestait pas la qualité d'expert de M. Dupras.

[141] Le témoin reconnut son rapport daté du 8 octobre 2015 et lequel fut identifié comme pièce P-27.

[142] M. Dupras décrivit ensuite le mandat que lui avait octroyé la plaignante qui consistait, tout d'abord, à établir si, entre 2000 et 2010, les programmes de placements personnalisés, les profils d'investisseur, mises à jour de compte et/ou ouvertures de

CD00-1160

PAGE : 19

compte correspondaient à la situation financière et aux objectifs financiers de G.C. et, ensuite, toujours pour cette même période, si les recommandations de l'intimé de souscrire des fonds communs de placement convenaient au profil d'investisseur et aux objectifs financiers de la consommatrice.

[143] Il lista ensuite les documents qu'il utilisa pour réaliser son expertise et mentionna ne pas avoir rencontré ni la consommatrice G.C., ni l'intimé.

[144] M. Dupras procéda à l'analyse du profil d'investisseur de G.C.

[145] De son analyse, il arriva à la conclusion que la tolérance aux risques de G.C. était faible et que les profils d'investisseur préparés par l'intimé pour G.C. variaient au fil du temps.

[146] Il indiqua que certains de cesdits profils semblaient avoir été bien préparés⁸, alors que d'autres ne l'étaient pas⁹, et mentionna que certains ne semblaient pas avoir été respectés¹⁰.

[147] Selon lui, trois (3) possibilités peuvent expliquer ces variations : la consommatrice a mal évalué sa propre connaissance à la base, le profil d'investisseur original a été mal complété ou certains profils d'investisseur ont été préparés dans le but de justifier un investissement déjà effectué¹¹.

[148] Il arriva à la conclusion que l'intimé avait commis une faute déontologique en ce qu'il n'a pas respecté la tolérance aux risques de la consommatrice en effectuant une

⁸ Pièce P-27, p. 10.

⁹ Pièce P-27, p. 11.

¹⁰ Pièce P-27, p. 11 et 12.

¹¹ Pièce P-27, p. 9.

CD00-1160

PAGE : 20

répartition 100 % en actions pour le compte non enregistré, de même que pour le compte REÉR qui, après 2006, a été investi trop agressivement¹².

[149] Il indiqua de plus qu'il était préoccupant de constater les variations au fil du temps quant aux connaissances en matière de placement de la consommatrice.

[150] Selon lui, il est normal d'observer certaines variations, mais celles de G.C. sont inhabituelles et/ou inexplicables¹³.

[151] En contre-interrogatoire, M. Dupras admit que, si G.C. n'avait pas demandé des placements garantis, alors les investissements faits par l'intimé étaient appropriés¹⁴, ajoutant que les fonds communs de placement sont souvent appropriés comme placements lorsque vient le temps de planifier la retraite.

[152] Il indiqua ne pas avoir tenu compte des dépôts à terme lorsqu'il procéda à la répartition des fonds de G.C. et à la réalisation de son expertise.

[153] Il mentionna qu'il est possible d'apprécier, d'évaluer globalement l'ensemble des comptes détenus par un consommateur ou alors individuellement, compte par compte; les deux options étant valables et à sa connaissance, aucune disposition législative ou réglementaire n'impose l'une ou l'autre des façons.

[154] Contre-interrogé sur la constitution des fonds, M. Dupras admit ne pas être allé voir le détail de chacun des fonds communs de placement détenus par G.C. pour réaliser son expertise et qu'il serait plus prudent de se fier à l'expertise de Desjardins pour cet aspect; précisant toutefois que le représentant se doit de connaître la constitution des fonds afin de conseiller adéquatement ses clients.

¹² Pièce P-27, p. 14.

¹³ Pièce P-27, p. 15.

¹⁴ Pièce P-27, p. 13.

CD00-1160

PAGE : 21

[155] Il reconnut que l'établissement d'un profil d'investisseur n'est pas une science exacte, est sujet à des éléments subjectifs et n'a pas à être « idéal ».

[156] Il réitéra, à quelques reprises, ne pas avoir rencontré la consommatrice impliquée ni l'intimé lors de la préparation de son expertise, mais indiqua, qu'après avoir entendu le témoignage de celle-ci, son analyse demeure la même.

[157] M. Dupras mentionna qu'il peut y avoir des variantes dans l'établissement des profils d'investisseur d'un individu et qu'il faut porter une attention particulière à la tendance lourde des comptes détenus par une seule et même personne.

[158] Il traita ensuite du rôle que doit jouer le consommateur lors de la préparation du questionnaire « *Bien connaître son client* », précisant qu'il doit répondre de façon honnête aux questions posées par le représentant.

[159] Il admit ne pas savoir, lors de la confection des profils d'investisseurs (pièces P-11 et P-12) en 2005 et 2006, si G.C. bénéficiait d'une pension alimentaire de son ex-conjoint et qu'il ne s'est pas basé sur l'existence d'une telle pension alimentaire en faveur de G.C. pour réaliser son expertise, n'ayant pas vérifié cette information.

[160] Référant aux notes de l'intimé contenues au dossier de la consommatrice, il mentionna que, bien qu'il les avait en sa possession et qu'il les ait lues, il n'y a pas fait référence à son rapport, n'a pas non plus vérifié si ces notes appuyaient les transactions réalisées et n'a pas cherché à le faire.

[161] Il mentionna également avoir appris, lors de l'audition, que jusqu'en 2012, la politique de Desjardins était pour un représentant d'effectuer une évaluation globale des comptes détenus par un client et non pas une évaluation compte par compte, et il reconnut ainsi que l'intimé a pu respecter la politique émise par son employeur.

CD00-1160

PAGE : 22

[162] M. Dupras indiqua ensuite que, ce n'est pas parce qu'un consommateur ne subit aucune perte, que le travail du représentant a été bien fait, aucune corrélation ne pouvant être établie entre ces deux (2) éléments.

[163] Il admit que lorsque G.C. a quitté la CIBC en 2000 pour faire affaire avec Desjardins, elle ne détenait pas seulement des placements garantis.

[164] La procureure de la plaignante déclara ensuite sa preuve close, mais émit une réserve.

[165] Elle déclara en effet qu'une contre-preuve était possible liée à l'impact de l'épargne à terme détenue par la consommatrice; l'expert s'étant engagé à fournir des calculs à cet égard.

[166] Le comité prit alors acte de cette réserve et invita l'intimé à présenter sa preuve.

PREUVE DE L'INTIMÉ

[167] Au soutien de sa preuve, la partie intimée déposa les pièces I-1 à I-8, de consentement avec la plaignante, et le premier témoin entendu fut l'intimé lui-même.

TÉMOIGNAGE DE L'INTIMÉ

[168] L'intimé exposa son parcours professionnel, indiquant être présentement directeur du marché des particuliers à la Caisse populaire Desjardins de Matane.

[169] Il ajouta être à l'emploi de Desjardins depuis 1992 et y avoir occupé plusieurs postes.

[170] Au moment des faits reprochés, il était conseiller en finances personnelles.

[171] Il mentionna également avoir un baccalauréat en administration, option finance, ainsi qu'un certificat en crédit commercial et un certificat en planification financière.

CD00-1160

PAGE : 23

[172] Il décrit sa première rencontre avec la consommatrice impliquée, G.C.

[173] Il indiqua avoir connu G.C. en 2000, après que celle-ci lui ait été référée par une collègue, M^{me} Brigitte Soucy.

[174] Lors de cette première rencontre qu'il a eue avec la consommatrice, M^{me} Soucy y assista.

[175] L'intimé mentionna que lors de cette rencontre, il a fait le tour de la situation personnelle et financière de G.C. à l'aide d'un questionnaire lui servant notamment à évaluer les besoins et les attentes de la consommatrice en matière de placement.

[176] Il ajouta n'avoir aucune copie dudit questionnaire, puisqu'à Desjardins, les dossiers sont épurés après une période de cinq (5) ans.

[177] Il indiqua cependant que c'était son habitude de prendre des notes lors de chacune des rencontres avec ses clients et copie des notes prises lorsqu'il rencontrait G.C. furent identifiées et déposées (pièce I-2).

[178] Il passa ensuite en revue ses notes d'entrevue, insistant sur certaines de ses rencontres et conversations téléphoniques avec G.C.

[179] Revenant sur cette première rencontre en 2000, il indiqua avoir questionné G.C. sur les produits de placement, ses connaissances en matière de placement, la description de ses placements, les risques à prendre et son horizon de placement.

[180] Il ajouta que cette dernière savait ce qu'était un certificat de dépôt, une obligation, une action et un fonds commun de placement.

[181] Enfin, il mentionna que G.C. n'avait, en aucun temps, demandé à détenir uniquement des placements garantis et ajouta qu'elle désirait une croissance de ses

CD00-1160

PAGE : 24

placements.

[182] Suite à cette première rencontre, l'intimé présenta à G.C. un plan personnalisé, avec comme résultat un profil d'investisseur de type « modéré »¹⁵.

[183] L'intimé indiqua qu'à l'époque, et ce jusqu'en 2012, ce type de plan était révisé minimalement une fois l'an et que la façon de procéder chez Desjardins pour calculer la répartition des placements détenus par un consommateur était une approche globale des comptes détenus par un consommateur et non pas une approche par compte détenu.

[184] La répartition proposée du portefeuille prévoyait près de 70 % en revenu fixe et 30 % en placements de croissance¹⁶.

[185] Relativement aux dépôts à terme détenus par la consommatrice, il mentionna qu'ils avaient été transférés de la CIBC à Desjardins et qu'afin de tenir compte de l'impact fiscal à l'échéance de ces dépôts, les sommes pouvaient alors être investies dans des fonds communs de placement.

[186] Ensuite, concernant la teneur de ses rencontres avec G.C., il indiqua que celle-ci y participait activement.

[187] Elle lui posait des questions et elle comprenait bien ce qu'il lui expliquait.

[188] Ces rencontres duraient habituellement entre une heure et une heure trente minutes.

[189] Il expliqua que lors de sa rencontre avec G.C. le 25 janvier 2005, des décisions ont été prises par G.C. concernant les placements qu'elle détenait dans son REÉR.

¹⁵ Pièce P-5, p. 00288.

¹⁶ Pièce P-5, p. 00295.

CD00-1160

PAGE : 25

[190] Il précisa aussi que G.C. avait alors commencé à bénéficier d'une pension alimentaire de 1 000 \$ par mois¹⁷.

[191] L'intimé traita par la suite des placements effectués par G.C. à la suite de la vente de ses immeubles locatifs en 2005.

[192] Il indiqua avoir alors réévalué les besoins de G.C. et avoir convenu avec elle d'investir dans des fonds permettant des revenus mensuels, remplaçant ainsi les revenus de loyer.

[193] C'est dans ce contexte que des parts dans des fonds communs de placement furent alors souscrites aux comptes de G.C. en 2005.

[194] Il réitéra que G.C. possédait une certaine connaissance en matière de placement, qu'il faisait le tour des placements avec elle et qu'il répétait et validait sa compréhension, et ce, annuellement.

[195] Il précisa que G.C. possédait déjà des participations dans des fonds communs de placement à son compte détenu à la CIBC avant son arrivée chez Desjardins¹⁸.

[196] L'intimé traita ensuite plus en détail comment il est arrivé à proposer à G.C. d'investir dans les fonds communs de placement en 2005, en référant au profil d'investisseur du 27 juin 2005¹⁹, complété à partir de la grille de Desjardins existant à l'époque²⁰.

[197] Il indiqua que le pointage obtenu pour G.C. se situait entre 20 et 29 points; constituant ainsi un profil d'investisseur audacieux selon l'échelle existant chez

¹⁷ Pièce I-2, p. 000184.

¹⁸ Pièce P-3.

¹⁹ Pièce P-11.

²⁰ Pièce I-3.

CD00-1160

PAGE : 26

Desjardins.

[198] Ce pointage signifiait que la moitié des sommes investies pouvait l'être dans des placements aux marchés boursiers.

[199] Le profil audacieux qui existait à l'époque était le profil médian ou moyen, c'est-à-dire qu'il était au milieu des cinq (5) profils existants selon la grille de Desjardins.

[200] Ces cinq (5) profils types, en partant du plus conservateur vers le plus agressif, étaient prudent, modéré, audacieux, ambitieux et finalement dynamique, lequel correspond à l'investisseur qui recherche une forte croissance en investissant essentiellement dans les marchés boursiers.

[201] Le témoin précisa que cette terminologie des profils était propre à Desjardins.

[202] Il ajouta que lorsqu'il rencontrait G.C., il lui présentait le « *PAL TRACK* » de chaque titre qu'elle souscrivait, lui permettant ainsi de connaître le degré de volatilité de chacun d'eux.

[203] Le « *PAL TRACK* » est une description du contenu des titres faisant partie d'un fonds de placement particulier.

[204] Il référa ensuite au formulaire d'ouverture du compte « Placements Stratégiques » du 11 juillet 2005 et, plus particulièrement, à la déclaration signée par G.C. s'y trouvant à l'effet qu'elle savait que les placements n'étaient pas garantis²¹.

[205] Cet investissement de juillet 2005 faisait suite à la présentation de trois (3) scénarios qui lui avait été faite par l'intimé²².

[206] La consommatrice a alors investi la somme de 90 000 \$ dans des fonds de

²¹ Pièce P-10, p. 00583.

²² Pièce I-2, p. 000184.

CD00-1160

PAGE : 27

placement dans son nouveau compte « Placements Stratégiques » et 8 000 \$ dans son compte non enregistré.

[207] De plus, une ristourne provenant de Desjardins au montant de 374,58 \$ a été déposée dans le compte REÉR de G.C., dans un fonds commun de placement.

[208] Les placements suggérés et effectivement souscrits correspondaient au profil d'investisseur de G.C. qui prévoyait une répartition égale entre les placements à revenu fixe et ceux de croissance.

[209] Il mentionna qu'il n'avait aucun avantage pécuniaire à ce que G.C. souscrive un placement plutôt qu'un autre, étant rémunéré à salaire, ne percevant aucune commission lorsqu'un client souscrivait un placement.

[210] L'intimé évoqua ensuite une rencontre en décembre 2005 où G.C. a investi une somme de 23 000 \$ dans le fonds Desjardins Dividendes cat. T à son compte non enregistré, à la suite de la vente de son second immeuble locatif.

[211] Il mentionna que G.C. détenait déjà ce genre de placement depuis 2001.

[212] La rencontre suivante fut celle de mars 2006, où l'intimé constata alors que le pourcentage de placements en croissance était trop élevé, selon le profil d'investisseur de G.C., ce qui explique la dérogation que cette dernière a signée le 13 mars 2006, car étant satisfaite des rendements, elle voulait conserver les placements détenus à son portefeuille²³.

[213] Le profil d'investisseur de G.C. était alors « Équilibré revenu », document par ailleurs signé par G.C. lors de cette rencontre du 13 mars 2006²⁴.

²³ Pièce P-12, p. 000303.

²⁴ Pièce P-12, p. 000302.

CD00-1160

PAGE : 28

[214] Ce profil est à l'effet que la tolérance aux fluctuations de marchés du client varie de faible à moyenne et que le client souhaite à la fois des revenus stables et une croissance du capital sur une portion limitée de son portefeuille.

[215] Il mentionna ensuite qu'entre mars 2006 et juin 2007, il privilégia le remboursement de la marge de crédit de G.C., expliquant de ce fait les retraits des comptes effectués par G.C.

[216] Il spécifia également qu'elle recevait, trimestriellement, un relevé de compte transmis par Desjardins.

[217] En 2008, Desjardins implanta un outil afin d'aider les représentants à évaluer le client et sa situation, « *Le plan de mise en œuvre* », pouvant ainsi entraîner des changements lors de la mise à jour du client par rapport au résultat obtenu lors des années antérieures.

[218] Il témoigna aussi sur ses rencontres à compter de juillet 2009 avec G.C. alors qu'elle était accompagnée de son ami M.G.

[219] Lors de ces rencontres, il n'a jamais dit que les placements de G.C. étaient tous garantis, mais plutôt que certains étaient garantis et que l'ensemble était sécuritaire.

[220] Il expliqua aussi que lors de la première de ces rencontres, il a voulu vérifier auprès de G.C., s'il pouvait discuter ouvertement de ses placements devant lui qu'il ne connaissait pas, et après que G.C. l'eut autorisé, il a alors répondu à leurs questions.

[221] Il précisa aussi que G.C. avait transmis à Desjardins en 2009 une réclamation au montant de 189 000 \$ et qu'à cet effet, le directeur de la Caisse populaire de Matane a participé à une rencontre avec lui, G.C. et M.G.

CD00-1160

PAGE : 29

[222] Il expliqua qu'en 2009, G.C. a aussi déposé une plainte contre lui auprès de Desjardins et l'Autorité des marchés financiers, lesquelles ont été rejetées.

[223] Il nia ensuite avoir ajusté le profil d'investisseur de G.C. en l'adaptant aux placements qu'elle détenait, tel que reproché par la plaignante, en expliquant que s'il avait agi ainsi, il n'aurait pas obtenu de G.C. une dérogation pour son dossier en 2006 et précisant qu'il n'aurait pas sorti des fonds de croissance pour lui donner des retraits afin de se rapprocher ainsi de la répartition cible de son profil d'investisseur.

[224] Il mentionna également n'avoir fait aucun aveu à l'enquêteur de la CSF, M. Poulin, réitérant qu'il n'a pas modifié le profil d'investisseur de G.C. pour le rendre conforme aux placements souscrits par G.C.

[225] En ce qui concerne l'entrevue téléphonique qu'il a eue avec l'enquêteur, M. Poulin, le 28 mars 2013, il expliqua qu'il avait eu un premier appel de ce dernier quelques jours auparavant et qu'après vérification avec la direction de Desjardins, la conférence téléphonique fut fixée au 28 mars 2013.

[226] Le témoin mentionna que l'enquêteur lui avait dit que cela ne prendrait que quelques minutes lorsqu'il l'a appelé vers 11h00, le 28 mars 2013.

[227] Il précisa aussi que lors de l'entrevue, il n'avait pas tout le dossier de G.C. ni toutes ses notes personnelles.

[228] Il avait des rencontres déjà fixées à compter de 11h30 cette journée-là et il était très nerveux, car c'était la première fois qu'il avait ainsi un interrogatoire par téléphone.

[229] Il expliqua que cette nervosité a fait qu'il a donné des réponses à l'enquêteur qui n'étaient pas exactes.

CD00-1160

PAGE : 30

[230] Il témoigna aussi qu'il n'avait pas eu le temps de se préparer pour ladite entrevue.

[231] Il réitéra n'avoir jamais adapté les profils d'investisseur de G.C. en fonction du contenu de son portefeuille.

[232] Il expliqua qu'il n'a pas fait d'aveu à cet effet et qu'il n'est pas coupable non seulement du chef d'infraction 1, mais aussi des trois (3) autres qui lui reprochent l'opportunité des investissements faits en juillet et décembre 2005.

[233] Il poursuivit en mentionnant que la conformité de Desjardins vérifie régulièrement les dossiers des représentants.

[234] L'intimé traita ensuite brièvement des horizons de placement, indiquant que c'était discuté régulièrement avec G.C.

[235] Il expliqua par la suite qu'en ce qui concerne le chef d'infraction 2, la somme de 374 \$ déposée dans le compte REÉR de G.C., provenait d'une ristourne remise par Desjardins à G.C. et qu'il ne s'agissait donc pas d'un dépôt fait par elle.

[236] Il conclut en indiquant que G.C. n'avait subi aucune perte à ses placements suite au crash boursier de 2008 et que cela est une indication, selon lui, que les investissements faits par G.C. avaient été faits dans des placements sécuritaires.

[237] Il indiqua que les notes contenues à la pièce I-2 sont toutes les notes manuscrites qu'il a prises lors de ses rencontres avec la consommatrice.

[238] Il expliqua que les mots « *une certaine sécurité* » apparaissant à ses notes ne signifient pas que les placements étaient garantis²⁵.

[239] Il mentionna que G.C. travaillait encore quelques heures par semaine à l'été 2005.

²⁵ Pièce I-2, p. 000184.

CD00-1160

PAGE : 31

[240] Il précisa que la politique de Desjardins a changé en 2012, alors qu'antérieurement, l'analyse du dossier d'un client s'effectuait de façon globale et non pas compte par compte.

[241] En mars 2006, l'intimé expliqua qu'il avait parlé avec G.C. de retirer les sommes de son REÉR pour les transférer dans un FERR afin de pouvoir lui permettre de s'acheter une auto.

[242] Il considère que les connaissances de G.C. en 2005 étaient bonnes.

[243] En référant à la dérogation²⁶, il confirma que le profil d'investisseur de G.C. le 13 mars 2006 était 50 % en revenu fixe et 50 % en croissance.

[244] Il témoigna à l'effet qu'il ne se souvient pas si G.C. était à la retraite au moment où le profil global du 30 mai 2007 a été préparé²⁷.

[245] Il déclara aussi qu'il y a eu une évolution dans le profil d'investisseur de G.C. en ce qu'en 2006, il y avait alors plus de placements de croissance dans son portefeuille qu'en 2000.

[246] Selon l'intimé, G.C., en 2008, s'est déclarée comme ayant des connaissances limitées à cause du crash financier ayant eu lieu la même année.

TÉMOIGNAGE DE L'EXPERTE, JULIE NADEAU

[247] Par la suite, le procureur de l'intimé demanda au comité que M^{me} Julie Nadeau soit reconnue à titre d'experte des pratiques de Desjardins en matière d'épargne et de placements et en épargne collective.

²⁶ Pièce P-12.

²⁷ Pièce P-13.

CD00-1160

PAGE : 32

[248] La plaignante s'opposa à cette qualification et les parties firent donc leurs représentations à cet égard.

[249] À la suite de ces représentations, le comité reconnut M^{me} Nadeau experte en épargne collective et concernant les pratiques de Desjardins en matière d'épargne et de placements, tout en émettant toutefois certaines réserves quant à ce dernier aspect²⁸.

[250] L'intimé débuta alors l'interrogatoire de son experte, après que fut produit son rapport comme pièce I-8.

[251] M^{me} Nadeau expliqua avoir lu la plainte disciplinaire portée contre l'intimé, pris connaissance de l'entièreté du dossier de G.C. et en avoir fait l'analyse, en tenant compte des procédures émises par Desjardins applicables en l'espèce.

[252] Elle mentionna avoir effectué une analyse globale du dossier de G.C. et non une analyse compte par compte, puisque pour la période pertinente au présent dossier, il s'agissait de la façon de procéder chez Desjardins.

[253] Elle dit que des questionnaires étaient à la disposition des conseillers de Desjardins afin de les aider à effectuer les analyses de besoins financiers (« ABF ») ainsi que les profils d'investisseur de leurs clients.

[254] Référant à la dérogation signée par G.C. en mars 2006 (pièce P-12), alors qu'elle voulait conserver les placements détenus, M^{me} Nadeau confirma que l'intimé avait complété les rapports de Desjardins et qu'il avait alors utilisé la documentation appropriée lorsqu'il avait constaté un écart entre le profil d'investisseur de G.C. et les placements qu'elle détenait.

²⁸ Notes sténographiques du 26 juin 2017, p. 265 et suiv.

CD00-1160

PAGE : 33

[255] Elle enchaîna en affirmant, qu'en 2000, soit au moment de la première rencontre entre G.C. et l'intimé, Desjardins recommandait d'effectuer un profil d'investisseur au début de la relation professionnelle avec un nouveau client.

[256] Ce n'est qu'en 2005 que cette directive changea pour qu'un profil d'investisseur soit aussi établi annuellement.

[257] Elle ajouta que tout représentant se doit de continuellement bien connaître son client.

[258] Elle référa ensuite aux pages 2 et 3 de son rapport (pièce I-8) et en résuma les grandes lignes, insistant sur le fait que l'intimé rencontrait régulièrement G.C. et qu'il lui faisait signer tous les documents requis.

[259] Elle présenta aussi sa conclusion à l'effet que l'intimé avait respecté les pratiques et politiques de Desjardins dans le dossier de G.C.

[260] M^{me} Nadeau mentionna que la répartition des fonds communs de placement inscrite à son rapport est fondée sur le contenu de ces fonds existants en 2016.

[261] Enfin, elle indiqua qu'au fil du temps, l'intimé a réajusté pour revenir à des répartitions du portefeuille qui étaient conformes au profil d'investisseur de G.C.

[262] Elle est d'accord que la tolérance aux risques d'un consommateur peut avoir une influence sur la connaissance en matière de placement, en ce que ce dernier peut réaliser, en cours de route, qu'il est finalement moins connaissant que ce qu'il croyait.

[263] Elle reconnut que les chiffres contenus à l'annexe de son rapport d'expertise ne respectent pas les répartitions suggérées à la pièce P-5 pour le compte REÉR, mais ajouta qu'ils concordaient avec une répartition globale des comptes détenus par G.C.

CD00-1160

PAGE : 34

[264] L'experte de l'intimé fut ensuite contre-interrogée par la procureure de la plaignante.

[265] M^{me} Nadeau admit ne pas savoir si G.C. avait de bonnes connaissances en matière de placement, n'étant pas présente lors des rencontres tenues entre G.C. et l'intimé.

[266] M^{me} Nadeau réitéra que les connaissances en matière de placement n'ont pas nécessairement d'influence sur la tolérance aux risques d'un consommateur et qu'il est possible que ces connaissances évoluent lorsque le client se rend compte qu'il en connaît moins qu'il le croyait.

[267] Appelée à se positionner quant à l'opinion de l'expert, M. Dupras, concernant la tolérance aux risques de G.C., relativement à la pièce P-3, soit le relevé de compte de G.C. à la CIBC en 2000, M^{me} Nadeau indiqua ne pas être en mesure de répondre, ajoutant qu'elle ne peut donner une telle opinion seulement à partir de la liste des placements énumérés à cette pièce.

[268] Elle référa ensuite à la première page de son rapport (pièce I-8) et indiqua que ce sont plutôt les politiques de Desjardins qui ont évolué, n'étant pas une experte en réglementation ni en législation, mais bien des pratiques de Desjardins.

[269] Relativement à l'entrevue entre l'enquêteur, M. Poulin, et l'intimé (pièce P-25), elle en a pris connaissance et mentionna que, selon elle, l'intimé avait alors été pris par surprise et n'était pas préparé pour un tel exercice.

[270] M^{me} Nadeau fut ensuite contre-interrogée sur les profils d'investisseur contenus aux pièces P-10, P-11 et P-12.

[271] Elle mentionna que la répartition est adéquate, mais seulement dans une vision globale.

CD00-1160

PAGE : 35

[272] Elle précisa ensuite que le compte « Stratégie alternative » est assimilé à un compte à revenu fixe.

[273] À la fin de ce contre-interrogatoire, l'intimé déclara sa preuve close.

[274] La plaignante procéda alors à sa contre-preuve par le témoignage de son expert, M. Dupras, lequel déposa son rapport complémentaire daté du 10 février 2017 comme pièce P-32.

CONTRE-PREUVE DE LA PLAIGNANTE

[275] M. Dupras expliqua que, suite à son témoignage initial, il a rebâti la répartition globale des comptes de G.C. pour la période de 2001 à 2009, après avoir cherché la composition des Fonds Desjardins via les rapports annuels du SEDAR²⁹.

[276] Il détermina que les fonds « équilibrés » mentionnés aux comptes de G.C. étaient répartis selon une proportion de 60 % d'actions et 40 % de revenu fixe, mais qu'une telle ventilation n'avait pas été faite pour les fonds communs de placement en dividendes.

[277] Il référa ensuite à l'annexe du complément de son rapport d'expertise où il a établi annuellement la répartition des trois (3) comptes détenus par G.C.

[278] Il témoigna à l'effet qu'il est arrivé à la conclusion que, pour les années 2005 et 2006, la proportion réelle en placements de croissance détenue aux comptes de G.C., était trop importante et que les profils d'investisseurs préparés par l'intimé, prévoyant une répartition de 50 % en revenu fixe et de 50 % en placement de croissance, étaient toujours trop agressifs même après avoir tenu compte de l'épargne à terme et en faisant une analyse globale des trois (3) comptes.

²⁹ Système électronique de données, d'analyse et de recherche.

CD00-1160

PAGE : 36

[279] En contre-interrogatoire, le témoin admit que si la cible acceptable était celle établie par le profil d'investisseur du 27 juin 2005 (pièce P-11), alors la répartition réelle des portefeuilles de G.C. existant en 2005 et 2006 la respectait.

[280] Il mentionna s'être basé uniquement sur les documents qui lui étaient disponibles et il n'a pas vérifié avec G.C. si elle bénéficiait d'une pension alimentaire de 1 000 \$ par mois à compter de janvier 2005.

[281] La preuve des parties fut ensuite déclarée close de part et d'autre et le comité entendit leurs représentations.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[282] La procureure de la plaignante débuta sa plaidoirie par des commentaires sur la crédibilité des deux (2) témoins, G.C. et M.G.

[283] En ce qui concerne G.C., elle expliqua qu'avant 2005, elle avait des immeubles locatifs et lorsqu'elle les a vendus en 2005, sa situation financière avait alors changé.

[284] M^e Piché reconnut que la mémoire de G.C. est floue en ce qu'elle ne se souvient pas des détails de ses rencontres avec l'intimé, mais elle plaida néanmoins que la preuve est à l'effet que G.C. a peu de connaissance sur la question des investissements et que même l'intimé l'a parfois décrite ainsi.

[285] En ce qui concerne le témoignage de M.G., elle expliqua qu'il a bien précisé dans le temps ses rencontres avec G.C. et l'intimé en 2009 et 2010, pour obtenir des explications sur les placements de G.C. et il a aussi mentionné que selon lui, G.C. n'avait pas beaucoup de connaissance dans le domaine des placements.

[286] Pour ce qui est du chef d'infraction 1, elle expliqua que l'on constate des écarts et

CD00-1160

PAGE : 37

des discordances entre les profils et la réalité pour la période de 2000 à 2008.

[287] Ces écarts et discordances constatés à la documentation jumelés aux aveux faits par l'intimé lors de son entrevue avec l'enquêteur, M. Poulin, le 28 mars 2013, font en sorte que, selon elle, la plaignante s'est déchargée de son fardeau de preuve et que l'intimé doit être trouvé coupable de l'infraction reprochée.

[288] Plus particulièrement, elle prétendit qu'aux pages 57, 58 et 59 de la pièce P-25, on retrouve spécifiquement un tel aveu, lequel n'a pas été amoindri par la teneur du témoignage de l'intimé devant le comité.

[289] Elle mentionna aussi que la preuve est à l'effet que l'intimé n'a pas été pris par surprise par l'enquêteur, M. Poulin, et lorsqu'on constate les incohérences dans les profils d'investisseur et le contenu du portefeuille de G.C., la preuve est claire à l'effet qu'il s'agit d'une mauvaise pratique de la part de l'intimé qui adaptait le profil de la consommatrice en fonction du portefeuille qu'elle détenait.

[290] Ainsi, elle expliqua qu'il n'est pas normal qu'en 2008, il soit indiqué à son profil d'investisseur que les connaissances de G.C. en matière d'investissement étaient limitées, près de huit (8) ans après le début de la relation professionnelle avec l'intimé.

[291] Par conséquent, elle est d'opinion que le comité a devant lui une preuve par prépondérance de la commission par l'intimé de cette infraction reprochée au chef d'infraction 1.

[292] Pour ce qui est des chefs d'infraction 2, 3 et 4, elle expliqua que, selon elle, la question que le comité doit se poser est de savoir quel était le profil d'investisseur de G.C.

[293] Elle mentionna que l'expert de la plaignante, M. Dupras, est plus crédible que

CD00-1160

PAGE : 38

M^{me} Nadeau, l'experte de l'intimé.

[294] Elle référa le comité au rapport complémentaire fait par M. Dupras, soit la pièce P-32, où il s'est remis en question après avoir entendu G.C. et analysé les documents additionnels qui lui ont été transmis, en utilisant l'approche globale d'analyse des comptes détenus par G.C. qui était en place chez Desjardins pour la période pertinente à la plainte.

[295] Elle est d'opinion que M^{me} Nadeau n'est pas crédible, étant aussi une employée de Desjardins, qu'elle défend évidemment la position de l'intimé qui est un employé de Desjardins et qu'elle n'est, en fait, qu'une experte sur les pratiques de Desjardins en matière d'épargne et de placement.

[296] M^e Piché ajouta que dès que M^{me} Nadeau témoignait à l'extérieur de ce champ d'expertise, elle ne démontrait pas de compétence pertinente pouvant aider le comité.

[297] Enfin, elle termina en plaidant que même si le comité arrivait à la conclusion qu'il ne croit pas G.C. lorsqu'elle a dit qu'elle avait spécifié à l'intimé qu'elle ne voulait que des placements garantis, la preuve documentaire et les témoignages entendus sont néanmoins suffisants selon elle pour permettre au comité de déclarer l'intimé coupable de ces trois (3) chefs d'infraction étant donné que le profil d'investisseur établi par l'intimé en 2005 pour G.C. était trop agressif.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[298] Quant à la valeur de l'expertise de M^{me} Nadeau, M^e Tremblay expliqua que, contrairement à ce que plaidé par M^e Piché, l'expertise de M^{me} Nadeau, était objective et pertinente, même si elle est une employée de Desjardins.

[299] Au contraire, en ce qui concerne l'expert de la plaignante, M. Dupras, celui-ci a fait un rapport théorique basé sur le questionnaire PASS (« Portfolio Allocation Scoring

CD00-1160

PAGE : 39

System »)³⁰, et n'a pas concrètement tenu compte de la véritable relation professionnelle existant entre G.C. et l'intimé pendant près de dix (10) ans.

[300] Pour ce qui est des aveux de l'intimé allégués par la plaignante, il indiqua que ceux-ci s'expliquent par la surprise et la nervosité démontrées par l'intimé lors de l'entrevue avec l'enquêteur, M. Poulin, et qu'en plus, il est clair à partir de son témoignage qu'il n'a jamais adapté le profil d'investisseur de G.C. en fonction du portefeuille qu'elle détenait³¹.

[301] Il déposa aussi des autorités au soutien de ses représentations³².

[302] Ainsi, il plaida que le comité a déjà décidé que pour qu'un professionnel soit condamné à une faute déontologique, il faut que sa conduite soit inacceptable et non seulement qu'elle s'éloigne de la conduite souhaitable d'un représentant³³.

[303] Il plaida que le comité doit comprendre qu'il n'est pas facile pour un représentant de préparer le profil d'un client, comme l'a d'ailleurs expliqué l'expert de la plaignante, M. Dupras.

[304] Par conséquent, en ce qui concerne les chefs d'infraction 2, 3 et 4, il a plaidé que, selon lui, la plaignante ne s'est pas déchargée de son fardeau de prouver que la souscription par G.C. aux fonds communs de placement aux dates mentionnées aux chefs d'infraction n'était pas appropriée pour ses trois (3) comptes.

[305] Il expliqua que la preuve est à l'effet que l'intimé connaissait bien sa cliente et que

³⁰ Pièce P-27, p. 10.

³¹ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 368.

³² *Chambre de la sécurité financière c. Zhang*, 2015 QCCDCSF 44 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Godbout*, 2016 CanLII 15478 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. Mireault*, 2003 CanLII 57234 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. Fontaine*, 2012 CanLII 96969 (QC CDCSF).

³³ *Chambre de la sécurité financière c. Zhang, Id.*, note 32.

CD00-1160

PAGE : 40

l'établissement de son profil d'investisseur en 2005 était, dans les circonstances, acceptable au sens de la jurisprudence du comité et qu'il n'a pas commis de faute déontologique³⁴.

ANALYSE ET MOTIFS

[306] La plaignante a le fardeau de prouver par prépondérance de preuve, de façon claire et convaincante, la commission des infractions reprochées à l'intimé.

[307] La Cour d'appel du Québec, dans un arrêt récent, s'exprime de la façon suivante quant au fardeau de preuve requis en droit disciplinaire :

« [63] Dans la présente affaire, le débat autour du fardeau de la preuve en matière disciplinaire semble être une question de sémantique.

[64] Bien que cela ne soit pas strictement nécessaire aux fins de l'appel, ayant déterminé que la Cour supérieure était fondée à intervenir en raison du premier moyen, j'estime qu'elle a eu raison de réagir aux propos des juges majoritaires concernant le fardeau de preuve en matière disciplinaire. En outre, lorsque ces derniers affirment qu'il ne suffit pas au plaignant de prouver que " sa théorie est plus probable que celle du professionnel "[41], j'admets que le propos est difficilement conciliable avec la norme de la preuve prépondérante. J'ai toutefois du mal à en comprendre le sens puisque les juges reconnaissent, au même paragraphe, que le fardeau est celui de la preuve prépondérante. De même, si les juges majoritaires laissent entendre que les conséquences d'une décision ont une incidence sur l'exigence de la norme de la preuve prépondérante[42], cette observation est contraire à la jurisprudence.

[65] Dans la mesure où les propos tenus par les juges majoritaires expriment une norme différente, ils sont erronés.

[66] Il est bien établi que le fardeau de preuve en matière criminelle ne s'applique pas en matière civile[43]. Il est tout aussi clair qu'il n'existe pas de fardeau intermédiaire entre la preuve prépondérante et la preuve hors de tout doute raisonnable, peu importe le " sérieux " de l'affaire. La Cour suprême du Canada, dans l'arrêt F.H. c. McDougall, a explicitement rejeté les approches préconisant une norme de preuve variable selon la gravité des allégations ou de leurs conséquences[44].

[67] Cependant, la preuve doit toujours être claire et convaincante pour satisfaire au critère de la prépondérance des probabilités. Comme démontré plus haut, le Conseil

³⁴ *Chambre de la sécurité financière c. Zhang; Chambre de la sécurité financière c. Godbout, Chambre de la sécurité financière c. Mireault, préc., note 32.*

CD00-1160

PAGE : 41

avait bien à l'esprit cette norme et la proposition des juges majoritaires qui soutient le contraire est, avec égards, injustifiée.

[68] Comme le rappelle la Cour suprême, " [a]ussi difficile que puisse être sa tâche, le juge doit trancher. Lorsqu'un juge consciencieux ajoute foi à la thèse du demandeur, il faut tenir pour acquis que la preuve était, à ses yeux, suffisamment claire et convaincante pour conclure au respect du critère de la prépondérance des probabilités "[45].

[69] Je propose également de rejeter ce moyen. »³⁵

(références omises et nos soulignés)

[308] Après avoir analysé la preuve documentaire et évalué les témoignages entendus devant lui, incluant les témoignages des experts, le comité considère, pour les raisons ci-après exposées, que la plaignante ne s'est pas déchargée de son fardeau de preuve relativement aux chefs d'infraction décrits à la plainte disciplinaire amendée et qu'en conséquence, l'intimé doit en être acquitté.

[309] Pour des fins de bonne compréhension et de logique, le comité débutera par l'analyse de la preuve et les motifs concernant les chefs d'infraction 2, 3 et 4, lesquels portent sur l'opportunité par l'intimé d'avoir fait souscrire à G.C. en juillet et décembre 2005 les placements décrits.

CHEFS D'INFRACTION 2, 3 ET 4

[310] Le comité regroupera son analyse et ses motifs quant à ces trois (3) chefs d'infraction, car les infractions reprochées sont les mêmes, soit d'avoir fait souscrire à G.C. en juillet et en décembre 2005 des participations à des fonds communs de placement alors que ce produit ne correspondait pas à son profil d'investisseur.

[311] Les dispositions légales alléguées aux chefs d'infraction 2, 3 et 4 sont les suivantes :

³⁵ *Bisson c. Lapointe*, 2016 QCCA 1078 (CanLII).

CD00-1160

PAGE : 42

- **Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2**

16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.

Il doit agir avec compétence et professionnalisme.

- **Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières, RLRQ, c. D-9.2, r 7.1**

3. Le représentant doit s'efforcer, de façon diligente et professionnelle, de connaître la situation financière et personnelle ainsi que les objectifs de placement du client. Les renseignements qu'il obtient d'un client doivent décrire cette situation ainsi que l'évolution de celle-ci.

4. Les recommandations du représentant doivent s'appuyer sur une analyse approfondie des renseignements obtenus du client et de l'information relative à l'opération.

14. Les activités professionnelles du représentant doivent être menées de manière responsable avec respect, intégrité et compétence.

[312] Ces trois (3) accusations visent les trois (3) comptes détenus par G.C. chez Desjardins en juillet et en décembre 2005, soit son compte REÉR, son compte non-enregistré et celui appelé « Placements Stratégiques ».

[313] Le chef d'infraction 2 vise son compte REÉR, où on reproche à l'intimé d'avoir fait souscrire à G.C. la somme de 374,58 \$ dans un Fonds de dividendes en date du 15 juillet 2005³⁶.

[314] Pour le chef d'infraction 3, on lui reproche d'avoir fait souscrire à G.C. dans son compte non enregistré, dans le Fonds de dividendes Desjardins cat. T une somme de 8 000 \$, le 15 juillet 2005, et de 23 000 \$, le 22 décembre 2005³⁷.

[315] Enfin, en ce qui concerne le chef d'infraction 4, il s'agit d'un investissement fait le 11 juillet 2005 au compte « Placements Stratégiques » de G.C. pour la somme de

³⁶ Pièce P-19.

³⁷ Pièce P-19.

CD00-1160

PAGE : 43

90 000 \$ dans des fonds communs de placement³⁸.

[316] Le compte « Placements Stratégiques » avait été ouvert le 11 juillet 2005 et ladite somme de 90 000 \$ avait alors été investie selon une proportion de 30 000 \$ dans des titres et fonds à revenu fixe et 60 000 \$ dans le fonds de dividendes Desjardins CL-T/SF/N³⁹.

[317] Au moment des faits reprochés, l'intimé était représentant de courtier en épargne collective ainsi que planificateur financier depuis le 1^{er} octobre 1999 (pièce P-1), certification qu'il détenait toujours au moment de l'audition.

[318] Il exerce au sein de Desjardins depuis 1992 et a occupé diverses fonctions au fil des ans, débutant à titre de conseiller en finances personnelles, et était au moment de son témoignage, directeur du marché des particuliers à la Caisse populaire Desjardins de Matane.

[319] La théorie de la plaignante est à l'effet que G.C. a indiqué lors de son témoignage qu'elle avait mentionné continuellement à l'intimé pendant toute cette relation professionnelle existante, qu'elle voulait seulement des placements garantis et qu'elle n'a jamais consenti à investir dans des placements qui n'étaient pas garantis.

[320] En plus de ce témoignage rendu par G.C., la plaignante appuie sa prétention sur l'opinion de son expert, M. Martin Dupras.

[321] Essentiellement, son expertise est à l'effet que pour la période visée par les chefs d'infraction 2, 3 et 4, soit en juillet et en décembre 2005, le profil d'investisseur de G.C. établi par l'intimé était trop agressif et qu'au lieu d'un profil prévoyant une répartition de

³⁸ Pièce P-10.

³⁹ Pièces P-10 et P-24.

CD00-1160

PAGE : 44

50 % de placements en revenu fixe et de 50 % en placements de croissance, l'intimé aurait dû plutôt établir un portefeuille prévoyant 70 % en placements à revenu fixe et 30 % en placements de croissance.

[322] Par conséquent, selon la plaignante, l'intimé est coupable de ne pas avoir bien évalué le profil d'investisseur de G.C. et de lui avoir fait souscrire des placements qui étaient trop agressifs pour le genre d'investisseur qu'elle était.

[323] L'intimé, quant à lui, prétend au contraire, que le profil d'investisseur de G.C. établi avec elle le 27 juin 2005⁴⁰ et signé par elle, était dans les circonstances acceptable, compte tenu de la tolérance aux risques que G.C. lui avait montrée depuis près de cinq (5) ans, de ses connaissances démontrées, de sa situation financière et de sa volonté de détenir des placements sécuritaires qui lui donneraient un bon rendement, et que ce profil d'investisseur lui permettait en conséquence de lui recommander lesdits placements visés par lesdits chefs d'infraction.

[324] Le comité considère que la plaignante n'a pas démontré de façon claire et convaincante que le profil d'investisseur établi par l'intimé et sa recommandation faite à G.C. de souscrire les placements mentionnés aux chefs d'infraction 2, 3 et 4 étaient inacceptables et constituaient ainsi une faute déontologique.

LE TÉMOIGNAGE DE LA CONSOMMATRICE G.C.

[325] Tel que mentionné plus haut, la plaignante prétend que le témoignage de G.C. est à l'effet qu'elle a toujours demandé à l'intimé que ses investissements soient garantis, et ce, plus particulièrement après la vente de ses deux (2) immeubles locatifs en 2005, et

⁴⁰ Pièce P-11.

CD00-1160

PAGE : 45

qu'en conséquence, les investissements faits en 2005 dans des fonds communs de placement n'étaient pas acceptables.

[326] Le comité ne croit pas G.C. lorsqu'elle témoigne à l'effet que lors de ses rencontres avec l'intimé pendant leur relation professionnelle, elle lui a toujours demandé d'investir uniquement dans des placements garantis que ce soit en 2000 lors de son arrivée chez Desjardins ou en 2005, après qu'elle eut vendu ses deux (2) immeubles locatifs.

[327] Le comité considère son témoignage imprécis et improbable compte tenu de la preuve documentaire en l'espèce et du témoignage de l'intimé.

[328] Le comité a aussi constaté qu'il a été parfois rendu à la suite d'un interrogatoire en chef suggestif⁴¹.

[329] Le comité n'accepte pas une telle affirmation de G.C. quand on constate que lors de son arrivée à Desjardins et au moment où l'intimé a commencé à la desservir comme représentant en août 2000, près de 60 % de la valeur totale de son portefeuille au montant de 113 067,98 \$ n'était pas des placements garantis, soit des fonds communs de placement⁴².

[330] Non seulement elle détenait à son arrivée chez Desjardins de tels placements non garantis en 2000, mais elle a continué à en détenir pendant près de neuf (9) ans sans s'en plaindre à l'intimé ou à qui que ce soit.

[331] En fait, elle a commencé à s'en plaindre uniquement après avoir fait la rencontre de M.G. en juillet 2009, soit après la crise financière de 2008, lequel est devenu par la

⁴¹ Notes sténographiques du 26 septembre 2016, p. 293 à 300.

⁴² Notes sténographiques du 26 septembre 2016, p. 246 et 247 et Pièce P-3.

CD00-1160

PAGE : 46

suite son ami et mari⁴³.

[332] De plus, il est en preuve que bien qu'ayant des connaissances plutôt limitées en matière de placements, G.C. avait tout de même une expérience de vie qui n'est pas celle d'une personne n'ayant jamais occupé un emploi ou des fonctions à l'extérieur de son domicile.

[333] En effet, tout d'abord, elle avait été associée avec son ex-conjoint pendant vingt (20) ans d'une entreprise en excavation pour laquelle elle s'occupait de la comptabilité et du secrétariat⁴⁴.

[334] De plus, tel que mentionné à son témoignage, c'est elle qui s'occupait des finances du couple et qui allait rencontrer leur représentant quand elle et son ex-conjoint avaient un montant à investir⁴⁵.

[335] Après son divorce avec son ex-conjoint, elle détenait un travail de vendeuse à temps partiel et s'occupait de l'administration de ses deux (2) immeubles locatifs ayant six (6) unités de logement.

[336] Aussi, elle a admis à son témoignage qu'elle prenait connaissance de ses relevés de compte qu'elle recevait de Desjardins et qu'elle pouvait même communiquer avec l'intimé à cet effet par la suite, le cas échéant :

« Q. [387] Mais il est exact de dire qu'il y a des placements que c'est vous qui appelez monsieur Harrison et vous lui demandiez de faire des placements, que c'est pas lui qui vous appelait pour vous en proposer, que c'est vous-même qui l'appelez?

R. Ah, mais ça se peut très bien si je voyais que mon compte avait monté, je me disais on pourrait faire un autre placement. Ça se peut très bien que j'aie dit ça, oui.

⁴³ Notes sténographiques du 27 septembre 2016, p. 199 et Notes sténographiques du 27 septembre 2016, p. 241.

⁴⁴ Notes sténographiques du 26 septembre 2016, p. 268.

⁴⁵ Notes sténographiques du 26 septembre 2016, p. 270.

CD00-1160

PAGE : 47

Q. [388] Parce que vous le voyiez, votre compte, qui montait, vous suiviez ça régulièrement

R. Oui, je regardais ça. Moi, c'est sûr ce que je voyais (inaudible).

Q. [389] Puis vous voyiez, vous voyiez...

R. C'était quoi (inaudible).

Q. [390] Et aussitôt qu'il y avait quelque chose dans votre compte, vous appelez monsieur Harrison, à ce moment-là, c'est ça?

R. Oui, bien, surtout quand il y avait des choses, que tu le voyais que c'était un surplus puis que je pouvais faire un autre placement, oui, mais... C'est ça. »⁴⁶

(nos soulignés)

[337] D'ailleurs, lors d'une rencontre avec l'intimé le 13 mars 2006, soit après la souscription des placements faisant l'objet des chefs d'infraction 2, 3 et 4, elle avait exprimé sa satisfaction du rendement de ses placements et, selon son témoignage, il est possible que l'intimé lui ait expliqué que les fonds de placement varient selon le marché :

« Q. [560] " Va payer vingt-cinq mille (25 000) en impôts suite à la vente des immeubles, va utiliser une marge de crédit pour cela, valider dans les placements actuels, très satisfaite des... " Vous rappelez-vous d'avoir dit que vous étiez très satisfaite des placements actuels que vous aviez, à ce moment-là, au treize (13) de mars deux mille six (2006)?

R. Je me souviens pas de l'avoir dit, mais moi, à ce moment-là, oui.

Q. [561] Ça correspondait à ça, que vous étiez très satisfaite?

R. Oui, j'étais pas, j'étais pas...

Q. [562] O.K. " A constaté que le montant fluctue. Réexplique que fonds varient selon le marché. " O.K. Que monsieur Harrison vous a expliqué, à ce moment-là, que le fonds, il variait selon le marché, que ça montait, puis que ça puis que c'est la raison pour laquelle vous étiez satisfaite, parce qu'il avait monté?

R. Bien, moi, ce que... c'est comme je dis tout le temps, c'est... c'est que je voulais que ça monte. Si ça montait, j'étais satisfaite, c'est évident.

Q. [563] C'est exact qu'il vous l'expliqué, que ça avait, que...

⁴⁶ Notes sténographiques du 27 septembre 2016, p. 122, ligne 8 à p. 123, ligne 5.

CD00-1160

PAGE : 48

R. Il m'avait expliqué, peut-être, mais j'ai pas, j'ai pas la notion de (inaudible).

Q. [564] Pardon?

R. J'ai dit ça se pourrait qu'il en ait parlé, mais j'ai pas porté une attention particulière à ça. (Inaudible) que ça avait monté, j'étais satisfaite puis (inaudible).

Q. [565] Et que là vous avez dit je veux conserver... " Veut conserver les fonds à revenus, madame n'a plus de revenus de logements, donc avec l'emploi que représentent ces revenus, discutons de possibilité de retirer dans les REÉR pour prêt auto. Faisons profil et mise à jour du dossier"» Et que là vous avez dit que vous vouliez pas retirer vos REÉR. Vous rappelez-vous de ça?

R. Non, pas du tout.

Q. [566] Pardon?

R. Non, pas du tout. »⁴⁷

(nos soulignés)

[338] De plus, G.C. recevait mensuellement les états de compte de Desjardins de même que des relevés annuels pour chacun de ses trois (3) comptes, à savoir REÉR, non enregistré et « Placements Stratégiques », sur lesquels y apparaît la description de tout un chacun des placements détenus⁴⁸.

[339] À l'arrière de chacun de ces relevés de compte, on y trouve la mention suivante :

« Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur et, à l'exception du Fonds Desjardins Marché monétaire, leur valeur fluctue fréquemment. Rien ne garantit toutefois que le Fonds Desjardins Marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe par titre ou que le plein montant de votre placement dans ce Fonds vous sera retourné. Les titres des Fonds Desjardins ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir. »⁴⁹ (nos soulignés)

[340] Cette mention est aussi retrouvée aux demandes d'ouverture de compte signées

⁴⁷ Notes sténographiques du 27 septembre 2016, p. 180, ligne 11 à p. 182, ligne 10; Pièce I-3, p. 000186.

⁴⁸ Pièces P-15 à P-24.

⁴⁹ Pièce P-19.

CD00-1160

PAGE : 49

par G.C. dont particulièrement celle du 11 juillet 2005 lors de l'ouverture de son nouveau compte « Placements Stratégiques » dans lequel les placements faisant l'objet du chef d'infraction 4 ont été souscrits⁵⁰.

[341] L'intimé, quant à lui, a catégoriquement nié cette affirmation de G.C. à l'effet qu'elle avait demandé à ce que tous ses placements soient garantis, et la preuve documentaire, dont les notes personnelles de l'intimé sur une période de dix (10) ans qui relatent avec précision toutes les différentes rencontres et conversations téléphoniques qu'il a pu avoir avec elle pendant toute cette période, indiquent, au contraire, que cette dernière savait pertinemment qu'elle investissait non pas dans des placements garantis, mais dans des fonds communs de placement qui n'étaient pas garantis, mais sécuritaires⁵¹.

[342] Le comité croit sans hésitation l'intimé, qui a présenté sa version d'une façon posée, articulée et précise, et laquelle est appuyée par ses notes personnelles colligées rigoureusement pendant toute sa relation professionnelle avec G.C.

[343] Quant au témoignage de M.G., il ne porte pas sur la période pertinente aux chefs d'infraction 2, 3 et 4.

[344] Plus particulièrement, quant aux rencontres ayant eu lieu à compter de 2009 avec l'intimé et G.C., le comité considère sa version comme non crédible quand il dit que l'intimé aurait alors mentionné que les placements de G.C. étaient garantis.

[345] En effet, non seulement cette version est niée par l'intimé qui dit au contraire, avoir alors mentionné que les placements de G.C. étaient sécuritaires et non garantis.

[346] Mais en plus, lors de son témoignage, M.G. a indiqué qu'il ne pouvait pas nier que

⁵⁰ Pièce P-10.

⁵¹ Pièce I-2.

CD00-1160

PAGE : 50

l'intimé a pu avoir mentionné lors de ces rencontres que les placements étaient sécuritaires, mais qu'il ne faisait pas de différence entre garanti et sécuritaire, car pour lui, cela était du pareil au même⁵².

[347] Le comité est d'opinion, compte tenu de ce qui précède, que la consommatrice G.C., tout comme son ami et mari M.G., ont probablement confondu les qualificatifs sécuritaire et garanti.

[348] Par conséquent, le comité considère que la preuve ne démontre pas que la consommatrice G.C. avait toujours demandé à l'intimé qu'elle investisse uniquement dans des placements garantis, que ce soit au début de leur relation professionnelle en 2000 ou en 2005, avant qu'elle souscrive aux placements faisant l'objet des chefs d'infraction 2, 3 et 4.

LA PREUVE D'EXPERT PRÉSENTÉE DEVANT LE COMITÉ

[349] La prétention de la plaignante est aussi à l'effet que même si le comité arrivait à la conclusion qu'il n'accepte pas la version de G.C. quant à ses demandes pour des investissements garantis uniquement, le comité devrait néanmoins trouver l'intimé coupable des chefs d'infraction 2, 3 et 4, compte tenu de la preuve documentaire et du témoignage de son expert, M. Dupras.

[350] Le comité se doit de souligner qu'en matière de témoignage d'expert, la doctrine et la jurisprudence sont à l'effet que la valeur probante d'un tel témoignage relève de l'appréciation du juge ou décideur et que ce dernier doit évaluer un tel témoignage de la même façon que lorsqu'il évalue un témoin ordinaire⁵³.

⁵² Notes sténographiques du 27 septembre 2016, p. 249-256.

⁵³ Catherine PICHÉ, *La preuve civile*, 5^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2016, p. 424 et suivantes.

CD00-1160

PAGE : 51

[351] La Cour suprême l'a ainsi établi dans un lointain arrêt lorsqu'elle déclarait :

« ... la loi ne fait aucune distinction entre les professionnels et les autres témoins. Leurs témoignages doivent être appréciés comme les autres, et le tribunal est tenu de les examiner et de les peser comme toute autre preuve faite dans la cause. »⁵⁴

[352] De plus, le comité constate que les fautes déontologiques reprochées à l'intimé par la plaignante sont des infractions relatives à la probité, l'intégrité et la compétence, et pour lesquelles une preuve d'expert n'est pas en soi nécessaire.

[353] À cet effet, le comité réfère à la décision récente par le Tribunal des professions dans l'affaire *Fanous* :

« [15] Quant à la preuve d'experts, elle s'avère souvent nécessaire lorsqu'une norme scientifique est en cause. Notons à ce sujet les propos du juge Cournoyer[10] :

[192] Une preuve d'expert n'est pas nécessaire lorsque le manquement à la dignité de la profession est prévu dans une loi ou un règlement, lorsque le comportement est manifestement dérogatoire, lorsque les faits établissent la violation d'une norme déontologique établie par une loi ou un règlement déontologique, lorsque les éléments essentiels du chef d'infraction ne soulèvent " aucune question de nature scientifique, technique ou d'une complexité telle qu'elle nécessiterait l'éclairage d'une personne plus avertie " ou pour évaluer si les propos tenus publiquement ou dans un rapport par un professionnel sont indignes.

[193] Lorsque l'on reproche au professionnel un manquement à ses obligations déontologiques de probité, d'impartialité et d'intégrité plutôt qu'une violation des principes généralement reconnus, la preuve d'expert n'est pas requise. Par ailleurs, les experts relatifs à la norme professionnelle ne sont pas des experts en déontologie. »⁵⁵

(référence omise et nos soulignés)

[354] En plus de ce qui précède, le comité, à titre de tribunal spécialisé, à cause de la présence de deux (2) pairs, jouit de l'expertise nécessaire qui le rend plus apte que quiconque d'évaluer la conduite d'un représentant.

[355] À cet effet, le comité réfère au passage suivant de la décision récente du Tribunal des professions rendue dans l'affaire *Fernandez de Sierra*, qui décrit comment, à titre de

⁵⁴ *Shawinigan Engineering Co. v. Naud*, 1929 CanLII 88 (SCC), [1929] SCR 341, p. 343.

⁵⁵ *Médecins (Ordre professionnel des) c. Fanous*, 2019 QCTP 69 (CanLII), paragr. 15.

CD00-1160

PAGE : 52

tribunal spécialisé, il peut apprécier la preuve d'expert qui lui est présentée :

« [48] Le Conseil avait en main tous les documents que le syndic avait en sa possession et a ainsi été en mesure de connaître la base factuelle menant à la plainte.

[49] La présence de deux pairs sur le Conseil a aussi son importance pour une question comme celle en l'espèce.

[50] Le Tribunal des professions, dans la décision *Fanous*[21], rappelle que la présence de pairs sur un conseil de discipline est un élément important à considérer :

[102] La présence de pairs sur le Conseil est un élément important à considérer, comme le rappelait le Tribunal dans *Dupéré-Vanier c. CamirandDuff, ès-qualités (Psychologues)* :

[18] Certes, en matière disciplinaire, les pairs composant les comités de discipline jouissent d'une situation privilégiée et y jouent un rôle de premier plan. Leurs connaissances particulières du domaine d'activité dans laquelle œuvre également le professionnel poursuivi, leur permettent d'analyser plus facilement la portée des faits mis en preuve en regard de l'infraction reprochée. [Référence omise]

[51] Le jugement dans l'affaire *Lajeunesse*[22] de notre tribunal est au même effet :

[68] Il est exact que les membres de l'Ordre professionnel formant le Conseil jouissent de l'expertise nécessaire qui les rendent plus aptes que quiconque à évaluer et déterminer si la conduite des professionnels se trouve conforme aux pratiques acceptables dans la profession et aux normes déontologiques. C'est d'ailleurs en raison de cette expertise que les décisions des conseils de discipline commandent la déférence. »⁵⁶

(références omises et nos soulignés)

[356] Le comité est d'accord avec la plaignante à l'effet que le témoignage de son expert, M. Dupras, est plus pertinent et utile en l'espèce que celui présenté par l'experte de l'intimé, M^{me} Nadeau.

[357] En effet, le témoignage de M^{me} Nadeau est plus de la nature d'une expertise dans les pratiques de Desjardins en matière d'épargne et de placements qu'une expertise sur la convenance des recommandations d'un représentant en matière de placement.

[358] D'ailleurs, le titre même du rapport de M^{me} Nadeau est « Examen des pratiques de Desjardins en matière de distribution d'épargne placement » et, en plus, son mandat

⁵⁶ *Psychologues (Ordre professionnel des) c. Fernandez de Sierra*, 2019 QCTP 10 (CanLII).

CD00-1160

PAGE : 53

« consiste à déterminer si les pratiques de Desjardins ont été appliquées par le représentant en épargne collective, et se limite à cet exercice »⁵⁷.

[359] Nonobstant le fait que l'expertise de M. Dupras soit plus pertinente en l'espèce que celle présentée par M^{me} Nadeau, le comité est néanmoins d'opinion qu'il ne peut en accepter les conclusions pour les raisons suivantes.

[360] Tout d'abord, son opinion est trop théorique et ne tient pas suffisamment compte de l'historique vécu entre l'intimé et sa cliente pendant près de dix (10) ans et tel que décrit de façon détaillée aux notes de l'intimé⁵⁸.

[361] Ainsi, M. Dupras a témoigné à l'effet qu'il avait pris connaissance des notes de l'intimé, mais admet ne pas en avoir tenu compte dans la préparation de son expertise :

« Q. [274] Au moment où vous avez préparé votre rapport, est-ce que vous aviez les notes manuscrites de monsieur Harrison?

R. Je me souviens pas. Est-ce que je peux aller dans mon dossier?

Q. [275] Oui.

Me JULIE PICHÉ:

Est-ce que vous avez des pages à lui suggérer, parce que ça peut être long, le temps qu'il...

Me DENIS TREMBLAY:

Pardon?

Me JULIE PICHÉ:

Est-ce que vous avez des pages à...

Me DENIS TREMBLAY:

Non, non, non, c'est une question d'ordre général que j'ai à lui demander.

⁵⁷ Pièce I-8.

⁵⁸ Pièce I-2.

CD00-1160

PAGE : 54

Me JULIE PICHÉ:

Oui.

LE TÉMOIN:

Oui, je les avais.

Me DENIS TREMBLAY:

Q. [276] Est-ce que vous les avez consultées?

R. Je les ai lues une première fois puis j'y ai pas référé par la suite.

Q. [277] Vous y avez pas référé. Donc, vous pensez pas qu'il aurait été important, effectivement, d'y référer dans votre... dans votre rapport, effectivement, les explications que monsieur Harrisson, les notes que monsieur Harrisson mentionne, les justifications, effectivement, pour les placements qui sont faits?

R. J'ai pas jugé bon de le faire, à ce moment-là. »⁵⁹

[362] Compte tenu qu'on reproche essentiellement à l'intimé de ne pas avoir respecté son obligation de « *bien connaître son client* », le comité s'interroge sur le fait que l'expert, pour la préparation de son rapport, ne semble pas avoir porté attention et analysé près de vingt-cinq (25) pages de notes manuscrites tenues studieusement par l'intimé, lesquelles décrivent toutes et chacune des rencontres ou conversations téléphoniques qu'il a eues avec G.C. dans le cours de sa relation professionnelle qui a duré près de dix (10) ans.

[363] Une autre raison pour laquelle le comité a des réserves quant à la valeur de l'expertise de M. Dupras est le fait que pour son premier rapport⁶⁰, il a tout d'abord adopté une approche « silo », soit compte par compte, et non l'approche globale qui existait alors chez Desjardins pour analyser l'ensemble de la situation.

[364] Une vérification plus studieuse des faits pertinents en l'espèce lui aurait facilement

⁵⁹ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 143, ligne 9 à p. 144, ligne 22.

⁶⁰ Pièce P-27.

CD00-1160

PAGE : 55

permis d'apprendre que chez Desjardins, la façon de procéder pour les représentants afin d'évaluer le profil d'investisseur d'un client et de s'assurer que la répartition de son portefeuille respecte bien la cible établie par ce profil, était, pour les périodes alléguées à la plainte disciplinaire, et ce, jusqu'en 2012, une approche globale pour l'ensemble des comptes et non une approche compte par compte, ce qu'il a finalement fait à son rapport complémentaire (pièce P-32).

[365] De plus, la valeur probante de l'opinion de M. Dupras doit être évaluée en considérant que lors de son premier rapport (pièce P-27), il n'avait pas tenu compte des certificats de dépôt détenus par G.C., car selon son témoignage ce n'était pas dans son mandat :

« Q. [150] Vous êtes d'accord avec moi pour dire que les dépôts à terme sont des revenus fixes?

R. Oui.

Q. [151] Vous êtes d'accord de dire que vous ne les avez pas considérés à nulle part dans vos... dans vos tableaux que vous avez faits?

R. Exact. C'était pas le mandat.

Q. [152] O.K. Donc, vous êtes d'accord pour dire que le conseiller financier qui vend le produit, lui, il doit le considérer dans son... dans son analyse, effectivement, qu'est-ce qu'elle détient comme revenus fixes, qu'est-ce qu'elle détient comme dépôts à terme?

R. Votre question c'est, je m'excuse?

Q. [153] Que le conseiller en placements, lui, il doit en tenir compte. S'il a un portrait global qu'il faut qu'il y ait tant de revenus fixes, il faut qu'il y ait tant de revenus de croissance, quand il calcule son revenu fixe, il faut qu'il tienne compte de qu'est-ce qu'il y a comme à dépôts à terme?

R. Si je regarde l'ampleur (inaudible) global, je présume que oui. »⁶¹
(nos soulignés)

[366] Il en tient cependant compte à son rapport complémentaire (pièce P-32).

⁶¹ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 78, ligne 23 à p. 79, ligne 20.

CD00-1160

PAGE : 56

[367] Il arrive alors à la conclusion, que même en utilisant l'approche globale et en tenant compte de tous les placements en certificats de dépôt que G.C. avait en juillet et en décembre 2005, son profil d'investisseur aurait dû être de l'ordre de 70 % de placements en revenu fixe et de 30 % en placements de croissance, et non pas, selon la proposition de 50 % en placements de revenu fixe et 50 % en placements de croissance, tel qu'établi par l'intimé au profil d'investisseur de G.C. daté du 27 juin 2005⁶².

[368] En fait, tel qu'il appert de la page 6 de son rapport complémentaire, pièce P-32, voici comment en date du 31 décembre 2005, l'expert répartit la somme de 225 646,28 \$, qui correspond à la totalité des placements que G.C. détenait à cette date :

	au 31-12-2005		
	Revenu fixe	Croissance	Total
Dépôts garantis	57 726,48 \$	- \$	57 726,48 \$
REÉR	7 348,36 \$	25 264,64 \$	32 613,00 \$
Stratégique	29 731,00 \$	61 987,00 \$	91 718,00 \$
Non-enregistré	- \$	43 589,00 \$	43 589,00 \$
Total	94 805,84 \$	130 840,64 \$	225 646,48 \$
	42 %	58,0%	

[369] Par conséquent, selon l'expert, M. Dupras, à cette date du 31 décembre 2005, G.C. avait un portefeuille d'une valeur de 225 646,48 \$.

[370] L'expert évalue aussi que G.C. avait alors un montant de 130 840,64 \$ qu'il qualifie de placements de croissance, ce qui, selon lui, était trop élevé.

[371] Le comité constate que l'expert établit à 57 726,48 \$ la valeur des dépôts garantis, ce qui correspond à environ vingt-cinq pourcent (25 %) de la totalité du portefeuille de G.C.

[372] Pour ce qui est de la somme de 130 840,64 \$ identifiée comme étant des

⁶² Pièce P-11.

CD00-1160

PAGE : 57

placements de croissance par l'expert, M. Dupras, la majeure partie de cette somme est investie dans le fonds de placement de dividendes Desjardins, et ce, dans les trois (3) comptes détenus par G.C.⁶³

[373] En effet, quand on analyse les relevés pour les trois (3) comptes en date du 31 décembre 2005, on constate qu'une somme de 114 194 \$ de cette valeur de 130 840 \$, soit près de 87 % de celle-ci, était alors investie dans des fonds de dividendes Desjardins, soit 61 987 \$ dans le compte « Placements Stratégiques »⁶⁴, 8 618 \$ dans le compte REÉR⁶⁵ et 43 589 \$ dans le compte enregistré⁶⁶.

[374] L'expert de la plaignante, M. Dupras, a donc inscrit dans la rubrique « *Croissance* », sans modulation, tous les placements détenus par G.C. dans les fonds de placement de dividendes Desjardins.

[375] Le comité n'est pas clairement convaincu par prépondérance de preuve que ces fonds de dividendes Desjardins doivent, comme l'a fait l'expert, M. Dupras, être qualifiés dans leur totalité comme des placements de croissance, sans modulation ou discernement.

[376] Au contraire, le comité est d'opinion qu'une proportion de ces fonds de dividendes peut être considérée aussi comme un placement en revenu fixe compte tenu du genre de valeurs qu'on y retrouve habituellement dans l'industrie et le marché.

[377] L'expert, M. Dupras, convient d'ailleurs qu'un fonds de dividendes est moins volatil et risqué qu'un fonds commun d'actions ordinaires était donné qu'on y retrouve

⁶³ Pièces P-19 et P-24.

⁶⁴ Pièce P-24, p. 000572.

⁶⁵ Pièce P-19, p. 000234.

⁶⁶ Pièce P-19, p. 000237 et 000238.

CD00-1160

PAGE : 58

habituellement des titres sécuritaires genre « *blue chips* » et des actions privilégiées, qui rapportent des dividendes élevés⁶⁷.

[378] D'ailleurs, si l'on tient compte du fait que G.C. n'a pas subi de perte à ses trois (3) comptes suite à la crise financière de 2008, tel que mentionné à la fois par M. Dupras et par l'intimé, il semblerait, à première vue, que les placements recommandés par l'intimé étaient sécuritaires et très peu volatils⁶⁸.

[379] De plus, le comité constate de la preuve présentée qu'un même fonds de dividendes chez Desjardins peut être identifié différemment dans le temps, soit comme un placement à revenu fixe ou un placement à croissance ou un placement équilibré⁶⁹.

[380] C'est donc avec raison que le procureur de l'intimé réfère aux décisions rendues dans les affaires *Zhang* et *Godbout*⁷⁰.

[381] Ainsi, à la décision rendue dans l'affaire *Godbout*, le comité avait alors déclaré que l'expert du syndic dans ce dossier avait admis en contre-interrogatoire qu'il était reconnu dans l'industrie que ce genre de fonds commun de dividendes pouvait entrer dans la catégorie des fonds à revenu fixe⁷¹ :

« [112] D'autre part, eu égard au reproche de Mme Pelletier relativement à la conservation du Fonds d'actions canadiennes-Dividendes, il mérite d'être signalé que lors du contre-interrogatoire celle-ci a admis que dans un fonds de dividendes actions l'on pouvait retrouver des actions ordinaires comme des actions privilégiées et il faut mentionner que selon l'Institut IFSE, ce type de fonds (tout comme les fonds du marché monétaire, les fonds de placements hypothécaires et les fonds d'obligations), entre dans la catégorie des fonds à revenu fixe[7]. »

(référence omise et nos soulignés)

⁶⁷ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 11 et 12 et 62 à 64.

⁶⁸ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 156 et 397.

⁶⁹ Pièces P-19 et P-24.

⁷⁰ *Chambre de la sécurité financière c. Zhang*; *Chambre de la sécurité financière c. Godbout*, préc., note 32.

⁷¹ *Chambre de la sécurité financière c. Godbout*, préc., note 32.

CD00-1160

PAGE : 59

[382] Par conséquent, compte tenu de cette particularité des fonds de dividendes, le comité remet en question la conclusion de l'expert, M. Dupras, de les classer entièrement sans aucune ventilation comme placements de croissance.

[383] Cette particularité des fonds de dividendes étant, le comité est même d'opinion qu'au 31 décembre 2005, la répartition du portefeuille détenu par G.C. était dans les faits plus conservatrice que la cible de 50 % de placements en revenu fixe et 50 % de placements de croissance établie en vertu du profil d'investisseur du 27 juin 2005, pièce P-11.

[384] Enfin, le comité se doit de souligner un autre élément important que l'expert, M. Dupras, semble ne pas avoir tenu compte dans son expertise pour déterminer le profil d'investisseur de G.C. en 2005.

[385] Il s'agit du fait que suite à des questions de la part du procureur de l'intimé, l'expert, M. Dupras, a admis à son témoignage qu'il ne savait pas si G.C. bénéficiait depuis janvier 2005 d'une pension alimentaire de 1 000 \$ par mois de la part de son ex-conjoint :

« Q. [233] Mais est-ce que vous avez vérifié avec madame... Vous avez pas parlé du tout à madame. Est-ce que vous savez si madame avait une pension alimentaire, si madame avait des choses comme ça? Est-ce que vous avez vérifié ça?

R. Madame, elle a un divorce qui est entièrement réglé. Madame n'a plus d'enfants à charge. Madame n'a pas de fonds de pension.

Q. [234] Un divorce réglé, mais pension alimentaire, c'est la question que je vous ai posée, monsieur, répondez à la question. Un divorce, ça se règle, mais des fois, il y a des pensions alimentaires qui découlent de ça.

R. Je ne sais pas si elle a une pension alimentaire.

Q. [235] O.K. Donc, vous ne pensez pas que c'est un élément important que vous devez...

R. L'information que l'on a c'est ses revenus annuels qu'on sait qu'ils vont baisser beaucoup, alors c'est là-dessus que je me base, maître. »⁷²

⁷² Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 126, ligne 11 à p. 127, ligne 4.

CD00-1160

PAGE : 60

(nos soulignés)

[386] On retrouve un autre passage sur ce point lors de son témoignage du 27 juin 2017, alors que l'expert, M. Dupras, témoigne sur les revenus de G.C. en mars 2006 et non en juin 2005 au moment où le profil d'investisseur P-11 avait été établi avant la souscription des placements faisant l'objet des chefs d'infraction 2, 3 et 4 :

« Me DENIS TREMBLAY:

Q. [277] Savez-vous quels étaient les revenus dont madame disposait, au trente et un (31) mars... au treize (13) mars deux mille six (2006)?

R. Ce que j'ai, ce sont les documents qui apparaissent, les informations qui apparaissent dans les différents formulaires où que souvent on va dire un revenu de moins de quarante mille dollars (40 000\$), donc c'est plus des échelles comme celles-là.

Q. [278] O.K. Est-ce que vous avez vérifié pour savoir si madame avait également une pension alimentaire, à ce moment-là, suite à son divorce?

R. Non.

Q. [279] Non. Donc, de dire qu'on décaisse parce que généralement, lorsqu'on avance en âge, vous êtes d'accord pour dire que si, effectivement, on a une pension alimentaire qui est payée par notre époux, que même, peu importe qu'on avance en âge, on va toujours avoir un revenu, effectivement, qui va rentrer, que ce même revenu-là, tant que la pension alimentaire est payée? Vous êtes d'accord avec moi?

R. Je suis d'accord avec ça.

Q. [280] Vous êtes d'accord. Est-ce que vous êtes... Est-ce que vous avez pris connaissance également que madame était divorcée? Dans les documents, il apparaît qu'il y avait une pension alimentaire qui lui est payée.

R. Non, mais si je peux me permettre, c'est...

Q. [281] Mais vous avez compris, lorsqu'elle vous a dit qu'elle est divorcée?

R. Non, mais est-ce que je peux, oui, est-ce que je peux...

LE PRÉSIDENT:

Bien là, là, c'est lui, là.

CD00-1160

PAGE : 61

Me DENIS TREMBLAY:

O.K.

LE TÉMOIN:

Si je peux me permettre, c'est parce que...

LE PRÉSIDENT:

Là vous l'avez coupé, là. Allez-y.

LE TÉMOIN:

... cette pension alimentaire là, qu'elle soit versée, à la limite c'est pas un élément qui aurait de l'importance ici. Pourquoi? Parce qu'elle serait payée avant et après. L'élément qui change c'est la vente des immeubles, en deux mille six (2006), et donc il y a un loyer qui disparaît, un revenu qui disparaît, et madame le mentionne, elle veut recréer un loyer, un revenu, un. Et deux, à la lumière des chiffres qu'on a vus au fil des audiences, on voit que madame, elle décaisse, de façon peut-être pas toujours régulière, mais elle décaisse déjà. »⁷³

(nos soulignés)

[387] Pourtant, l'intimé a témoigné à partir de ses notes personnelles à l'effet que G.C. n'a bénéficié d'une pension alimentaire de 1 000 \$ par mois versée par son ex-conjoint suite au règlement de leur divorce que depuis le mois de janvier 2005 et que ce n'était pas le cas auparavant :

« R. Madame a fait des rénovations majeures à son immeuble à logements, veut accroître marge de crédit. Là je proposais peut-être d'aller sur une hypothèque, là, parce que les montants commencent à être importants. Ne veut pas pour le moment, donc elle voulait (inaudible) hypothèque, c'est ça que ça veut dire. Pas bouger, mais que plus tard, si elle se sent trop serrée, bien, probablement qu'on va le mettre sur l'hypothèque. La santé allait bien, discute des rénovations, locataire (inaudible). Madame reçoit maintenant sa pension alimentaire, donc inaudible), soit mille piastres (1000\$) par mois. Puis tous les logements sont loués.

Q. [552] Donc, on voit que madame reçoit une pension alimentaire, mille piastres (1000\$) par mois?

R. Oui.

Q. [553] Est-ce que c'est un élément qui... que vous, que vous connaissiez, que vous saviez depuis, depuis le début?

⁷³ Notes sténographiques du 27 juin 2017, p. 129, ligne 1 à p. 131, ligne 10.

CD00-1160

PAGE : 62

R. Bien ça, elle était en, j'imagine, en négociations, là, mais elle a confirmé à ce moment-là qu'elle commençait à recevoir sa pension alimentaire vu qu'elle est divorcée. »⁷⁴

(nos soulignés)

[388] Cette information apparaît aux notes personnelles de l'intimé concernant sa rencontre du 25 janvier 2005 avec G.C. et où celle-ci lui confirme qu'elle commençait alors à recevoir cette pension alimentaire qu'elle n'avait pas auparavant⁷⁵.

[389] Le comité considère qu'il agissait alors d'un élément nouveau pour l'intimé quand il a établi le profil d'investisseur de G.C. daté du 27 juin 2005 (pièce P-11) mis en place avant la souscription des placements faisant l'objet des chefs d'infraction 2, 3 et 4 de la plainte et ayant comme cible une proportion de 50 % de placements en revenu fixe et une de 50 % de placements en croissance.

[390] De plus, la preuve est à l'effet qu'en juin 2005, lorsque le profil d'investisseur (pièce P-11) a été fait, contrairement à ce que l'expert, M. Dupras, mentionne à son témoignage, G.C. devait vendre un seul de ses immeubles et non les deux.

[391] En effet, G.C. prévoyait vendre le deuxième immeuble locatif seulement deux (2) ou trois (3) ans plus tard⁷⁶.

[392] La pension alimentaire de 1 000 \$ par mois semble donc constituer pour G.C. un apport additionnel de revenus à partir du mois de janvier 2005, et ne pas avoir toujours existé « *avant et après* », tel que mentionné par M. Dupras à son témoignage cité plus haut.

[393] Le comité est d'opinion que l'expert, M. Dupras, a évacué ainsi trop sommairement

⁷⁴ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 253, ligne 19 à p. 254, ligne 17.

⁷⁵ Pièce I-2, document I-15, p. 000184.

⁷⁶ Pièce I-2, p. 000184 et 000185, et Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 272 à 274.

CD00-1160

PAGE : 63

un élément important dans son analyse du dossier de G.C.

[394] Ce fait ainsi que les autres lacunes constatées plus haut quant à son expertise, démontrent une connaissance incomplète des faits pertinents à l'espèce et en font diminuer la valeur probante.

[395] Le comité considère que ce profil d'investisseur de G.C. (pièce P-11), prévoyant une proportion de 50 % de placements en revenu fixe et de 50 % en placements de croissance, établi concrètement par l'intimé avec sa cliente le 27 juin 2005, et signé par celle-ci avant la souscription des placements faisant l'objet des chefs d'infraction 2, 3 et 4, à partir de rencontres et discussions concrètes, et non seulement à partir d'un modèle théorique et d'un ensemble incomplet de faits, ne semble pas, au comité comme étant inacceptable.

[396] Il est bien établi en jurisprudence que la faute déontologique nécessite un élément de gravité et qu'elle doit constituer un comportement inacceptable.

[397] Il y a une différence juridique entre une pratique professionnelle non souhaitable et ce qui est déontologiquement condamnable⁷⁷.

[398] Quant à la caractérisation de la faute déontologique, le Tribunal des professions enseigne qu'il faut faire la distinction entre le comportement souhaitable et le comportement acceptable lorsqu'il s'exprime ainsi dans l'affaire *Duval* :

« [11] [...] il faut distinguer en droit disciplinaire entre le comportement souhaitable et le comportement acceptable. La faute déontologique naît d'un comportement qui se situe en-dessous du comportement acceptable. Un professionnel peut avoir une conduite qui s'éloigne du comportement souhaitable sans être inacceptable. Dans ce cas, il ne commet pas de faute déontologique. »⁷⁸ (nos soulignés)

⁷⁷ *Chambre de la sécurité financière c. Leclerc*, 2015 QCCDCSF 46 (CanLII).

⁷⁸ *Ordre des architectes du Québec c. Duval*, 2003 QCTP 144 (CanLII).

CD00-1160

PAGE : 64

[399] Aussi, l'acte reproché doit avoir un caractère grave pour constituer une faute déontologique, tel que déclaré dans l'affaire *Malo* par le Tribunal des professions:

« [28] La doctrine et la jurisprudence en la matière énoncent que le manquement professionnel, pour constituer une faute déontologique, doit revêtir une certaine gravité[16]. Il arrive à tous les professionnels de commettre des erreurs et la vie de ces derniers serait invivable si la moindre erreur, le moindre écart de conduite était susceptible de constituer un manquement déontologique. Ce principe est réitéré par le Tribunal dans l'affaire *Mongrain* précité concernant également l'Ordre professionnel des infirmières et infirmiers. »⁷⁹ (référence omise)

[400] Cette nécessité d'un élément de gravité est reprise par le Tribunal des professions dans l'affaire *Belhumeur*, où on peut lire :

« [72] La doctrine et la jurisprudence énoncent que, pour qu'il y ait faute déontologique, il faut un manquement de la part du professionnel. De plus, pour que le manquement du professionnel constitue une faute déontologique, il doit revêtir une certaine gravité[33]. »⁸⁰ (référence omise)

[401] Ces deux (2) décisions du Tribunal des professions rendues dans *Duval* et *Belhumeur* sont reprises par la Cour d'appel dans l'affaire *Prud'Homme* :

« [33] Cela signifie-t-il pour autant que, dès que la disposition n'est pas respectée, même au moindre degré, quelles que soient les circonstances, il ne peut y avoir acquittement? Je ne le crois pas. En d'autres termes, je ne peux admettre qu'au moindre écart, sans égard aux circonstances, la faute est consommée.

[34] Dans *Malo c. Infirmières*, 2003 QCTP 132 (CanLII), le Tribunal des professions écrit, citant Mario GOULET, dans *Droit disciplinaire des corporations professionnelles*, Éditions Yvon Blais Inc., 1993, à la page 39 :

[28] La doctrine et la jurisprudence en la matière énoncent que le manquement professionnel, pour constituer une faute déontologique, doit revêtir une certaine gravité. Il arrive à tous les professionnels de commettre des erreurs et la vie de ces derniers serait invivable si la moindre erreur, le moindre écart de conduite étaient susceptibles de constituer un manquement déontologique. Ce principe est réitéré par le Tribunal dans l'affaire *Mongrain* précité concernant également l'Ordre professionnel des infirmières et infirmiers.

[35] Le Tribunal des professions reprend cette idée dans *Belhumeur c. Ergothérapeutes*, 2011 QCTP 19 (CanLII) :

⁷⁹ *Malo c. Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*, 2003 QCTP 132 (CanLII).

⁸⁰ *Belhumeur c. Ergothérapeutes (Ordre professionnel des)*, 2011 QCTP 19 (CanLII).

CD00-1160

PAGE : 65

[72] La doctrine et la jurisprudence énoncent que, pour qu'il y ait faute déontologique, il faut un manquement de la part du professionnel. De plus, pour que le manquement du professionnel constitue une faute déontologique, il doit revêtir une certaine gravité. »⁸¹

[402] Le comité a aussi indiqué à plusieurs reprises que pour constituer une faute déontologique, il faut que le comportement reproché soit plus que non souhaitable, il faut qu'il soit inacceptable⁸².

[403] Le moindre écart de la pratique ou du comportement idéal ne peut non plus constituer une faute déontologique.

[404] En l'espèce, le comité croit l'intimé et accepte entièrement son témoignage présenté d'une façon posée, articulée et précise.

[405] L'intimé avait l'obligation de bien connaître sa cliente pour être en mesure d'effectuer son profil d'investisseur et la guider dans le choix de ses placements et le comité est d'opinion que l'intimé a respecté cette obligation.

[406] Ce profil d'investisseur de G.C. (pièce P-11) avait été établi suite à une réflexion et une discussion avec G.C. après que l'intimé lui eut soumis trois (3) scénarios et que G.C. eut choisi le scénario numéro 3⁸³.

[407] Tel que mentionné plus haut, le témoignage de la consommatrice G.C. n'est pas crédible quand elle a déclaré qu'elle avait toujours demandé à l'intimé de lui faire souscrire des produits garantis depuis son arrivée chez Desjardins en 2000 et plus particulièrement en 2005 au moment où elle s'apprêtait à vendre ses deux (2) immeubles locatifs.

⁸¹ *Prud'Homme c. Gilbert*, 2012 QCCA 1544 (CanLII).

⁸² *Chambre de la sécurité financière c. Zhang*, préc., note 32; *Chambre de la sécurité financière c. Olejnik Benedetti*, 2018 QCCDCSF 36 (CanLII).

⁸³ Notes sténographiques du 26 juin 2017, p. 11 et 12 et Notes personnelles de l'intimé, pièce I-2, p. 000184.

CD00-1160

PAGE : 66

[408] Cette version de G.C. est directement en contradiction avec la version sobre, précise et structurée de l'intimé, laquelle est appuyée par les notes détaillées de ce dernier et l'ensemble de la preuve documentaire présentée au comité⁸⁴.

[409] De plus, l'intimé, à l'emploi de Desjardins, n'a bénéficié d'aucune commission ou rémunération additionnelle pour toutes et chacune des transactions effectuées aux comptes de G.C. pendant toute la durée de leur relation professionnelle et n'avait pas d'intérêt financier à recommander les placements faisant l'objet des chefs d'infraction 2, 3 et 4 à G.C.⁸⁵.

[410] L'intimé a agi professionnellement dans les circonstances pendant toute la période où il a eu sa relation professionnelle avec G.C., tel qu'il le déclare à son témoignage :

« Q. [932] Qu'est-ce que vous avez fait pour vous assurer que le produit que vous recommandiez correspondait aux attentes de madame puis à ses objectifs de placements, à ses horizons temporels puis à la tolérance au risque?

R. Madame, on a posé des questions, je validais, là, ses attentes, ses besoins, je validais la compréhension des produits de placements qu'on proposait à la cliente. Et puis, selon les besoin (*sic*) qu'elle avait, selon ses attentes, bien entendu, et puis là en correspondant, bien entendu, là, aux normes habituelles, là, il y a des propositions de placements qui étaient faites, chacun des produits était expliqué, était démontré avec des fiches PAL Trak si c'étaient des fonds. Les dépôts à terme, il y avait de Il y a pas eu d'autres placements, là, que des dépôts à terme et des fonds dans le contenu du portefeuille de madame [C.].

Q. [933] Avant l'intervention de monsieur [G.] dans le dossier, est-ce que vous aviez eu quelque problème que ce soit avec madame «Harrison» (*sic*)?

R. Non. »⁸⁶

[411] Un autre représentant dans la même situation aurait peut-être établi pour G.C. un profil d'investisseur différent et plus conservateur, mais le comité est d'opinion que l'évaluation faite par l'intimé et ses recommandations faites à la consommatrice ayant

⁸⁴ Pièce I-2.

⁸⁵ Notes sténographiques du 26 juin 2017, p. 38 et 39.

⁸⁶ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 399, ligne 22 à p. 400, ligne 19.

CD00-1160

PAGE : 67

mené à la souscription des placements énumérés aux chefs d'infraction 2, 3 et 4 n'étaient certainement pas inacceptables au point de constituer une faute déontologique.

[412] Le comité considère que les placements recommandés par l'intimé et faisant l'objet des chefs d'infraction 2, 3 et 4 de la plainte n'étaient pas des placements inappropriés pour G.C. et sa situation financière existant en 2005.

[413] Le comité est d'accord avec M. Dupras, lorsqu'il mentionne à son rapport qu'un fonds commun de placement est un investissement approprié pour une personne retraitée :

« Analyse de l'utilisation de fonds communs de placement

En ce qui a trait à l'utilisation de fonds communs de placement, évidemment, si on recherchait des placements garantis, ces véhicules ne sont pas appropriés.

Toutefois la liquidité de ces véhicules, l'absence de frais de sortie, l'ampleur des sommes en jeu, donc des frais de gestion acceptables auraient pu en faire des véhicules pertinents pour la situation de la Cliente.

Donc, outre leur caractère non garanti, l'utilisation de fonds communs de placement était appropriée. »⁸⁷

(nos soulignés)

[414] Il l'a répété à son témoignage lorsqu'il confirme que si un client n'insiste pas pour avoir des placements garantis, alors le fonds commun de placement est un véhicule tout à fait approprié pour une personne à la retraite :

« Procureur de l'intimé:

Q. [124] Bonjour, monsieur Dupras. On va terminer sur la dernière réponse que vous avez donnée, mais je vais revenir, je veux simplement... C'est plus, ça va être plus récent. Alors, vous dites dans vos conclusions, effectivement: "Toutefois, la liquidité de ces véhicules, l'absence de frais de sortie l'ampleur des sommes en jeu, donc des frais de gestion acceptables, auraient pu en faire des véhicules pertinents pour la situation de la cliente. " Et là vous dites: "Donc, outre leur caractère non garanti, l'utilisation de fonds communs de placement..." "

⁸⁷ Pièce P-27, p. 12 et 13.

CD00-1160

PAGE : 68

LE PRÉSIDENT:

Je m'excuse, maître Tremblay, vous êtes à quelle page?

Me DENIS TREMBLAY:

Je suis à la page 13 de son rapport.

LE TÉMOIN:

Page 13.

LE PRÉSIDENT:

O.K.

Me DENIS TREMBLAY:

Dans les conclusions.

Q. [125] Alors, ce que j'ai compris c'est que, effectivement, l'utilisation de fonds communs de placements était appropriée, c'est ça?

R. Si on fait abstraction du fait qu'on voulait du garanti, puis j'ai peine à me prononcer est-ce que c'est ce qui a été dit, là, mais si c'est pas ce qui a été dit, ça semble, à mon avis, (inaudible) véhicule pour la retraite, considérant les éléments évoqués, là, à la page 13 de mon rapport. »⁸⁸

(nos soulignés)

[415] De plus, même l'expert M. Dupras est d'opinion qu'en décembre 2005, cette cible de 50 % de placements en revenu fixe et de 50 % de placements en revenu de croissance établie par l'intimé au profil d'investisseur au 27 juin 2005 (pièce P-11) était, dans les faits, respectée :

« Q. [243] Mais on voit quand même que dans... Si je regarde au trente et un (31) décembre deux mille cinq (2005), d'après votre rapport, on voit que le portefeuille en croissance est à cinquante-huit pour cent (58%)? »

R. Oui.

Q. [244] Donc, si on y déduit encore un pour cent (1%) ou on peut aller peut-être à deux pour cent (2%), aux environs de ça, on voit qu'il est quand même à cinquante... cinquante-six (56) ou cinquante-sept pour cent (57%)?

⁸⁸ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 58, ligne 25 à p. 60, ligne 15.

CD00-1160

PAGE : 69

R. Oui.

Q. [245] On voit qu'on n'est pas loin du... Selon le profil qui a été fait au mois de juin deux mille cinq (2005) qui était à cinquante - cinquante (50-50), la répartition, on voit qu'on n'est pas loin de notre cinquante – cinquante (50-50), à ce moment-là, au trente et un (31) décembre deux mille cinq (2005)?

R. Oui. Je suis en haut, mais pas loin.

LE PRÉSIDENT:

Là vous référez...

Me DENIS TREMBLAY:

On est dans les eaux.

LE PRÉSIDENT:

Oui, vous référez à trente et un (31) décembre, c'est ça?

Me DENIS TREMBLAY:

Trente et un (31) décembre deux mille cinq (2005).

Q. [246] Également, si on va au trente et un (31) décembre deux mille six (2006), on voit qu'on est au trente... on est à cinquante cinq point quatre (55.4) alors que ce qui était visé était cinquante pour cent (50%). Mettons qu'il y a une variante de un (1) à deux pour cent (2%), on est encore plus proche...

R. Oui.

Q. [247] ... de la cible?

R. Oui.

Q. [248] Oui.

R. Si la cible est de cinquante (50), oui. »⁸⁹

(nos soulignés)

[416] Avec tout le respect pour l'opinion contraire, compte tenu de la preuve testimoniale et documentaire qui lui a été présentée en l'espèce, le comité considère que le profil

⁸⁹ Notes sténographiques du 27 juin 2017, p. 114, ligne 23 à p. 116, ligne 18.

CD00-1160

PAGE : 70

d'investisseur de G.C. établi par l'intimé (pièce P-11) n'était pas inacceptable de manière à constituer une faute déontologique.

[417] Le comité est d'opinion que la plaignante n'a pas démontré par prépondérance de preuve, de façon claire et convaincante, que l'intimé n'a pas mené ses activités avec intégrité et compétence, qu'il n'a pas agi avec honnêteté, loyauté et professionnalisme dans ses relations avec G.C., qu'il ne connaissait pas bien sa situation financière et qu'il ne l'a pas suffisamment analysée lorsqu'il lui a fait ses recommandations quant aux placements mentionnés aux chefs d'infraction 2, 3 et 4 de la plainte.

[418] Par conséquent, compte tenu de ce qui précède, le comité considère que la plaignante ne s'est pas déchargée de son fardeau et que l'intimé n'est pas coupable des chefs d'infraction 2, 3 et 4, et ce, pour chacune des dispositions législatives et réglementaires alléguées auxdits chefs d'infraction.

CHEF D'INFRACTION 1

[419] Les dispositions légales alléguées au chef d'infraction 1 sont les suivantes :

- ***Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2***

16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.

Il doit agir avec compétence et professionnalisme.

51. Un représentant en valeurs mobilières doit, avant d'offrir un produit, s'assurer qu'il correspond à la situation financière et aux objectifs d'investissement que lui a décrits son client.⁹⁰

⁹⁰ L'article 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) a été abrogé le 17 juin 2009, mais était en vigueur au moment de la période alléguée au chef d'infraction 1, soit du mois d'août 2000 au mois de novembre 2008.

CD00-1160

PAGE : 71

- Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières, RLRQ, c. D-9.2, r 7.1

3. Le représentant doit s'efforcer, de façon diligente et professionnelle, de connaître la situation financière et personnelle ainsi que les objectifs de placement du client. Les renseignements qu'il obtient d'un client doivent décrire cette situation ainsi que l'évolution de celle-ci.

4. Les recommandations du représentant doivent s'appuyer sur une analyse approfondie des renseignements obtenus du client et de l'information relative à l'opération.

14. Les activités professionnelles du représentant doivent être menées de manière responsable avec respect, intégrité et compétence.

[420] Le premier chef d'infraction reproche à l'intimé pour la période du mois d'août 2000 au mois de novembre 2008, d'avoir adapté les profils d'investisseur ainsi que les formulaires d'ouverture et de mise à jour des comptes de G.C. aux produits souscrits par celle-ci.

[421] La plaignante prétend que l'intimé doit être déclaré coupable de ce chef d'infraction étant donné ses aveux faits lors de son entrevue téléphonique du 28 mars 2013 avec l'enquêteur de la plaignante, M. Donald Poulin.

[422] Cette entrevue a été retranscrite et déposée comme pièce P-25.

[423] À sa lettre du 23 novembre 2015 adressée à l'intimé, la procureure de la plaignante indiqua les extraits pertinents des aveux de l'entrevue qui constitueraient, selon elle, des aveux de la part de l'intimé⁹¹.

[424] Lors de l'audition, la procureure de la plaignante déclara au comité qu'elle se limitait aux trois (3) aveux retrouvés aux extraits suivants de la pièce P-25 à savoir, celui à la page 28, lignes 18 à 20 (premier aveu), celui à la page 36, lignes 3 à 8, lignes 24 et

⁹¹ Pièce P-28.

CD00-1160

PAGE : 72

25 et à la page 37, lignes 1 à 4 (deuxième aveu) et aux pages 57, lignes 5 à 16, 58, lignes 6 à 18, 59, lignes 1 à 13, et 60, lignes 4 à 15 (troisième aveu)⁹².

[425] De plus, la plaignante prétend que la preuve documentaire et le témoignage de son expert, M. Dupras, viennent aussi confirmer ces aveux à l'effet que l'intimé adaptait les profils d'investisseur de G.C. en fonction des produits souscrits par celle-ci.

[426] À cet effet, elle réfère à la rubrique intitulée « *Historique d'investissement* » retrouvée à la page 18 de son premier rapport⁹³.

[427] Le comité ne partage pas la prétention de la procureure de la plaignante.

[428] L'aveu est la reconnaissance d'un fait de nature à produire des conséquences juridiques contre son auteur⁹⁴.

[429] Cependant, en matière d'aveu extrajudiciaire comme en l'espèce, sa force probante doit être laissée à l'appréciation du tribunal⁹⁵.

[430] Tel que mentionné par le professeur Royer, l'avouant peut établir par tous les moyens, y compris son témoignage, la fausseté de son admission. Il appartient au tribunal de choisir la version la plus plausible entre l'aveu extrajudiciaire et la preuve faite devant lui⁹⁶.

[431] La Cour d'appel dans l'affaire *Cinegrand Montreal Inc. c. Forum Entertainment Centre Company*, reprend ainsi le principe :

« [63] Une dernière remarque s'impose relativement à l'Estoppel Certificate. Manifestement, ce document constitue un aveu extrajudiciaire et comme l'a souligné le juge Tingley, en citant un extrait de l'arrêt *Corbin c. Jutras*[4], rendu sous la plume du juge

⁹² Pièce P-28A.

⁹³ Pièce P-27.

⁹⁴ *Code civil du Québec*, RLRQ, c. CCQ-1991, art. 2850.

⁹⁵ *Id.*, art. 2852.

⁹⁶ Préc., note 53, p. 690.

CD00-1160

PAGE : 73

Paré : "Une fois fait, [un] aveu ne pouvait être révoqué que par la preuve d'une erreur de fait de la part de son auteur"[5]. Ce principe est toujours en vigueur comme le fait remarquer le professeur Royer, en ajoutant toutefois cette atténuation au principe : "Cependant, la force probante d'un aveu extrajudiciaire est laissée à l'appréciation du tribunal. Aussi, l'avouant peut établir par tous moyens, y compris son témoignage, la fausseté de son admission. Il appartient au tribunal de choisir la version la plus plausible entre l'aveu extrajudiciaire et la preuve faite devant lui"[6]. »⁹⁷

(références omises et nos soulignés)

[432] Le comité réfère aussi au jugement de la Cour supérieure rendu en 2018 :

« 122] La valeur probante de l'aveu extrajudiciaire est laissée à l'appréciation du Tribunal[44].

[123] Le Tribunal a une large discrétion dans son analyse de l'appréciation de cette preuve. Une fois que l'aveu extrajudiciaire est mis en preuve, il bénéficie d'une présomption de vérité[45].

[124] Une preuve contraire peut cependant être amenée par l'auteur de la déclaration, sans qu'il ait besoin d'invoquer l'erreur de fait[46].

[125] L'auteur Jean-Claude Royer écrit ce qui suit à cet égard :

L'article 2852 C.c.Q. dispose expressément que la force probante de l'aveu extrajudiciaire est laissée à l'appréciation du tribunal. Aussi, un plaideur peut offrir une preuve contredisant son admission extrajudiciaire. Cette preuve est admise même si l'aveu n'est pas annulé. Ainsi, la partie qui a admis hors de cour un fait qu'elle savait être faux peut établir devant le tribunal la fausseté de son aveu. Le tribunal a discrétion pour choisir entre la version contenue dans l'aveu et la preuve soumise devant lui.[47] »⁹⁸ (références omises)

[433] En l'espèce, le comité est d'opinion que lesdits extraits de l'entrevue sont imprécis et ambigus et qu'ils ne peuvent constituer des aveux ayant la force probante suffisante lui permettant d'arriver à la conclusion que l'intimé est coupable de l'infraction reprochée.

[434] En effet, lorsque ces réponses sont examinées à la lumière de l'ensemble des échanges entre l'intimé et l'enquêteur, M. Poulin, le comité conclut qu'elles ne constituent pas à sa face même la reconnaissance par l'intimé qu'il adaptait le profil d'investisseur de G.C. en fonction du portefeuille qu'elle détenait.

[435] Ainsi, pour ce qui est de l'aveu numéro 1 allégué à la page 28 (lignes 18 à 20) de

⁹⁷ *Cinegrand Montreal Inc. c. Forum Entertainment Centre Company*, 2006 QCCA 1579 (CanLII).

⁹⁸ *Droit de la famille — 18789*, 2018 QCCS 1521 (CanLII).

CD00-1160

PAGE : 74

l'entrevue téléphonique, pièce P-25, l'enquêteur, M. Poulin, souligne à l'intimé qu'à la mise à jour du compte REÉR de G.C. le 13 novembre 2008⁹⁹, les connaissances en placements de G.C. y sont indiquées comme étant limitées.

[436] L'échange précédant immédiatement avant et après l'extrait allégué par la plaignante se lit comme suit :

« M. DAVID HARRISSON :

Puis la madame, là, il y a eu les fluctuations du marché puis dans les notes au dossier, comme vous avez pu le... je ne sais pas si vous en avez fait lecture.

M. DONALD POULIN :

Oui, oui.

M. DAVID HARRISSON :

Il est marqué que la madame, là, elle était moins sécurisée. Ça fait que là on a dit si on refait des placements après ça, on va réduire la proportion qui va être en croissance dans le portefeuille dans l'avenir.

M. DONALD POULIN :

O.K.

M. DAVID HARRISSON :

Parce que ça revenait puis, nous autres, en ramenant à " limitée ", bien ça vient limiter aussi la proportion de croissance qu'on peut faire dans notre portefeuille.

M. DONALD POULIN :

O.K. La question que je me posais...

M. DAVID HARRISSON :

Oui.

M. DONALD POULIN :

...c'était juste comment pouvait-elle avoir des bonnes connaissances en l'an deux mille (2000).

M. DAVID HARRISSON :

Oui.

M. DONALD POULIN :

Puis être rendue avec des connaissances limitées en deux mille huit (2008), là.

⁹⁹ Pièce P-7, p. 000312.

CD00-1160

PAGE : 75

M. DAVID HARRISSON :

Oui. C'est parce que quand on fait ça, on limite la proportion en croissance qu'on peut faire dans notre portefeuille comme ça.

M. DONALD POULIN :

O.K.

M. DAVID HARRISSON :

Parce que dans notre système, nous autres, il sort le profil, il sort un rapport " Connaître son client " parce que les cercles que vous avez couleur, là, sur le document. O.K.?

M. DONALD POULIN :

Oui.

M. DAVID HARRISSON :

Ça fait que ça dans le système si elle vient " limitée ", on a automatiquement ce qu'on peut faire comme placements en croissance.

M. DONALD POULIN :

O.K.

M. DAVID HARRISSON :

Ça fait qu'en limitant, en diminuant la croissance, bien ça vient limiter, là, ...

M. DONALD POULIN :

O.K. Good!

M. DAVID HARRISSON :

... la proportion de croissance qu'on peut faire. »¹⁰⁰

(nos soulignés)

[437] Par conséquent, lorsqu'on lit l'ensemble de l'échange entre l'enquêteur, M. Poulin, et l'intimé relativement au premier aveu allégué, le comité est d'opinion qu'on est loin de retrouver une reconnaissance de sa part à l'effet qu'il adaptait le profil d'investisseur de G.C. en fonction du placement souscrit.

[438] Bien au contraire, on peut même comprendre l'inverse, à savoir qu'après avoir, dans un premier temps, établi le profil d'investisseur de G.C., il aurait adapté par après le portefeuille détenu en conséquence.

¹⁰⁰ Pièce P-25, p. 27, ligne 13 à p. 29, ligne 17.

CD00-1160

PAGE : 76

[439] Pour ce qui est de l'aveu numéro 2 allégué par la plaignante aux pages 36, lignes 3 à 8 et lignes 24 et 25, et 37, lignes 1 à 4 de l'entrevue¹⁰¹, il y est alors question du profil d'investisseur de G.C. préparé par l'intimé le 30 mai 2007 et signé par cette dernière¹⁰².

[440] La plaignante reproche à l'intimé que dans ce profil d'investisseur, il y est indiqué que les connaissances de G.C. sont bonnes, alors que lors de la mise à jour du compte non-enregistré de G.C.¹⁰³ effectuée le 13 mars 2007, on y indiquait que ses connaissances étaient limitées.

[441] L'échange complet entre l'enquêteur, M. Poulin, et l'intimé, relativement à ce deuxième aveu allégué se lit comme suit :

« M. DONALD POULIN :

Comment vous expliquez ça le fait qu'on a deux profils, finalement, à même pas deux mois de distance puis il y en a un qui décrit madame comme ayant des bonnes connaissances et l'autre comme ayant des connaissances limitées?

M. DAVID HARRISSON :

Parce qu'on a fait, trente (30) mai deux mille sept (2007) on a fait un virement d'un fonds d'actions canadiennes dans un fonds d'obligations, donc là dans le but de sécuriser le portefeuille, on modifiait les connaissances pour avoir un profil qui correspondait au portefeuille qu'on voulait avoir.

M. DONALD POULIN :

Pour avoir un profil qui correspondait au portefeuille?

M. DAVID HARRISSON :

Bien, un portefeuille qui correspond au profil plutôt, qu'on voulait réduire la proportion croissance dans notre portefeuille. Parce que vous avez une transaction le trente (30) de mai, là.

M. DONALD POULIN :

Oui.

M. DAVID HARRISSON :

Un fonds de sélection d'actions canadiennes qui est transféré dans un fonds d'obligations.

¹⁰¹ Pièce P-25.

¹⁰² Pièce P-13.

¹⁰³ Pièce P-9, p. 000336.

CD00-1160

PAGE : 77

M. DONALD POULIN :

Oui.

M. DAVID HARRISSON :

Donc, moi, pour ramener le portefeuille à un processus plus sécuritaire, à réduire la proportion croissance, comme je vous disais tout à l'heure il faut que je marque réduction de la connaissance dans le placement puis mon portefeuille va être fait en conséquence. Là je ramenais l'action croissance dans des obligations. »¹⁰⁴

(nos soulignés)

[442] Le comité considère que ce passage ne constitue pas un aveu de la part de l'intimé, car l'intimé, à la question de l'enquêteur qui lui demande « *Pour avoir un profil qui correspondait au portefeuille* », corrige l'enquêteur en lui répondant « *Bien, un portefeuille qui correspond au profil plutôt, qu'on voulait réduire la proportion croissance dans notre portefeuille. Parce que vous avez une transaction le trente (30) de mai, là. ».*

[443] De plus, plus loin dans l'échange toujours concernant ce deuxième aveu allégué, l'intimé répond ainsi à l'enquêteur :

« M. DAVID HARRISSON :

En mai. Ah bien, regarde, là, il y a dû y avoir une mauvaise coche de cochée dans le profil parce qu'on a fait les transactions puis on a fait la mise à jour, là.

M. DONALD POULIN :

Ça fait qu'il y aurait eu une mauvaise coche.

M. DAVID HARRISSON :

Une mauvaise coche.

M. DONALD POULIN :

Où qu'il y aurait eu une mauvaise coche, dans quel profil?

M. DAVID HARRISON :

C'est sûrement une (inaudible) de la donnée parce que le portefeuille a été réduit, là.

M. DONALD POULIN :

O.K. Donc, c'est où qu'on se serait trompé, dans le profil du trente (30) mai deux mille sept (2007)?

¹⁰⁴ Pièce P-25, p. 35, ligne 21 à p. 37, ligne 4.

CD00-1160

PAGE : 78

M. DAVID HARRISON :

Bien, j'ai pas probablement... j'ai peut-être coché la mauvaise donnée, là. Parce que quand je regarde le profil qui est fait après ça en deux mille huit (2008), il est marqué " Limité ". Ça fait que je vous dirais que là j'ai fait la transaction puis j'ai fait les mises à jour. Peut-être sur le profil quand je l'ai passé, là, je l'ai passé, j'ai passé par-dessus, j'ai pas fait la bonne coche.

M. DONALD POULIN :

O.K. Mais là on parle du profil du trente (30) mai deux mille sept (2007)?

M. DAVID HARRISON :

Oui, c'est ça.

M. DONALD POULIN :

O.K.

M. DAVID HARRISON :

C'est ça.

M. DONALD POULIN :

O.K. Donc, vous vous seriez peut-être trompé de coche?

M. DAVID HARRISON :

Bien là, je te dirais que oui parce que quand je regarde celui de deux mille huit (2008) qui est fait après, il est ramené à " Limitée ". C'est ça. »¹⁰⁵

[444] Cette erreur commise alors par l'intimé a aussi été expliquée à son témoignage¹⁰⁶.

[445] Finalement, au troisième aveu allégué, l'enquêteur, M. Poulin, réfère l'intimé à la mise à jour du 13 mars 2007 pour le compte non-enregistré de G.C.¹⁰⁷, où il y est indiqué que la tolérance aux risques est faible pour G.C., alors que pour la mise à jour du même compte en date du 13 novembre 2008¹⁰⁸, la tolérance aux risques y est inscrite comme étant moyenne.

[446] À la page 57, lignes 5 à 16, l'intimé indique :

« M. DONALD POULIN :

... la tolérance elle tombe moyenne.

¹⁰⁵ Pièce P -25, p. 38, ligne 4 à p. 39, ligne 19.

¹⁰⁶ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 336 et suiv.

¹⁰⁷ Pièce P-9, p. 000336.

¹⁰⁸ Pièce P-9, p. 000338.

CD00-1160

PAGE : 79

M. DAVID HARRISSON :

Oui, il y a une mise à jour qui est faite, là, pour ajuster le portefeuille parce que là il y a plus de revenu court (sic) terme, il y aura pas d'autre placement à revenu fixe qui va s'ajouter au portefeuille. C'est normal qu'on ajuste.

M. DONALD POULIN :

C'est normal?

M. DAVID HARRISSON :

Bien, c'est normal qu'on ajuste le profil avec le portefeuille qui est détenu. »

(nos soulignés)

[447] Par la suite, à la page 58, l'intimé dit ce qui suit :

« M. DAVID HARRISSON :

Bien là, on ajuste le portefeuille. Mais quand vous regardez dans les notes au dossier, la madame a été rencontrée puis on a posé la question : " Voulez-vous apporter des modifications? " La madame conserve le portefeuille tel quel. O.K. Ça fait qu'en gardant le portefeuille tel quel, c'est sûr qu'il faut que j'ajuste, moi, le contenu du portefeuille avec la mise à jour du portefeuille qui est fait.

M. DONALD POULIN :

O.K., O.K.

M. DAVID HARRISSON :

Je peux pas, je peux pas conserver, là, parce qu'il y a pas d'autre revenus, il y a pas d'autres placements comme les fonds revenu court terme, fonds d'obligations qui vont s'ajouter au portefeuille. C'est normal qu'il faut que je fasse l'ajustement en conséquence pour que ça reflète, là, le contenu du portefeuille.

M. DONALD POULIN :

O.K., O.K. Donc, on est d'accord.

M. DAVID HARRISSON :

Je suis en train de regarder dans les notes en deux mille huit (2008), la madame a été rencontrée puis elle désire conserver les placements tels quels.

M. DONALD POULIN :

Donc là, à ce moment-là vous avez ajusté le profil au portefeuille?

M. DAVID HARRISSON :

Effectivement.

M. DONALD POULIN :

O.K., O.K.

M. DAVID HARRISSON :

Parce que sinon j'aurais pas pu conserver les fonds catégorie T en totalité comme ils

CD00-1160

PAGE : 80

étaient là, j'aurais dû céder ou vendre une partie en revenu court terme ou en fonds d'obligations ou marché monétaire pour conserver mon profil actuel, mes renseignements actuels dis-je. »¹⁰⁹

(nos soulignés)

[448] Par la suite, à la page 60, lignes 1 à 9 de l'entrevue, on peut lire ce qui suit :

« M. DONALD POULIN :

D'accord.

M. DAVID HARRISSON :

Et puis si je diminue... Moi, la madame elle a été avisée, il faut que je diminue, là, mon contenu catégorie T pour refléter l'information qui est dans mon dossier. Si je ne fais pas de modifications, bien, il faut que j'ajuste mon dossier en conséquence aussi, là. »

(nos soulignés)

[449] On constate donc qu'aux passages ci-haut mentionnés, il y a clairement une contradiction quant à l'explication donnée, à savoir, si c'était le profil d'investisseur de G.C. ou son portefeuille qu'on adaptait.

[450] Par conséquent, à la lecture de l'ensemble de l'échange sur le sujet concernant ce troisième aveu allégué, il ne ressort pas clairement que l'intimé adaptait le profil en fonction du portefeuille ou l'inverse.

[451] L'ensemble des extraits allégués par la plaignante sont imprécis et ambigus et n'ont pas la portée et l'importance qu'elle veut bien lui prêter à l'effet qu'ils constitueraient des aveux de la part de l'intimé qu'il adaptait le profil d'investisseur en fonction du portefeuille détenu par G.C.

[452] De plus, l'intimé a témoigné longuement devant le comité sur les réponses qu'il avait données à l'enquêteur lors de l'entrevue téléphonique et il a clairement indiqué, à

¹⁰⁹ Pièce P-25, p. 58, ligne 1 à p. 59, ligne 14.

CD00-1160

PAGE : 81

plusieurs reprises, qu'il n'avait pas adapté le profil en fonction du portefeuille ou des placements souscrits par G.C.¹¹⁰.

[453] Ainsi, de façon générale, il nie la prétention de la plaignante qu'il adaptait le profil de G.C. en fonction de son portefeuille :

« Q. [868] Mais qu'est-ce que, également, qu'est-ce que vous avez à dire par rapport à ça?

R. Bien, c'est.... Je fais pas, je fais pas un profil en fonction du portefeuille, je fais toujours un portefeuille en fonction de mon profil qui a été établi. Comme je vous dis, la façon d'opérer c'est toujours une rencontre avec les gens pour valider l'information.

Q. [869] On prétend que vous avez fait un aveu et on a mentionné les pages, effectivement, pour lesquelles vous auriez fait un aveu que vous faisiez des profils en fonction, vous ajustiez les profils en fonction des placements. Qu'est-ce que vous avez à dire par rapport à ça?

R. Bien, j'ajustais pas les profils en fonction des placements, ça c'est... c'est certain. »¹¹¹

[454] Plus loin, en référence au troisième aveu allégué par la plaignante, l'intimé s'exprime ainsi :

« Q. [876] À part ça, quelle autre page qu'il y avait?

R. Ce que je mentionnais à la page 58, c'est ça, c'est, la page 58...

Q. [877] 57, regardez à 57 avant. Monsieur Poulin vous dit: " La tolérance étant moyenne. " Et là il a dit oui, vous dites: " Oui, il y a une mise à jour qui est faite, là, pour ajuster le portefeuille parce qu'il y a plus de... il y a plus de revenus à court terme. Il y aura pas d'autre placement à revenus fixes qui va s'ajouter au portefeuille. C'est normal qu'on ajuste. C'est normal. "

R. (Inaudible).

Q. [878] Là, monsieur Harrisson: " Bien, c'est normal qu'on ajuste le profil avec le portefeuille? " Qu'est-ce que vous avez à dire là-dessus?

R. Oui. Non, ce que je voulais dire là-dessus c'est qu'on ajuste le portefeuille en fonction du profil.

Q. [879] O.K. Et à cinquante... à la page suivante, est-ce que vous l'expliquez, effectivement?

¹¹⁰ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 379-400; Notes sténographiques du 26 juin 2017, p. 61-72.

¹¹¹ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 378, lignes 7 à 22.

CD00-1160

PAGE : 82

R. Oui, bien c'est ça que je dis, à la page, c'est ça que je dis, là, que, quand on fait un profil, finalement, à l'époque, le profil pour les tartes, une répartition d'actifs qui est annoncée selon le profil qui est faite, c'est sûr qu'on...on travaille pour que le portefeuille soit en lien avec le profil qui a été établi là-dedans, là. Le contenu du portefeuille doit être en lien avec le profil qui est établi. »¹¹²

[455] Aussi, concernant le deuxième aveu allégué par la plaignante, l'intimé explique ainsi la situation :

« Q. [884] Avez-vous ajusté, vous, des portefeuilles... Avez-vous, avez-vous ajusté des profils aux portefeuilles?

R. Non, j'ai pas ajusté des profils, mais ce que je veux dire ici, c'est sûr que là on va tendre à toujours se rapprocher du profil d'investisseur qui est fait là.

Q. [885] Et là, vous dites, à la page suivante: " Je peux pas, je peux pas conserver parce qu'il y a pas d'autres revenus, il y a pas d'autres placements, comme les fonds de revenus court terme, fonds d'obligations (inaudible) portefeuille. "

R. Non, c'est ça, là, à un moment donné, d'ailleurs, on a fait un retrait, là, dans un... du compte de placements pour diminuer, là, l'exposition, là, à une catégorie d'actifs, là, (inaudible).

Q. [886] Et je comprends que les fonds que vous avez, c'est-à-dire les placements qui ont été, dans les trois (3) comptes, qui ont été conseillés, qui ont été proposés, madame les a acceptés, effectivement?

R. Oui.

Q. [887] Et, pour vous, ça allait pas à l'encontre des profils?

R. Non.

Q. [888] Donc, les quatre (4) chefs d'accusation, vous dites que, pour vous, les quatre (4) chefs d'accusation, qu'est-ce que vous avez à dire là-dessus?

R. (Inaudible).

Q. [889] Pardon?

R. Ils sont pas (inaudible).

Q. [890] Ils ne sont pas?

R. Bien, pas... j'accepte pas, (inaudible) je peux dire ça (inaudible).

¹¹² Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 380, ligne 21 à p. 382, ligne 3.

CD00-1160

PAGE : 83

Q. [891] Oui, vous contestez, vous dites que vous êtes pas coupable des quatre (4) chefs?

R. Je suis pas coupable des quatre (4) chefs. »¹¹³

[456] En plus de ce qui précède, le comité est d'opinion qu'il doit tenir compte du contexte dans lequel ladite entrevue a été tenue.

[457] Tout d'abord, il s'agit d'une entrevue téléphonique et non pas d'une entrevue en personne.

[458] Selon l'enquêteur, M. Poulin, il aurait communiqué avec l'intimé le 25 mars 2013 et celui-ci lui avait alors dit qu'il devait en parler tout d'abord à la conformité de Desjardins avant de pouvoir lui parler.

[459] L'intimé aurait rappelé l'enquêteur le lendemain, mais celui-ci n'était alors pas disponible et l'entrevue téléphonique a donc été fixée au 28 mars 2013.

[460] L'enquêteur a alors communiqué avec l'intimé, tel que prévu vers 11h00, et lui a demandé alors s'il avait quelques minutes à lui accorder¹¹⁴.

[461] L'intimé a témoigné qu'il avait alors une journée très occupée, devant même rencontrer des clients vers 11h30¹¹⁵.

[462] L'intimé ajouta aussi qu'il ne s'était pas préparé pour l'entrevue qui aurait duré environ une (1) heure¹¹⁶.

[463] L'intimé expliqua que c'était la première fois qu'il participait à une enquête, par téléphone, qu'il était alors très nerveux et qu'il n'avait pas toutes ses notes personnelles

¹¹³ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 384, ligne 20 à p. 386, ligne 8.

¹¹⁴ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 366 et suivantes.

¹¹⁵ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 370 et 371.

¹¹⁶ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 184.

CD00-1160

PAGE : 84

avec lui lorsque M. Poulin, lui a posé des questions, ce qui fut aussi admis par l'enquêteur lors de son témoignage¹¹⁷.

[464] Lors de son témoignage, l'intimé donna des exemples concrets illustrant comment il était nerveux.

[465] Ainsi, lorsque M. Poulin lui a demandé si G.C. détenait des dépôts à terme, il aurait répondu par la négative ce qui, évidemment, n'était pas exact et définitivement pas une réponse à son avantage compte tenu qu'on lui reproche d'avoir suggéré à G.C. d'investir dans des placements trop agressifs et de ne pas avoir détenu assez de placements en revenu fixe¹¹⁸.

[466] Aussi, à la question de savoir si G.C. avait des obligations, il répondit par l'affirmative à M. Poulin, alors que ce ne sont pas des obligations qu'elle détenait, mais bien plutôt des participations à un fonds commun de placement obligataire.

[467] Il faut souligner de plus que lors de cette entrevue téléphonique, l'intimé fut interrogé sur des faits remontant à plus de dix (10) ans, soit depuis le moment où G.C. était devenue cliente de Desjardins en août 2000.

[468] Le comité croit l'intimé quand il explique les passages de son entrevue avec l'enquêteur, M. Poulin, à l'effet qu'il n'a pas adapté le profil d'investisseur de G.C. en fonction de son portefeuille détenu.

[469] Le comité considère de plus que si l'intimé avait eu une telle pratique, il n'aurait pas préparé et fait signer à G.C. la dérogation du 14 mars 2006 (pièce P-12).

[470] Son affirmation à l'effet qu'il s'est trompé ou mal exprimé lors de son entrevue avec

¹¹⁷ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 183 à 185, et Pièce P-25, p. 62 à 64.

¹¹⁸ Notes sténographiques du 28 septembre 2016, p. 371.

CD00-1160

PAGE : 85

l'enquêteur est tout à fait plausible compte tenu de sa nervosité et du contexte de l'entrevue¹¹⁹.

[471] Son témoignage explique aussi, à la satisfaction du comité, la preuve documentaire qui pouvait montrer, à première vue, des incohérences dans l'évaluation par l'intimé du profil d'investisseur de G.C., que ce soit dans la préparation des documents profil d'investisseur, ouverture de compte et mise à jour de compte.

[472] Compte tenu de l'ensemble de la preuve présentée, dont le témoignage de l'intimé, le comité considère que les trois (3) extraits de l'entrevue (pièce P-25) allégués par la plaignante ne peuvent constituer une reconnaissance de sa part qui permettrait au comité de le trouver coupable de l'infraction reprochée au chef d'infraction 1, soit d'avoir adapté le profil d'investisseur de G.C. en fonction des portefeuilles qu'elle détenait.

[473] Le comité est aussi d'opinion que les incohérences soulevées par l'expert, M. Dupras, et retrouvées à son rapport, pièce P-27, ne sont pas non plus suffisantes pour convaincre le comité, par prépondérance de preuve, qu'il adaptait le profil d'investisseur de G.C. quant à sa tolérance aux risques et ses connaissances en matière de placement en fonction du portefeuille qu'elle détenait.

[474] Le comité ne saurait se contenter d'une preuve approximative et non convaincante pour déclarer l'intimé coupable de la faute déontologique alléguée à ce premier chef d'infraction.

[475] Le comité réfère aussi à l'analyse et aux motifs ci-haut élaborés pour les chefs d'infraction 2, 3 et 4 où il a déterminé que l'intimé avait respecté son obligation de bien connaître son client dans sa relation professionnelle avec G.C.

¹¹⁹ *Chambre de la sécurité financière c. Fontaine*, préc., note 32, paragr. 43 et 46.

CD00-1160

PAGE : 86

[476] Il est d'opinion que la plaignante ne s'est pas déchargée de son fardeau de preuve.

[477] En conséquence, il acquittera aussi l'intimé de ce premier chef d'infraction pour chacune des dispositions législatives et réglementaires alléguées, lesquelles reprochent à l'intimé de ne pas avoir agi avec honnêteté, loyauté, professionnalisme, intégrité et compétence dans l'exécution de son mandat à l'égard de sa cliente, G.C., en ayant adapté sur une période de huit (8) ans son profil d'investisseur quant à sa tolérance aux risques et ses connaissances en matière de placement en fonction des produits qu'il lui faisait souscrire.

[478] Le comité acquittera donc l'intimé des quatre (4) chefs d'infraction de la plainte disciplinaire.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE l'ordonnance de non-divulgation, de non-diffusion et de non-publication de toute information permettant d'identifier la consommatrice aux chefs d'infraction de la plainte disciplinaire;

ACQUITTE l'intimé sous tous les chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire;

CONDAMNE la plaignante au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

CD00-1160

PAGE : 87

(S) M^e Claude Mageau

M^e CLAUDE MAGEAU
Président du comité de discipline

(S) Serge Lafrenière

M. SERGE LAFRENIÈRE, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(S) Bruno Therrien

M. BRUNO THERRIEN, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Jean-Simon Britten
THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Denis Tremblay
TREMBLAY ET TREMBLAY AVOCATS INC.
Procureurs de la partie intimée

Dates d'audience : Les 26, 27, 28 et 29 septembre 2016 et les 26 et 27 juin 2017

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif aux exigences de communication financière - Sociétés de fiducie, sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts, caisses non membres d'une fédération, caisses membres d'une fédération et fédération de caisses

Depuis mars 2020, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a pris certaines mesures visant à limiter les impacts de la COVID-19 sur le système financier québécois.

Par le présent avis, l'Autorité annonce la mise en place d'une mesure additionnelle ayant pour objectif de permettre aux sociétés de fiducie, sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts, caisses non membres d'une fédération, caisses membres d'une fédération et fédération de caisses (les « institutions financières visées ») de maintenir leurs activités et d'affecter leurs ressources au mieux dans le contexte actuel. Cet avis vise également à fournir une clarification sur les allègements liés à la COVID-19 formulés dans l'[Avis relatif aux mesures additionnelles liées aux normes de capital et prudentielles visant les institutions de dépôts et sociétés de fiducie – COVID-19, publié le 9 avril 2020](#).

Les annonces ci-après portent sur les exigences relatives au risque de marché et au ratio de levier prévues à la [Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier \(la « LD Pilier III »\) de l'Autorité](#), destinées aux institutions financières visées, régies par la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*¹ (LSFSÉ), la *Loi sur les coopératives de services financiers*² (LCSF) et la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*³ (LIDPD). Ces annonces visent entre autres à maintenir le principe de comparabilité entre les institutions financières à l'échelle canadienne.

1. Mesure relative au risque de marché

Bien que la LD Pilier III prévoit l'utilisation de certains tableaux visant la divulgation d'information relative au risque de marché, l'institution financière visée peut, si elle le souhaite, continuer d'appliquer les exigences de communication relatives au risque de marché de la [version 2016 de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base](#). Cette option sera possible jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau cadre de risque de marché (revue fondamentale du portefeuille de négociation) prévue pour janvier 2024, comme annoncé dans l'[Avis relatif aux nouvelles mesures visant les institutions de dépôts et de fiducie afin de réduire l'impact des difficultés posées par la COVID-19, publié le 31 mars 2020](#).

2. Clarification relative à l'allègement du ratio de levier

L'Autorité s'attend à ce que les institutions financières visées d'importance systémique intérieure (les « IFIS-i ») indiquent toutes les exclusions du ratio de levier à la ligne 7 « Autres ajustements » du tableau [LR1- Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier](#) de la LD Pilier III.

Pour les institutions financières visées non systémiques, les exclusions du ratio de levier doivent être déduites de la ligne 1 « Expositions au bilan » du tableau [LR2- Ratio de levier : modèle de déclaration commun](#) de la LD Pilier III. Les institutions financières visées non systémiques doivent aussi ajouter une note de bas de page pour expliquer que l'ajustement a été fait en lien avec l'[Avis relatif aux mesures additionnelles liées aux normes de capital et prudentielles visant les institutions de dépôts et sociétés de fiducie – COVID-19, publié le 9 avril 2020](#).

¹ RLRQ, c. S-29.02.

² RLRQ, c. C-67.3

³ RLRQ, c. I-13.2.2

3. Prise d'effet et péremption

Ces exigences sont effectives dès la publication du présent avis et l'Autorité se réserve le droit de les réévaluer en fonction de l'évolution de la crise de la COVID-19 ou des changements nationaux et internationaux.

Pour toute question ou pour signaler certains enjeux, veuillez communiquer avec :

Luc Naud
de l'encadrement du capital des institutions financières
Luc.Naud@lautorite.qc.ca

Le 25 juin 2020

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Avis d'octroi d'une autorisation

La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard

(nom utilisé au Québec par The Insurance Company of Prince Edward Island)

L'Autorité des marchés financiers a autorisé, en date du 29 juin 2020, La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard à exercer au Québec l'activité d'assureur dans les catégories d'assurance suivantes :

- assurance des chaudières et des machines
- assurance de biens
- assurance crédit
- assurance automobile
- assurance contre le détournement
- assurance cautionnement
- assurance de responsabilité
- assurance contre l'incendie
- assurance maritime

Le fondé de pouvoir au Québec est M^e Marie-Claude Cantin du bureau d'avocats Lavery dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal (Québec), H3B 4M4.

Le siège de l'assureur est situé au 14, rue Great George, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, C1A 4J6

Fait le 2 juillet 2020

AVIS DU MAINTIEN D'UNE AUTORISATION À LA SUITE D'UN CHANGEMENT DE NOM

Conformément à l'article 146 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, l'Autorité a procédé au réexamen de l'autorisation octroyée à Assurances Sampo Nipponkoa du Japon Inc. (nom utilisé au Québec par Sampo Japan Nipponkoa Insurance Inc.) (« Sampo ») à la suite du changement de son nom pour :

Assurances Sampo du Japon inc. (nom utilisé au Québec par Sampo Japan Insurance Inc.)

L'autorisation est maintenue inchangée et la société est désormais autorisée à exercer l'activité d'assureur au Québec sous son nouveau nom.

Le siège de Sampo est situé au :

26-1, NISHI-SHINJUKU
1 CHOME, SHINJUKU-KU
TOKYO 160-8338
JAPON

Cet avis fait suite à l'avis d'intention de changement de nom qui a été publié le 18 juin 2020.

Fait le 2 juillet 2020

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 31-358 du personnel des ACVM : Indications et consultation sur les obligations d'inscription des chefs de la conformité

(Voir section 3.1 du présent bulletin)

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Brookfield Infrastructure Corporation	24 juin 2020	Ontario
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	24 juin 2020	Ontario
Cargojet Inc.	26 juin 2020	Ontario
Fiducie d'or physique Sprott	25 juin 2020	Ontario
Fonds alternatif de revenu d'actions Waratah	25 juin 2020	Ontario
Thomson Reuters Corporation	23 juin 2020	Ontario
TR Finance LLC	23 juin 2020	Ontario
TransCanada PipeLines Limited	23 juin 2020	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins FNB Alt long/court marchés boursiers neutres	29 juin 2020	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds FÉRIQUE Revenu court terme	25 juin 2020	Québec
Fonds FÉRIQUE Obligations canadiennes		- Ontario
Fonds FÉRIQUE Revenu mondial diversifié		
Portefeuille FÉRIQUE Conservateur		
Portefeuille FÉRIQUE Pondéré		
Portefeuille FÉRIQUE Équilibré		
Portefeuille FÉRIQUE Croissance		
Portefeuille FÉRIQUE Audacieux		
Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes de dividendes		
Fonds FÉRIQUE Actions canadiennes		
Fonds FÉRIQUE Actions américaines		
Fonds FÉRIQUE Actions européennes		
Fonds FÉRIQUE Actions asiatiques		
Fonds FÉRIQUE Actions marchés émergents (auparavant, Fonds FÉRIQUE Marchés émergents)		
Fonds FÉRIQUE Actions mondiales de dividendes		
Catégorie mondiale de dividendes Cambridge (auparavant, Catégorie de croissance et de revenu mondial Sentry)	26 juin 2020	Ontario
Fonds nord-américain de dividendes CI (auparavant, Fonds de croissance et de revenu Sentry)		
Catégorie de revenu toutes capitalisations Sentry (auparavant, Catégorie d'actions)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

diversifiées Sentry)

Fonds de revenu toutes capitalisations
Sentry

Catégorie de revenu canadien Sentry

Fonds de revenu canadien Sentry

Catégorie de revenu à petite/moyenne
capitalisation Sentry

Fonds de revenu à petite/moyenne
capitalisation Sentry

Catégorie de croissance et de revenu
américain Sentry

Catégorie de croissance et de revenu
américain neutre en devises Sentry

Fonds de croissance et de revenu
américain Sentry

Fonds d'infrastructures mondiales
Signature (*auparavant, Fonds
d'infrastructures mondiales Sentry*)

Catégorie de métaux précieux Sentry

Fonds de métaux précieux Sentry

Catégorie d'occasions de ressources
Sentry

Catégorie d'immobilier mondial Signature
(*auparavant, Catégorie d'immobilier
mondial Sentry*)

Fonds d'immobilier mondial Signature
(*auparavant, Fonds d'immobilier mondial
Sentry*)

Fonds équilibré de valeur mondiale CI
(*auparavant, Fonds de revenu mensuel
mondial Sentry*)

Catégorie de revenu équilibré prudent
Sentry

Fonds de revenu équilibré prudent Sentry

Fonds de revenu mensuel américain Sentry

Catégorie du marché monétaire CI
(*auparavant, Catégorie du marché
monétaire Sentry*)

Catégorie d'obligations de sociétés
Signature (*auparavant, Catégorie
d'obligations de sociétés Sentry*)

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie d'obligations à rendement élevé Signature (<i>auparavant, Catégorie d'obligations à rendement élevé mondiales Sentry</i>)		
Portefeuille de revenu équilibré Sentry		
Portefeuille de revenu prudent Sentry		
Portefeuille de revenu défensif Sentry		
Portefeuille de croissance et de revenu Sentry		
Portefeuille de croissance Sentry		
Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes Sentry		
Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes Sentry		
Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales Sentry		
Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales Sentry		
Fiducie privée d'actions de revenu internationales Sentry		
Catégorie mandat privé d'actions de revenu américaines neutre en devises Sentry		
Catégorie mandat privé d'actions de revenu américaines Sentry		
Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry		
Fiducie privée d'énergie Sentry		
Fiducie privée d'infrastructures mondiales Sentry		
Fiducie privée d'immobilier mondial Sentry		
Fiducie privée de métaux précieux Sentry		
Catégorie mandat privé de rendement équilibré Sentry		
Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial Sentry		
Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens Sentry		
Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux Sentry		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fiducie privée de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux Sentry Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux Sentry		
FNB Horizons Indice de fonds de couverture Morningstar FNB Horizons Devises mondiales à rendement absolu FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces en \$ US FNB Horizons Indice d'actions de marchés émergents	23 juin 2020	Ontario
Fonds d'actions canadiennes Brandes Fonds de valeur des marchés émergents Brandes Fonds d'actions globales à petite capitalisation Brandes Fonds d'actions internationales Brandes Fonds stratégique d'actions canadiennes Morningstar Fonds d'actions canadiennes Sionna Fonds d'actions globales Brandes Fonds d'opportunités mondiales Brandes Fonds obligataire canadien Bridgehouse Fonds de revenu équilibré mondial Lazard Fonds international multiplicateur Lazard Portefeuille dynamique Morningstar Portefeuille équilibré Morningstar Portefeuille prudent Morningstar Portefeuille de croissance Morningstar Portefeuille modéré Morningstar Fonds de revenu stratégique Sionna Fonds d'opportunités Sionna Fonds obligataire axé sur les sociétés Brandes Fonds d'actions américaines Brandes	23 juin 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds mondial multiplicateur Lazard		
Fonds de dividendes défensif mondial Lazard (<i>auparavant, Fonds mondial de gestion de la volatilité Lazard</i>)		
Fonds du marché monétaire canadien Brandes		
Fonds d'actions canadiennes de base DFA	24 juin 2020	Colombie-Britannique
Fonds vecteur d'actions canadiennes DFA		
Fonds d'actions américaines de base DFA		
Fonds vecteur d'actions américaines DFA		
Fonds d'actions internationales de base DFA		
Fonds vecteur d'actions internationales DFA		
Fonds mondial de titres du secteur immobilier DFA		
Fonds mondial de titres à revenu fixe de cinq ans DFA		
Fonds mondial de titres à revenu fixe de qualité DFA		
Fonds mondial de crédit ciblé DFA		
Portefeuille mondial 40AC-60RF DFA		
Portefeuille mondial 50AC-50RF DFA		
Portefeuille mondial 60AC-40RF DFA		
Portefeuille mondial 70AC-30RF DFA		
Portefeuille mondial 80AC-20RF DFA		
Portefeuille mondial d'actions DFA		
Portefeuille mondial de titres à revenu fixe DFA		
Portefeuille global d'actions DFA		
Fonds d'obligations à rendement total canadiennes PIMCO	26 juin 2020	Ontario
Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada)		
Fonds d'obligations mondiales flexible PIMCO		
Fonds d'obligations sans contrainte PIMCO		
Fonds de titres de qualité supérieure		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PIMCO (Canada) Fonds mondial courte échéance PIMCO (Canada) Fonds de revenu mensuel courte durée PIMCO		
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC Fonds marché monétaire CIBC Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC Fonds de revenu à court terme CIBC Fonds canadien d'obligations CIBC Fonds à revenu mensuel CIBC Fonds d'obligations mondiales CIBC Fonds mondial à revenu mensuel CIBC Fonds équilibré CIBC Fonds de revenu de dividendes CIBC Fonds de croissance de dividendes CIBC Fonds d'actions canadiennes CIBC Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC Fonds de petites capitalisations canadien CIBC Fonds d'actions américaines CIBC Fonds petites sociétés américaines CIBC Fonds d'actions mondiales CIBC Fonds d'actions internationales CIBC Fonds d'actions européennes CIBC Fonds de marchés émergents CIBC Fonds Asie-Pacifique CIBC Fonds petites sociétés internationales CIBC Fonds sociétés financières CIBC Fonds ressources canadiennes CIBC Fonds énergie CIBC Fonds immobilier canadien CIBC Fonds métaux précieux CIBC Fonds mondial de technologie CIBC	29 juin 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC		
Fonds indice obligataire canadien CIBC		
Fonds indice obligataire mondial CIBC		
Fonds indiciel équilibré CIBC		
Fonds indice boursier canadien CIBC		
Fonds indice boursier américain élargi CIBC		
Fonds indice boursier américain CIBC		
Fonds indice boursier international CIBC		
Fonds indice boursier européen CIBC		
Fonds indiciel marchés émergents CIBC		
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC		
Fonds indice Nasdaq CIBC		
Famille de Portefeuilles CIBC		
Solution de revenu Intelli CIBC		
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC		
Solution équilibrée Intelli CIBC		
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC		
Solution de croissance Intelli CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion CIBC		
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion en		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
dollars américains CIBC		
Portefeuille passif prudent CIBC		
Portefeuille passif équilibré CIBC		
Portefeuille passif équilibré de croissance CIBC		
Fonds du marché monétaire NEI	26 juin 2020	Ontario
Fonds d'obligations canadiennes NEI		
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI		
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI		
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI		
Portefeuille NEI rendement conservateur		
Portefeuille NEI rendement équilibré		
Fonds équilibré durable mondial NEI (auparavant, Fonds équilibré ER NEI)		
Portefeuille NEI rendement tactique		
Fonds croissance et revenu NEI		
Fonds d'actions nord-américaines		
Fonds de dividendes canadiens NEI		
Fonds d'actions canadiennes ER NEI		
Fonds d'actions canadiennes NEI		
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI (auparavant, Fonds indiciel Jantzi SocialMD NEI)		
Fonds de dividendes américains NEI		
Fonds d'actions américaines ER NEI		
Fonds d'actions américaines NEI		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI		
Fonds de dividendes mondial ER NEI		
Fonds de valeur mondial NEI		
Fonds d'actions mondiales ER NEI		
Fonds d'actions mondiales NEI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions internationales ER NEI		
Fonds d'actions internationales NEI		
Fonds leaders en environnement NEI		
Fonds des marchés émergents NEI		
Portefeuille NEI ER Sélect revenu		
Portefeuille NEI Sélect revenu		
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance		
Portefeuille NEI Sélect revenu et croissance		
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré		
Portefeuille NEI Sélect équilibré		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu		
Portefeuille NEI Sélect croissance et revenu		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance		
Portefeuille NEI Sélect croissance		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale		
Portefeuille NEI Sélect croissance maximale		
Portefeuille privé NEI revenu		
Portefeuille privé NEI revenu et croissance		
Portefeuille privé NEI équilibré		
Portefeuille privé NEI croissance		
Mandat NEI revenu fixe		
Mandat NEI actions canadiennes		
Mandat NEI actions mondiales		
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion		
Fonds univers obligataire Pender	25 juin 2020	Colombie-Britannique
Fonds d'obligations de sociétés Pender		
Fonds de revenu amélioré Pender		
Fonds d'opportunités à petites capitalisations Pender		
Fonds de dividendes à petite et moyenne		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
capitalisation Pender		
Fonds stratégique de croissance et de revenu Pender		
Fonds placements stratégiques Pender		
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Pender		
Fonds de valeur Pender		
Fonds de valeur Pender II		
IMV Inc	26 juin 2020	Nouvelle-Écosse
iShares Core Canadian Long Term Bond Index ETF	29 juin 2020	Ontario
iShares Core Canadian Short Term Bond Index ETF		
iShares Core Canadian Short Term Corporate Bond Index ETF (<i>auparavant, iShares Core Canadian Short Term Corporate + Maple Bond Index ETF</i>)		
iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF		
iShares Core MSCI All Country World ex Canada Index ETF		
iShares Core MSCI Canadian Quality Dividend Index ETF		
iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF		
iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Core MSCI Emerging Markets IMI Index ETF		
iShares Core MSCI Global Quality Dividend Index ETF		
iShares Core MSCI Global Quality Dividend Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Core MSCI US Quality Dividend Index ETF		
iShares Core MSCI US Quality Dividend Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Core S&P 500 Index ETF		
iShares Core S&P 500 Index ETF (CAD-Hedged)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF		
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF		
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares 1-5 Year Laddered Corporate Bond Index ETF		
iShares 1-5 Year Laddered Government Bond Index ETF		
iShares 1-10 Year Laddered Corporate Bond Index ETF		
iShares 1-10 Year Laddered Government Bond Index ETF		
iShares Canadian Corporate Bond Index ETF		
iShares Canadian Fundamental Index ETF		
iShares Canadian Government Bond Index ETF		
iShares Canadian Growth Index ETF		
iShares Canadian HYBRID Corporate Bond Index ETF		
iShares Canadian Real Return Bond Index ETF		
iShares Canadian Select Dividend Index ETF		
iShares Canadian Value Index ETF		
iShares China Index ETF		
iShares Convertible Bond Index ETF		
iShares Emerging Markets Fundamental Index ETF		
iShares ESG Aware MSCI Canada Index ETF (<i>auparavant, iShares ESG MSCI Canada Index ETF</i>)		
iShares ESG Aware MSCI EAFE Index ETF (<i>auparavant, iShares ESG MSCI EAFE Index ETF</i>)		
iShares ESG Aware MSCI Emerging Markets Index ETF (<i>auparavant, iShares ESG MSCI Emerging Markets Index ETF</i>)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iShares ESG Aware MSCI USA Index ETF (auparavant, iShares ESG MSCI USA Index ETF)		
iShares ESG Canadian Aggregate Bond Index ETF		
iShares ESG Canadian Short Term Bond Index ETF		
iShares Floating Rate Index ETF		
iShares Global Agriculture Index ETF		
iShares Global Government Bond Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Global Healthcare Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Global Infrastructure Index ETF		
iShares Global Monthly Dividend Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Global Real Estate Index ETF		
iShares Global Water Index ETF		
iShares High Quality Canadian Bond Index ETF		
iShares India Index ETF		
iShares International Fundamental Index ETF		
iShares J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Jantzi Social Index ETF		
iShares Japan Fundamental Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares MSCI EAFE Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares MSCI Emerging Markets Index ETF		
iShares MSCI Europe IMI Index ETF		
iShares MSCI Europe IMI Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares MSCI Min Vol Canada Index ETF (auparavant, iShares Edge MSCI Min Vol Canada Index ETF)		
iShares MSCI Min Vol EAFE Index ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<i>(auparavant, iShares Edge MSCI Min Vol EAFE Index ETF)</i>		
iShares MSCI Min Vol EAFE Index ETF (CAD-Hedged) <i>(auparavant, iShares Edge MSCI Min Vol EAFE Index ETF (CAD-Hedged))</i>		
iShares MSCI Min Vol Emerging Markets Index ETF <i>(auparavant, iShares Edge MSCI Min Vol Emerging Markets Index ETF)</i>		
iShares MSCI Min Vol Global Index ETF <i>(auparavant, iShares Edge MSCI Min Vol Global Index ETF)</i>		
iShares MSCI Min Vol Global Index ETF (CAD-Hedged) <i>(auparavant, iShares Edge MSCI Min Vol Global Index ETF (CAD-Hedged))</i>		
iShares MSCI Min Vol USA Index ETF <i>(auparavant, iShares Edge MSCI Min Vol USA Index ETF)</i>		
iShares MSCI Min Vol USA Index ETF (CAD-Hedged) <i>(auparavant, iShares Edge MSCI Min Vol USA Index ETF (CAD-Hedged))</i>		
iShares MSCI Multifactor Canada Index ETF <i>(auparavant, iShares Edge MSCI Multifactor Canada Index ETF)</i>		
iShares MSCI Multifactor EAFE Index ETF <i>(auparavant, iShares Edge MSCI Multifactor EAFE Index ETF)</i>		
iShares MSCI Multifactor EAFE Index ETF (CAD-Hedged) <i>(auparavant, iShares Edge MSCI Multifactor EAFE Index ETF (CAD-Hedged))</i>		
iShares MSCI Multifactor USA Index ETF <i>(auparavant, iShares Edge MSCI Multifactor USA Index ETF)</i>		
iShares MSCI Multifactor USA Index ETF (CAD-Hedged) <i>(auparavant, iShares Edge MSCI Multifactor USA Index ETF (CAD-Hedged))</i>		
iShares MSCI USA Momentum Factor Index ETF <i>(auparavant, iShares Edge MSCI USA Momentum Factor Index ETF)</i>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iShares MSCI USA Quality Factor Index ETF (<i>auparavant, iShares Edge MSCI USA Quality Factor Index ETF</i>)		
iShares MSCI USA Value Factor Index ETF (<i>auparavant, iShares Edge MSCI USA Value Factor Index ETF</i>)		
iShares MSCI World Index ETF		
iShares NASDAQ 100 Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares S&P Global Consumer Discretionary Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares S&P Global Industrials Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares S&P/TSX 60 Index ETF		
iShares S&P/TSX Canadian Dividend Aristocrats Index ETF		
iShares S&P/TSX Canadian Preferred Share Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Consumer Staples Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Energy Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Financials Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Information Technology Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Materials Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped REIT Index ETF		
iShares S&P/TSX Capped Utilities Index ETF		
iShares S&P/TSX Completion Index ETF		
iShares S&P/TSX Composite High Dividend Index ETF		
iShares S&P/TSX Global Base Metals Index ETF		
iShares S&P/TSX Global Gold Index ETF		
iShares S&P/TSX North American Preferred Stock Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares S&P/TSX SmallCap Index ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iShares S&P U.S. Mid-Cap Index ETF		
iShares S&P U.S. Mid-Cap Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares S&P U.S. Small-Cap Index ETF		
iShares S&P U.S. Small-Cap Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Short Term High Quality Canadian Bond Index ETF		
iShares US Dividend Growers Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares US Fundamental Index ETF		
iShares U.S. High Dividend Equity Index ETF		
iShares U.S. High Dividend Equity Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares U.S. High Yield Bond Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares U.S. High Yield Fixed Income Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares U.S. IG Corporate Bond Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares U.S. Small Cap Index ETF (CAD- Hedged)		
iShares Core Balanced ETF Portfolio		
iShares Core Conservative Balanced ETF Portfolio		
iShares Core Equity ETF Portfolio		
iShares Core Growth ETF Portfolio		
iShares Core Income Balanced ETF Portfolio		
iShares Canadian Financial Monthly Income ETF		
iShares Conservative Short Term Strategic Fixed Income ETF		
iShares Conservative Strategic Fixed Income ETF		
iShares Diversified Monthly Income ETF		
iShares Equal Weight Banc & Lifeco ETF		
iShares Premium Money Market ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iShares Short Duration High Income ETF (CAD-Hedged)		
iShares Short Term Strategic Fixed Income ETF		
Timbercreek Global Real Estate Income Fund	26 juin 2020	Ontario
Vanguard FTSE Canada Index ETF	23 juin 2020	Ontario
Vanguard FTSE Canada All Cap Index ETF		
Vanguard FTSE Canadian High Dividend Yield Index ETF		
Vanguard FTSE Canadian Capped REIT Index ETF		
Vanguard Canadian Aggregate Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Government Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Corporate Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Short-Term Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Short-Term Government Bond Index ETF1)		
Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Long-Term Bond Index ETF		
Vanguard S&P 500 Index ETF		
Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard U.S. Total Market Index ETF		
Vanguard U.S. Total Market Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard U.S. Dividend Appreciation Index ETF		
Vanguard U.S. Dividend Appreciation Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Global All Cap ex Canada Index ETF		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex U.S.		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Index ETF		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex U.S. Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex North America Index ETF		
Vanguard FTSE Developed All Cap ex North America Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Developed ex North America High Dividend Yield Index ETF		
Vanguard FTSE Developed Europe All Cap Index ETF		
Vanguard FTSE Developed Europe All Cap Index ETF (CAD-hedged) ¹		
Vanguard FTSE Developed Asia Pacific All Cap Index ETF		
Vanguard FTSE Developed Asia Pacific All Cap Index ETF (CAD-hedged) ¹		
Vanguard FTSE Emerging Markets All Cap Index ETF		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds alpha d'action acheteur/vendeur mondiales Mackenzie	23 juin 2020	Ontario
Fonds d'actions productives de revenu Dynamique	25 juin 2020	Ontario
Fonds Croissance américaine Power		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Dynamique		
Fonds d'achats périodiques Dynamique		
Fonds mondial d'infrastructures Dynamique		
Fonds mondial de répartition d'actif Dynamique		
Catégorie Croissance américaine Power Dynamique		
Catégorie mondiale équilibrée Power Dynamique		
Catégorie mondiale de répartition d'actif Dynamique		
Catégorie mondiale d'infrastructures Dynamique		
Catégorie aurifère stratégique Dynamique		
Fonds de croissance Mackenzie	23 juin 2020	Ontario
Fonds de Dividendes D'actions Américaines de Valeur Stratégique Federated Hermes	29 juin 2020	Colombie-Britannique
Fonds en titres du marché monétaire canadien de la HSBC	25 juin 2020	Colombie-Britannique
Fonds en titres du marché monétaire en dollars US de la HSBC		
Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC		
Fonds en obligations canadiennes à court/moyen terme de la HSBC		
Fonds en obligations canadiennes de la HSBC		
Fonds mondial en obligations de sociétés de la HSBC		
Fonds en titres de créance des nouveaux marchés de la HSBC		
Fonds revenu mensuel de la HSBC		
Fonds revenu mensuel en dollars US de la HSBC		
Fonds équilibré canadien de la HSBC		
Fonds de dividendes de la HSBC		
Fonds en actions de la HSBC		
Fonds de croissance de titres de sociétés à petite capitalisation de la HSBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds en actions internationales de la HSBC		
Fonds concentré gestion de la volatilité actions mondiales de la HSBC		
Fonds en actions américaines de la HSBC		
Fonds européen de la HSBC		
Fonds du marché du Sud-Est asiatique de la HSBC		
Fonds en actions chinoises de la HSBC		
Fonds en actions indiennes de la HSBC		
Fonds en titres des nouveaux marchés de la HSBC		
Fonds en actions BRIC de la HSBC		
Fonds conservateur diversifié Sélection mondiale de la HSBC		
Fonds conservateur modéré diversifié Sélection mondiale de la HSBC		
Fonds équilibré diversifié Sélection mondiale de la HSBC		
Fonds de croissance diversifié Sélection mondiale de la HSBC		
Fonds de croissance dynamique diversifié Sélection mondiale de la HSBC		
Fonds conservateur HSBC Horizon Patrimoine		
Fonds conservateur modéré HSBC Horizon Patrimoine		
Fonds équilibré HSBC Horizon Patrimoine		
Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine		
Fonds de croissance dynamique HSBC Horizon Patrimoine		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Aucune information.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Brookfield Infrastructure Corporation et Brookfield Infrastructure Partners L.P.

Vu la demande présentée par Brookfield Infrastructure Corporation (« BIPC ») et Brookfield Infrastructure Partners L.P. (« BIP ») et collectivement avec BIPC, les « émetteurs » auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 juin 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V -1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24 (le « Règlement 51-102 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V -1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V -1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes aux formulaires américains 20-F des émetteurs, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus, ainsi que les annexes à tout autre document américain des émetteurs préparé conformément à la Loi de 1934, lorsqu'elles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : les rapports financiers intermédiaires consolidés non-vérifiés condensés des émetteurs pour la période intermédiaire terminée le 31 mars 2020 ainsi que les rapports de gestion intermédiaires correspondant;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que les émetteurs prévoient déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 15 juin 2020 et le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. Les émetteurs sont des émetteurs assujettis dans tous les territoires du Canada;
2. Les émetteurs sont assujettis à la Loi de 1934 et se conforment à celle-ci;

3. Les émetteurs sont dispensés de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'ils déposent auprès de l'Autorité tous les documents qu'ils doivent déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. Les émetteurs comptent déposer le prospectus préalable de base provisoire dans tous les territoires du Canada;
5. Le dépôt par les émetteurs des documents sous la forme exigée en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
6. En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents sous la forme exigée en vertu de la Loi de 1934;
7. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
8. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
9. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par les émetteurs.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient établis en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base définitif;
2. la dispense permanente.

Fait le 12 juin 2020.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n° : 2020-SMV-0036

Cargojet Inc.

Vu la demande présentée par Cargojet Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 juin 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V -1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V -1.1, r. 3, le Règlement 41-101 et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes de la circulaire intitulées « Schedule B – Long-Term Incentive Plan », « Schedule D – Amended and Restated By-Laws », « Schedule F – Plan of Arrangement »,

« Schedule G – Articles of Arrangement », « Schedule H – Interim Order » et « Schedule I – Notice of Application »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations datée du 26 février 2020;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant, le rapport financier intermédiaire consolidé condensé pour la période intermédiaire terminée le 31 mars 2020 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant, la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et la circulaire;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte déposer un prospectus simplifié provisoire dans tous les territoires du Canada le ou vers le 26 juin 2020;
3. L'émetteur intégrera par renvoi les documents visés dans le prospectus;
4. Les annexes n'ont été jointes à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
5. Les annexes sont des documents qui font l'objet d'un résumé dans la circulaire;
6. L'inclusion des annexes dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
7. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
8. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
9. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient établis en français et que la version française de ces documents soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif;
2. la dispense permanente.

Fait le 25 juin 2020.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n° : 2020-SMV-0040

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ABERDEEN ASIA-PACIFIC INCOME INVESTMENT COMPANY LIMITED	2020-04-30
ADVANTEX MARKETING INTERNATIONAL INC.	2020-03-31
BLACKBERRY LIMITED	2020-05-31
BMO CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE ASIATIQUE DE CROISSANCE ET DE REVENU (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE CHINE ELARGIE (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE DIVIDENDES (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE FNB MONDIAL A FAIBLE VOLATILITE (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE MONDIALE D'ACTIONS (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE MONDIALE DE DIVIDENDES (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE MONDIALE ENERGIE (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB ACTIONS DE CROISSANCE (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB DE REVENU (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB EQUILIBRE (#5402)	2020-03-31
BMO CATEGORIE VALEUR INTERNATIONALE (#5402)	2020-03-31
BMO FNB DIVIDENDES GESTION TACTIQUE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS A REVENU FIXE REDUCTION DU RISQUE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS AMERICAIN A PETITE CAPITALISATION (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS AMERICAIN DE REVENU MENSUEL EN DOLLARS US (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS CANADIEN D'ACTIONS A FAIBLE CAPITALISATION (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS CONCENTRE D'ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS CONCENTRE D'ACTIONS MONDIALES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'ACTIONS AMERICAINES PLUS (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'ACTIONS MONDIALES À PERSPECTIVES DURABLES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'ACTIONS MULTI-FACTORIELLES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'ACTIONS PRIVILEGIEES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'ACTIONS REDUCTION DU RISQUE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES (#5402)	2020-03-31
RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
BMO FONDS D'OBLIGATIONS (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'OBLIGATIONS AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'OBLIGATIONS DE BASE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'OBLIGATIONS DE BASE PLUS (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHES EMERGENTS (#5402)	2020-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BMO FONDS D'OBLIGATIONS MIXTES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES STRATEGIQUES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES REVENU SUPPLEMENTAIRE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS D'OCCASIONS DE CROISSANCE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS DE DIVIDENDES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS DE DIVIDENDES AMERICAINS (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS DE DIVIDENDES EN DOLLARS US (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS DE DIVIDENDES NORD AMERICAINS (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS DE L'ALLOCATION DE L'ACTIF (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS DE METAUX PRECIEUX (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS DE RESSOURCES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS DE REVENU MENSUEL (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS DES MARCHES EN DEVELOPPEMENT (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE EN DOLLARS US (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS EQUILIBRE EN DOLLARS US (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2020 (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2022 (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2025 (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2026 (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS ETAPE PLUS 2030 (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS EUROPEEN (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB D' ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB D' ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB D' ACTIONS CANADIENNES A FAIBLE VOLATILITE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB D' ACTIONS INTERNATIONALES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB EQUILIBRE GESTION TACTIQUE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB MONDIAL D' ACTIONS GESTION TACTIQUE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB MONDIAL D' ALLOCATION DE L'ACTIF GESTION TACTIQUE (#5402)	2020-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BMO FONDS FNB MONDIAL D'OBLIGATIONS GESTION TACTIQUE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB MONDIAL DE CROISSANCE GESTION TACTIQUE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB VENTE D'OPA COUV. DE SOC. EUROPEENNES A DIVIDENDES ELEVES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB VENTE D'OPA COUVERTES DE SOC. AMERICAINES A DIV. ELEVES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB VENTE D'OPT. D'ACH. COUV. DE SOC. CANADIENNES A DIV. ELEVES(#5402)	2020-03-31
BMO FONDS FNB VENTE D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES CANADIENNES (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS HYPOTHECAIRE ET DE REVENU A COURT TERME (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS INDICE-ACTIONS EN DOLLARS US (#5402)	2020-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BMO FONDS INTERNATIONAL D' ACTIONS (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS JAPONAIS (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS LEADERSHIP FEMININ (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS MONDIAL D' ACTIONS (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS MONDIAL DE REVENU MENSUEL (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS MONDIAL EQUILIBRE (#5402)	2020-03-31
BMO FONDS UNIVERSEL D' OBLIGATIONS (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE A REVENU FIXE FIDUCIESELECT (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE ASCENSION (#39798)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE CATEGORIESELECT (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE FONDSELECT (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE CONSERVATEUR ASCENSION (#39798)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE CATEGORIESELECT (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE ASCENSION (#39798)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE FONDSELECT (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE D' EDUCATION OBJECTIF REVENU (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE D' EDUCATION OBJECTIF 2020 (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE D' EDUCATION OBJECTIF 2025 (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE D' EDUCATION OBJECTIF 2030 (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE D' EDUCATION OBJECTIF 2035 (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE DE RETRAITE CONSERVATEUR (#5402)	2020-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BMO PORTEFEUILLE DE RETRAITE EQUILIBRE (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE DE RETRAITE REVENU (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU CATEGORIESELECT (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU ASCENSION (#39798)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU FONDSELECT (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE EQUILIBRE CATEGORIESELECT (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE EQUILIBRE ASCENSION (#39798)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE EQUILIBRE FONDSELECT (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB A REVENU FIXE (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB ACTIONS DE CROISSANCE (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB CONSERVATEUR (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB DE REVENU (#5402)	2020-03-31
BMO PORTEFEUILLE FNB EQUILIBRE (#5402)	2020-03-31
BMO SIA FONDS CIBLE D' ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2020-03-31
BMO SIA FONDS CIBLE D' ACTIONS NORD-AMERICAINES (#5402)	2020-03-31
BOSTON PIZZA ROYALTIES INCOME FUND	2020-03-31
BRAGG GAMING GROUP INC.	2020-03-31
CALFRAC WELL SERVICES LTD.	2020-03-31
CAPITAL METEORITE INC.	2020-03-31
CATHEDRAL ENERGY SERVICES LTD.	2020-03-31
CHAMPS D' OR DE LA BEAUCE INC.	2020-04-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CINEPLEX INC.	2020-03-31
CLEAN AIR METALS INC.	2020-04-30
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2020-05-31
CROSS WINDS APARTMENTS (THE)	2020-04-30
FONDS CROISSANCE ET REVENU DE RESSOURCES PURPOSE (#42070)	2020-04-30
FONDS DE RENDEMENT AMELIORE PURPOSE (#42070)	2020-04-30
FONDS INNOVATEURS MONDIAUX PURPOSE (#42070)	2020-04-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES BMO (#5402)	2020-03-31
FONDS OCCASIONS SPECIALES PURPOSE (#42070)	2020-04-30
FP NEWSPAPERS INC.	2020-03-31
FRESHII INC.	2020-03-29
GENESIS TRUST II	2020-04-30
GROUPE SANTE DEVONIAN INC.	2020-04-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
MANITEX CAPITAL INC.	2020-04-30
MAYA OR & ARGENT INC.	2020-03-31
MAZARIN INC.	2020-03-31
METAUX CANADIENS INC. (LES)	2020-04-30
METAUX GENIUS INC.	2020-04-30
MINES D'OR VISIBLE INC. (LES)	2020-04-30
NEXJ HEALTH HOLDINGS INC.	2020-03-31
NUTRITIONAL HIGH INTERNATIONAL INC.	2020-04-30
PETROLYMPIC LTD.	2020-03-31
PODA TECHNOLOGIES LTD.	2020-04-30
PURPOSE GLOBAL BOND CLASS (#42070)	2020-04-30
RAMM PHARMA CORP.	2020-04-30
RESSOURCES VANTEX LTEE	2020-04-30
ROYAL STANDARD MINERALS INC.	2020-04-30
SIR ROYALTY INCOME FUND	2020-03-31
SOCIETE ASBESTOS LIMITEE	2020-03-31
SOCIETE EN COMMANDITE SHEROBEE GLEN	2020-04-30
SOURCE ENERGY SERVICES LTD.	2020-03-31
SPECTRA PRODUCTS INC.	2020-03-31
STELLAR ORAFRIQUE INC.	2020-04-30
STELMINE CANADA LTEE	2020-04-30
TEARLAB CORPORATION	2020-03-31
TECHNOLOGIES ORTHO REGENERATIVES INC.	2020-04-30
TECHNOLOGIES PEAK POSITIONING INC. (LES)	2020-03-31
THERAPEUTIQUE KNIGHT INC.	2020-03-31
VALEO PHARMA INC.	2020-04-30
VANADIUMCORP RESOURCE INC.	2020-04-30
VOTI DETECTION INC.	2020-04-30
VVC EXPLORATION CORPORATION	2020-04-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
ACASTI PHARMA INC.	2020-03-31
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2020-04-26
CAT. D'ACT.AMERICAINES MULTISTYLE TOUTES CAP. PHILLIPS,HAGER & NORTH (#40009)	2020-03-31
CAT. D'ACTIONS AMERICAINES DE BASE DE SOC. A PETITE CAPITALISATION RBC(#40009)	2020-03-31
CAT. DE VALEUR EN ACTIONS AMERICAINES DE SOC.A MOYENNE CAPITALISATION RBC(#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS AMERICAINES A FAIBLE VOLATILITE QUBE RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS CANADIENNES A FAIBLE VOLATILITE QUBE RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS EUROPEENNES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS INTERNATIONALES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALES A FAIBLE VOLATILITE QUBE RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS OUTRE-MER PHILLIPS, HAGER & NORTH (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES \$US BLUEBAY(CANADA)(#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES BLUEBAY (CANADA) (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES AMERICAINS RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES CANADIENS RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE RESSOURCES MONDIALES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE REVENU A COURT TERME \$US RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE REVENU A COURT TERME RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE REVENU D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE REVENU MENSUEL PHILLIPS, HAGER & NORTH (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION DU REVENU SELECT (#3673)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 100A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 20R80A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 30R70A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 40R60A (#3673)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 50R50A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 60R40A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 70R30A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 80R20A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETES CANADIENNES A MOYENNE CAPITALISATION RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE VALEUR D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE VALEUR D'ACTIONS CANADIENN. PHILLIPS, HAGER & NORTH (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE VALEUR NORD-AMERICAINE RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE EQUILIBREE DE CROISSANCE ET DE REVENU RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS A REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS CIBLE D'ACTIONS AMERICAINES INVEST. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS CIBLE D'ACTIONS MONDIALES INVESTISSEM. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS CIBLE D'ACTIONS INVEST. CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS AMERICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS MARCHES EMERGENTS INVESTISSE. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSE. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES SANS CONTRAINTE INVEST. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS DE PETITES SOCIETES MONDIALES INVESTISSE. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS DE REVENU A COURT TERME INVESTISSEMETNS RUSSELL (#10820)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE FONDS DE TITRES DE CREANCE MONDIAUX INVESTISSEMENTS RUSSELL(#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS DU MARCHE MONETAIRE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE MULTI-ACTIFS REVENU FIXE (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE CROISSANCE (#10820)	2020-03-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
CATEGORIE MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE REVENU (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTE. DE CROISSANCE À LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL INVEST.RUSSELL(#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROIS. INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CORPORATION RESSOURCES PERSHIMEX	2020-02-29
EVERTZ TECHNOLOGIES LIMITED	2020-04-30
EXPLORATION PUMA INC.	2020-02-29
EXPLORATION TYPHON INC.	2020-02-29
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY BATISSEURS (#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY CROISSANCE ET VALEURS MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY DIVIDENDES MONDIAUX (#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY TITRES DE CREANCE MONDIAUX EX-E.-U.(#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VALEUR INTRINSEQUE MONDIALE (#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VISION STRATEGIQUE (#5486)	2020-03-31
FNB FIDELITY DEVELOPPEMENT DURABLE MONDIAL (#41749)	2020-03-31
FNB FIDELITY OBL.AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE SYSTEMATIQUE-DEV. NEUTRES(#41749)	2020-03-31
FNB FIDELITY OBLIGATIONS AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE SYSTEMATIQUE (#41749)	2020-03-31
FNB FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIETES CANADIENNES A COURT TERME (#41749)	2020-03-31
FNB FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS (#41749)	2020-03-31
FNB FIDELITY REVENU MENSUEL CANADIEN ELEVE (#41749)	2020-03-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
FNB FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL ELEVE (#41749)	2020-03-31
FNB INDIC. FIDELITY ACT. AMERC. A FAIBLE VOLATILITE - DEVICES NEUTRES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACT. AMER. DE GRANDE QUALITE - DEVICES NEUTRES(#41749)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS AMERICAINES DE GRANDE QUALITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS CANADIENNES A FAIBLE VOLATILITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS CANADIENNES DE GRANDE QUALITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS INTER. A FAIBLE VOLATILITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS INTER. DE GRANDE QUALITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS AMERIC. A FAIBLE VOLATILITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY DIV. AMERIC. POUR HAUSSES DE TAUX-DEVICES NEUTRES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY DIVIDENDES AMERICAINS ELEVES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY DIVIDENDES CANADIENS ELEVES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY DIVIDENDES INTERNATIONAUX ELEVES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY DIVIDENDES AMERIC. ELEVES - DEVICES NEUTRES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES - APPROCHE SYSTEM. (#41749)	2020-03-31
FONDS A RENDEMENT ELEVE DE COURTE DUREE MARRET (#3673)	2020-03-31
FONDS A REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS AMERICAIN PETITES SOCIETES CI (#3673)	2020-03-31
FONDS CANADIEN PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI (#3673)	2020-03-31
FONDS CANADIEN SELECT SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS CIBLE D'ACTIONS AMERICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS CIBLE D'ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS CIBLE D'ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS MARCHES EMERGENTS INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES AXEES SUR LA CROISSANCE MUNRO (#3673)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS D'ACTIONS MONDIALES ESG INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES SELECTIONNEES CI (#3673)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS PRIVILEGIEES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D'EPARGNE A INTERET ELEVE CI (#3673)	2020-03-31
FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
(#10820)	
FONDS D'INV. D'OBL. INDEXEES SUR L'INFLATION INVESTISSEM. RUSSELL(#10820)	2020-03-31
FONDS D'INVESTISSEMENT A REVENU FIXE CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL(#10820)	2020-03-31
FONDS D'INVESTISSEMENT CANADIEN DE LIQUID. INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'INVESTISSEMENT D'ACTIONS OUTRE- MER INVESTISSEMENTS RUSSELL(#10820)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS A COURT TERME SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE BASE AMELIOREES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITE SUPERIEURE CI (#3673)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES SANS CONTRAINTE INVEST. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D'OCCASIONS ASIE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D'OPPORTUNITES DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL	2020-03-31
FONDS D'OPPORTUNITES DE REVENU FIERA CAPITAL	2020-03-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS DE DIVIDENDES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	2020-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	2020-03-31
FONDS DE GESTION D'ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	2020-03-31
FONDS DE GESTION DE TRESORERIE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE LANCEMENT SELECT (#3673)	2020-03-31
FONDS DE PETITES SOCIETES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL(#10820)	2020-03-31
FONDS DE PRETS PRIVILEGIES A TAUX VARIABLE GARANTIS	2020-03-31
FONDS DE RENDEMENT DIVERSIFIE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS DE RESSOURCES MONDIALES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS DE REVENU A COURT TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS DE REVENU A TAUX VARIABLE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS DE REVENU CI (#3673)	2020-03-31
FONDS DE REVENU ELEVE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE SIGNATURE (#14973)	2020-03-31
FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (F.T.Q.)	2020-05-31
FONDS DE TITRES DE CREANCE MONDIAUX INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS DE VALEUR AMERICAINE CI (#3673)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS DE VALEUR INTERNATIONAL C.I. (#3673)	2020-03-31
FONDS DE VALEUR MONDIAL C.I. (#3673)	2020-03-31
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS FID. TITRES DE CREANCE MOND. EX-EU COMP. MULTI-ACT. - DEV. NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CIBLE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES – CONCENTRE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES - CONCENTRÉ (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS MARCHES EMERGENTS COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRE DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY CHINE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY CREANCES MARCHES EMERGENTS COMPOS. MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY CREANCES MARCHES EMERG. COMP. MULTI-ACTIFS - DEVISES LOC. (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE COMP. MULTI-ACT. - DEV. NEUTRES (#5486)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES - DEVISES NEUT. (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY DIVIDENDES MONDIAL (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY EQUILIBRE AMERIQUE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY EQUILIBRE AMERIQUE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE D'ASIE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD EQUILIBRE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD EQUILIBRE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY EUROPE (#5486)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY EXTREME-ORIENT (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB DEVELOPPEMENT DURABLE MONDIAL (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB DIVIDENDES MONDIAUX TACTIQUES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB IND. DIV. AMER. POUR HAUSSES DE TAUX-DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACT. AMERIC. A FAIBLE VOLATI. - DEV. NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACT. AMERIC. DE GRANDE QUALITE - DEV. NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS AMERICAINES A FAIBLE VOLATILITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS AMERICAINES DE GRANDE QUALITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS CANADIENNES A FAIBLE VOLATILITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS CANADIENNES DE GRANDE QUALITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS INTER. A FAIBLE VOLATILITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS INTER. DE GRANDE QUALITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS ELEVES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS ELEVES-DEVISES NEUTRES(#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS POUR HAUSSES DE TAUX (#41749)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS POUR HAUSSES DE TAUX (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES CANADIENS ELEVES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES INTERNATIONAUX ELEVES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL OBLIGATIONS CAN. - APPROCHE SYSTEMATIQUE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB OBLI. AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE SYS.- DEV. NEUTRES(#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB OBLI. AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE SYSTEMATIQUE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB OBLIGATIONS DE SOCIETES CAN. A COURT TERME (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB REVENU MENSUEL CANADIEN ELEVE (#43320)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB REVENU MENSUEL MONDIAL ELEVE (#43320)	2020-03-31
FONDS FIDELITY GRANDE CAPITALISATION MONDIALE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL (#5486)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY JAPON (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY MARCHES EMERGENTS FRONTALIER (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY MARCHES EMERGENTS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY MONDIAL (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIG. MONDIALES COMPOS. MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES-DEVICES NEUTRES(#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE QUALITE MULTISECTORIELLES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE QUALITE MULTISECTORIELLES DEVICES NEUTRES(#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY PETITE CAPITALISATION MONDIALE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REPARTITION MONDIALE (#5486)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU CONSERVATEUR (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU ELEVE A TAUX VARIABLE - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU ELEVE TACTIQUE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU ELEVE TACTIQUE DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL AMERICAIN DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU STRATEGIQUE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU STRATEGIQUE - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY SOINS DE LA SANTE MONDIAUX (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY STRATEGIES ET TACTIQUES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY TELECOMMUNICATIONS MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY TITRES MONDIAUX A REND. ELEVE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY VISION STRATEGIQUE COMP. MULTI-ACT. - DEV. NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY VISION STRATEGIQUE - COUVERTURE SYST. DES	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
DEVICES (#5486)	
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS INDE TOUTES CAPITALISATIONS CI	2020-03-31
FONDS INDICE MSCI MONDE INCIDENCE ESG CI (#3673)	2020-03-31
FONDS MARCHE MONETAIRE C.I. (#3673)	2020-03-31
FONDS MARCHE MONETAIRE E-U C.I. (#3673)	2020-03-31
FONDS MARCHES NOUVEAUX SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS MONDIAL AVANTAGE DIVIDENDES ELEVES CI (#3673)	2020-03-31
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS AMERICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS INTERNAT. INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS MULTI-FACTEURS EQUILIBRE MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS PLACEMENTS CANADIENS CI (#3673)	2020-03-31
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.	2020-03-31
INSCAPE CORPORATION	2020-04-30
JUNE 2020 CORPORATE BOND TRUST	2020-03-31
MANDAT DE RENDEMENT SYSTEMATIQUE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
MANDAT DE REVENU AMERICAIN EN DOLLARS US CI (#3673)	2020-03-31
MANDAT PRIVE FIDELITY REPARTITION MONDIALE (#5486)	2020-03-31
MANDAT PRIVE FIDELITY REPARTITION MONDIALE - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
MANDAT PRIVE FIDELITY REVENU CONSERVATEUR(#5486)	2020-03-31
MULTI-ACTIFS ACTIONS INTERNATIONALES (#10820)	2020-03-31
MULTI-ACTIFS REVENU FIXE (#10820)	2020-03-31
MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE CROISSANCE (#10820)	2020-03-31
MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU (#10820)	2020-03-31
MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE REVENU(#10820)	2020-03-31
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL SERVICES FUND II	2019-12-31
PORTEFEUILLE D'ACTIFS REELS INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE A LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS DIRIGES AVANTAGE CI 1946 - 1948 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS DIRIGES AVANTAGE CI 1949 - 1951 (#43258)	2020-03-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS DIRIGES AVANTAGE CI 1952 - 1954 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS DIRIGES AVANTAGE CI 1955 - 1957 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS DIRIGES AVANTAGE CI 1958 - 1960 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS REER/FERR DIRIGES AVANTAGE CI 1946 - 1948 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS REER/FERR DIRIGES AVANTAGE CI 1949 - 1951 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS REER/FERR DIRIGES AVANTAGE CI 1952 - 1954 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS REER/FERR DIRIGES AVANTAGE CI 1955 - 1957 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS REER/FERR DIRIGES AVANTAGE CI 1958 - 1960 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL(#10820)	2020-03-31
PRIME MERIDIAN RESOURCES CORP.	2019-12-31
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE EQUILIBREE (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE MAXIMALE (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES DE REVENU (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES EQUILIBREE (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES EQUILIBREE PRUDENTE (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES PRUDENTE (#3673)	2020-03-31
SPECTRA PRODUCTS INC.	2019-12-31
TAKEDA PHARMACEUTICAL COMPANY LIMITED	2020-03-31
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2020-03-31
VANGUARD ALL-EQUITY ETF PORTFOLIO (#33031)	2020-03-31
VANGUARD BALANCED ETF PORTFOLIO (#33031)	2020-03-31
VANGUARD CONSERVATIVE ETF PORTFOLIO (#33031)	2020-03-31
VANGUARD CONSERVATIVE INCOME ETF PORTFOLIO (#33031)	2020-03-31
VANGUARD GLOBAL BALANCED FUND (#41330)	2020-03-31
VANGUARD GLOBAL DIVIDEND FUND (#41330)	2020-03-31
VANGUARD GLOBAL LIQUIDITY FACTOR ETF (#33031)	2020-03-31
VANGUARD GLOBAL MINIMUM VOLATILITY ETF (#33031)	2020-03-31
VANGUARD GLOBAL MOMENTUM FACTOR ETF (#33031)	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
VANGUARD GLOBAL VALUE FACTOR ETF (#33031)	2020-03-31
VANGUARD GROWTH ETF PORTFOLIO (#33031)	2020-03-31
VANGUARD INTERNATIONAL GROWTH FUND (#41330)	2020-03-31
VANGUARD WINDSOR US VALUE FUND (#41330)	2020-03-31
WINDFALL GEOTEX INC.	2020-02-28

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ACASTI PHARMA INC.	2020-03-31
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2020-04-26
CAT. D'ACT.AMERICAINES MULTISTYLE TOUTES CAP. PHILLIPS,HAGER & NORTH (#40009)	2020-03-31
CAT. D' ACTIONS AMERICAINES DE BASE DE SOC. A PETITE CAPITALISATION RBC(#40009)	2020-03-31
CAT. DE VALEUR EN ACTIONS AMERICAINES DE SOC.A MOYENNE CAPITALISATION RBC(#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS AMERICAINES A FAIBLE VOLATILITE QUBE RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS CANADIENNES A FAIBLE VOLATILITE QUBE RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS DE MARCHES EMERGENTS RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS EUROPEENNES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS INTERNATIONALES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALES A FAIBLE VOLATILITE QUBE RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS OUTRE-MER PHILLIPS, HAGER & NORTH (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES \$US BLUEBAY(CANADA)(#40009)	2020-03-31
CATEGORIE D'OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES BLUEBAY (CANADA) (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES AMERICAINS RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES CANADIENS RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE RESSOURCES MONDIALES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE REVENU A COURT TERME \$US RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE REVENU A COURT TERME RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE REVENU D'ACTIONS CANADIENNES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE REVENU MENSUEL PHILLIPS, HAGER & NORTH (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION D'ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE GESTION DU REVENU SELECT (#3673)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 100A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 20R80A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 30R70A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 40R60A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 50R50A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 60R40A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 70R30A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT 80R20A (#3673)	2020-03-31
CATEGORIE DE SOCIETES CANADIENNES A MOYENNE CAPITALISATION RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE VALEUR D'ACTIONS AMERICAINES RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE VALEUR D'ACTIONS CANADIENN. PHILLIPS, HAGER & NORTH (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE DE VALEUR NORD-AMERICAINE RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE EQUILIBREE DE CROISSANCE ET DE REVENU RBC (#40009)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS A REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS CIBLE D'ACTIONS AMERICAINES INVEST. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS CIBLE D'ACTIONS MONDIALES INVESTISSEM. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS CIBLE D'ACTIONS INVEST. CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS AMERICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS MARCHES EMERGENTS INVESTISSE. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSE. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES SANS CONTRAINTE INVEST. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS DE PETITES SOCIETES MONDIALES INVESTISSE. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS DE REVENU A COURT TERME INVESTISSEMETNS RUSSELL (#10820)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE FONDS DE TITRES DE CREANCE MONDIAUX INVESTISSEMENTS RUSSELL(#10820)	2020-03-31
CATEGORIE FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE MULTI-ACTIFS REVENU FIXE (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE CROISSANCE (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE REVENU (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTE. DE CROISSANCE À LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL INVEST.RUSSELL(#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROIS. INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
CORPORATION RESSOURCES PERSHIMEX	2020-02-29
EVERTZ TECHNOLOGIES LIMITED	2020-04-30
EXPLORATION PUMA INC.	2020-02-29
EXPLORATION TYPHON INC.	2020-02-29
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY BATISSEURS (#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY CROISSANCE ET VALEURS MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY DIVIDENDES MONDIAUX (#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY TITRES DE CREANCE MONDIAUX EX-E.-U.(#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VALEUR INTRINSEQUE MONDIALE (#5486)	2020-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VISION STRATEGIQUE (#5486)	2020-03-31
FNB FIDELITY DEVELOPPEMENT DURABLE MONDIAL (#41749)	2020-03-31
FNB FIDELITY OBL.AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE SYSTEMATIQUE-DEV. NEUTRES(#41749)	2020-03-31
FNB FIDELITY OBLIGATIONS AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE SYSTEMATIQUE (#41749)	2020-03-31
FNB FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIETES CANADIENNES A COURT TERME (#41749)	2020-03-31
FNB FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS (#41749)	2020-03-31
FNB FIDELITY REVENU MENSUEL CANADIEN ELEVE (#41749)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FNB FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL ELEVE (#41749)	2020-03-31
FNB INDIC. FIDELITY ACT. AMERC. A FAIBLE VOLATILITE - DEVISES NEUTRES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACT. AMER. DE GRANDE QUALITE - DEVISES NEUTRES(#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS AMERICAINES DE GRANDE QUALITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS CANADIENNES A FAIBLE VOLATILITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS CANADIENNES DE GRANDE QUALITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS INTER. A FAIBLE VOLATILITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS INTER. DE GRANDE QUALITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY ACTIONS AMERIC. A FAIBLE VOLATILITE (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY DIV. AMERIC. POUR HAUSSES DE TAUX-DEVISES NEUTRES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY DIVIDENDES AMERICAINS ELEVES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY DIVIDENDES CANADIENS ELEVES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY DIVIDENDES INTERNATIONAUX ELEVES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY DIVIDENDES AMERIC. ELEVES - DEVISES NEUTRES (#41749)	2020-03-31
FNB INDICIEL FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES - APPROCHE SYSTEM. (#41749)	2020-03-31
FONDS A RENDEMENT ELEVE DE COURTE DUREE MARRET (#3673)	2020-03-31
FONDS A REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS AMERICAIN PETITES SOCIETES CI (#3673)	2020-03-31
FONDS CANADIEN PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI (#3673)	2020-03-31
FONDS CANADIEN SELECT SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS CIBLE D'ACTIONS AMERICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS CIBLE D'ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS CIBLE D'ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS MARCHES EMERGENTS INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES AXEES SUR LA CROISSANCE MUNRO (#3673)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS D'ACTIONS MONDIALES ESG INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES SELECTIONNEES CI (#3673)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS D' ACTIONS MONDIALES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D' ACTIONS PRIVILEGIEES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D' EPARGNE A INTERET ELEVE CI (#3673)	2020-03-31
FONDS D' INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D' INV. D' OBL. INDEXEES SUR L' INFLATION INVESTISSEM. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D' INVESTISSEMENT A REVENU FIXE CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D' INVESTISSEMENT CANADIEN DE LIQUID. INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D' INVESTISSEMENT D' ACTIONS OUTRE- MER INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS A COURT TERME SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE BASE AMELIOREES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE QUALITE SUPERIEURE CI (#3673)	2020-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES SANS CONTRAINTE INVEST. RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D' OCCASIONS ASIE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS D' OPPORTUNITES DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL	2020-03-31
FONDS D' OPPORTUNITES DE REVENU FIERA CAPITAL	2020-03-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS DE DIVIDENDES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS DE GESTION D' ACTIONS INTERNATIONALES SELECT (#3673)	2020-03-31
FONDS DE GESTION D' ACTIONS AMERICAINES SELECT (#3673)	2020-03-31
FONDS DE GESTION D' ACTIONS CANADIENNES SELECT (#3673)	2020-03-31
FONDS DE GESTION DE TRESORERIE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DE LANCEMENT SELECT (#3673)	2020-03-31
FONDS DE PETITES SOCIETES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS DE PRETS PRIVILEGIES A TAUX VARIABLE GARANTIS	2020-03-31
FONDS DE RENDEMENT DIVERSIFIE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS DE RESSOURCES MONDIALES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS DE REVENU A COURT TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS DE REVENU A TAUX VARIABLE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS DE REVENU CI (#3673)	2020-03-31
FONDS DE REVENU ELEVE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DE REVENU ET DE CROISSANCE SIGNATURE (#14973)	2020-03-31
FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (F.T.Q.)	2020-05-31
FONDS DE TITRES DE CREANCE MONDIAUX INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS DE VALEUR AMERICAINE CI (#3673)	2020-03-31
FONDS DE VALEUR INTERNATIONAL C.I. (#3673)	2020-03-31
FONDS DE VALEUR MONDIAL C.I. (#3673)	2020-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS FID. TITRES DE CREANCE MOND. EX-EU COMP. MULTI-ACT. - DEV. NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CIBLE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES – CONCENTRE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES - CONCENTRÉ (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS MARCHES EMERGENTS COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRE DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY CHINE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY CREANCES MARCHES EMERGENTS COMPOS. MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY CREANCES MARCHES EMERG. COMP. MULTI-ACTIFS - DEVISES LOC. (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE COMP. MULTI-ACT. - DEV. NEUTRES (#5486)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES - DEVISES NEUT. (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY DIVIDENDES MONDIAL (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY EQUILIBRE AMERIQUE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY EQUILIBRE AMERIQUE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE D'ASIE (#5486)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD EQUILIBRE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD EQUILIBRE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY EUROPE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY EXTREME-ORIENT (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB DEVELOPPEMENT DURABLE MONDIAL (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB DIVIDENDES MONDIAUX TACTIQUES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB IND. DIV. AMER. POUR HAUSSES DE TAUX-DEVISES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACT. AMERIC. A FAIBLE VOLATI. - DEV. NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACT. AMERIC. DE GRANDE QUALITE - DEV. NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS AMERICAINES A FAIBLE VOLATILITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS AMERICAINES DE GRANDE QUALITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS CANADIENNES A FAIBLE VOLATILITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS CANADIENNES DE GRANDE QUALITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS INTER. A FAIBLE VOLATILITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL ACTIONS INTER. DE GRANDE QUALITE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS ELEVES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS ELEVES-DEVISES NEUTRES(#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS POUR HAUSSES DE TAUX (#41749)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES AMERICAINS POUR HAUSSES DE TAUX (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES CANADIENS ELEVES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL DIVIDENDES INTERNATIONAUX ELEVES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB INDICIEL OBLIGATIONS CAN. - APPROCHE SYSTEMATIQUE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB OBLI. AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE SYS.-DEV. NEUTRES(#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB OBLI. AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE SYSTEMATIQUE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB OBLIGATIONS DE SOCIETES CAN. A COURT TERME (#5486)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY FNB OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB REVENU MENSUEL CANADIEN ELEVE (#43320)	2020-03-31
FONDS FIDELITY FNB REVENU MENSUEL MONDIAL ELEVE (#43320)	2020-03-31
FONDS FIDELITY GRANDE CAPITALISATION MONDIALE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY JAPON (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY MARCHES EMERGENTS FRONTALIER (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY MARCHES EMERGENTS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY MONDIAL (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIG. MONDIALES COMPOS. MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES-DEVICES NEUTRES(#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE QUALITE MULTISECTORIELLES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE QUALITE MULTISECTORIELLES DEVICES NEUTRES(#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY PETITE CAPITALISATION MONDIALE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY PRODUITS DE CONSOMMATION MONDIAUX (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REPARTITION MONDIALE (#5486)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU CONSERVATEUR (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU ELEVE A TAUX VARIABLE - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU ELEVE TACTIQUE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU ELEVE TACTIQUE DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL AMERICAIN DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU STRATEGIQUE (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY REVENU STRATEGIQUE - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY SOINS DE LA SANTE MONDIAUX (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY STRATEGIES ET TACTIQUES (#5486)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS FIDELITY TELECOMMUNICATIONS MONDIALES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY TITRES MONDIAUX A REND. ELEVE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY VISION STRATEGIQUE COMP. MULTI-ACT. - DEV. NEUTRES (#5486)	2020-03-31
FONDS FIDELITY VISION STRATEGIQUE - COUVERTURE SYST. DES DEVICES (#5486)	2020-03-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS INDE TOUTES CAPITALISATIONS CI	2020-03-31
FONDS INDICE MSCI MONDE INCIDENCE ESG CI (#3673)	2020-03-31
FONDS MARCHE MONETAIRE C.I. (#3673)	2020-03-31
FONDS MARCHE MONETAIRE E-U C.I. (#3673)	2020-03-31
FONDS MARCHES NOUVEAUX SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS MONDIAL AVANTAGE DIVIDENDES ELEVES CI (#3673)	2020-03-31
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS AMERICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS INTERNAT. INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS MULTI-FACTEURS EQUILIBRE MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
FONDS PLACEMENTS CANADIENS CI (#3673)	2020-03-31
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.	2020-03-31
INSCAPE CORPORATION	2020-04-30
JUNE 2020 CORPORATE BOND TRUST	2020-03-31
MANDAT DE RENDEMENT SYSTEMATIQUE SIGNATURE (#3673)	2020-03-31
MANDAT DE REVENU AMERICAIN EN DOLLARS US CI (#3673)	2020-03-31
MANDAT PRIVE FIDELITY REPARTITION MONDIALE (#5486)	2020-03-31
MANDAT PRIVE FIDELITY REPARTITION MONDIALE - DEVICES NEUTRES (#5486)	2020-03-31
MANDAT PRIVE FIDELITY REVENU CONSERVATEUR(#5486)	2020-03-31
MULTI-ACTIFS ACTIONS INTERNATIONALES (#10820)	2020-03-31
MULTI-ACTIFS REVENU FIXE (#10820)	2020-03-31
MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE CROISSANCE (#10820)	2020-03-31
MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU (#10820)	2020-03-31
MULTI-ACTIFS STRATEGIE DE REVENU(#10820)	2020-03-31
PORTEFEUILLE D'ACTIFS REELS INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE A LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
(#10820)	
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS DIRIGES AVANTAGE CI 1946 - 1948 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS DIRIGES AVANTAGE CI 1949 - 1951 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS DIRIGES AVANTAGE CI 1952 - 1954 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS DIRIGES AVANTAGE CI 1955 - 1957 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS DIRIGES AVANTAGE CI 1958 - 1960 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS REER/FERR DIRIGES AVANTAGE CI 1946 - 1948 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS REER/FERR DIRIGES AVANTAGE CI 1949 - 1951 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS REER/FERR DIRIGES AVANTAGE CI 1952 - 1954 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS REER/FERR DIRIGES AVANTAGE CI 1955 - 1957 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE VERSEMENTS REER/FERR DIRIGES AVANTAGE CI 1958 - 1960 (#43258)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE EQUILIBRE INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL (#10820)	2020-03-31
PRIME MERIDIAN RESOURCES CORP.	2019-12-31
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE EQUILIBREE (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES CROISSANCE MAXIMALE (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES DE REVENU (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES EQUILIBREE (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES EQUILIBREE PRUDENTE (#3673)	2020-03-31
SERIE PORTEFEUILLES PRUDENTE (#3673)	2020-03-31
SPECTRA PRODUCTS INC.	2019-12-31
TAKEDA PHARMACEUTICAL COMPANY LIMITED	2020-03-31
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2020-03-31
VANGUARD ALL-EQUITY ETF PORTFOLIO (#33031)	2020-03-31
VANGUARD BALANCED ETF PORTFOLIO (#33031)	2020-03-31
VANGUARD CONSERVATIVE ETF PORTFOLIO (#33031)	2020-03-31
VANGUARD CONSERVATIVE INCOME ETF PORTFOLIO (#33031)	2020-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
VANGUARD GLOBAL BALANCED FUND (#41330)	2020-03-31
VANGUARD GLOBAL DIVIDEND FUND (#41330)	2020-03-31
VANGUARD GLOBAL LIQUIDITY FACTOR ETF (#33031)	2020-03-31
VANGUARD GLOBAL MINIMUM VOLATILITY ETF (#33031)	2020-03-31
VANGUARD GLOBAL MOMENTUM FACTOR ETF (#33031)	2020-03-31
VANGUARD GLOBAL VALUE FACTOR ETF (#33031)	2020-03-31
VANGUARD GROWTH ETF PORTFOLIO (#33031)	2020-03-31
VANGUARD INTERNATIONAL GROWTH FUND (#41330)	2020-03-31
VANGUARD WINDSOR US VALUE FUND (#41330)	2020-03-31
WINDFALL GEOTEX INC.	2020-02-28

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ANACONDA MINING INC.	
CAE INC.	
CANACCORD GENUITY GROUP INC.	
CANICKEL MINING LIMITED	
CAPITAL ORLETTO II INC.	
DAVIDSTEA INC.	
ENTREPRISES BOLD CAPITAL (LES)	
EXPLORATION MINIERE MACDONALD LTEE	
JAGUAR MINING INC.	
LIGHTSPEED POS INC.	
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE	
OBSIDIAN ENERGY LTD.	
QUISITIVE TECHNOLOGY SOLUTIONS, INC.	
SERVICES IMMOBILIERS BRIDGEMARQ INC.	
TECHNOLOGIES ORTHO REGENERATIVES INC.	
TORSTAR CORPORATION	
VECIMA NETWORKS INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ACASTI PHARMA INC.	2020-03-31
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	2020-04-26
CAE INC.	2020-03-31
CANACCORD GENUITY GROUP INC.	2020-03-31
EMPIRE COMPANY LIMITED	2020-05-02
FONDS DE PRETS PRIVILEGIES A TAUX VARIABLE GARANTIS	2020-03-31
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.	2020-03-31
JUNE 2020 CORPORATE BOND TRUST	2020-03-31
KENSINGTON PRIVATE EQUITY FUND	2020-03-31
TAKEDA PHARMACEUTICAL COMPANY LIMITED	2020-03-31

<i>NOTICE ANNUELLE</i>	Date du document
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2020-03-31
AVIS SUR L'EMPLOI DU PRODUIT	
NEWLOOK CAPITAL INDUSTRIAL SERVICES FUND II	2019-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
5N Plus Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
5N Plus Inc.	1	O	2020-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	1.7461	QC
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	1.7095	QC
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	1.7100	QC
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	1.7066	QC
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	1.6717	QC
		O	2020-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		QC
		O	2020-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		QC
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)		QC
Aimia Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leonard, Steven Clark	5	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.9400	QC
Mittleman Investment Management, LLC	3							
Mittleman Investment Management, LLC	PI	O	2020-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.8800	QC
		O	2020-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.8146	QC
		O	2020-06-26	C	97 - Autre	(5 500)		QC
		M	2020-06-26	C	97 - Autre	(5 500)		QC
		O	2020-06-26	C	97 - Autre	(4 000)		QC
		O	2020-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	2.8616	QC
		O	2020-06-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	291 032	2.9000	QC
		O	2020-06-30	C	97 - Autre	(2 800)		QC
		O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 369	2.9368	QC
Mittleman, Christopher	4, 5	O	2020-06-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	438 569	2.2100	QC
		M	2020-06-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	438 569	2.9000	QC
		O	2020-06-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	291 032	2.2100	QC
		M	2020-06-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	291 032	2.9000	QC
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.8146	QC
TSX Trust Company	PI	O	2020-06-19	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	485 053	2.2100	QC
		M	2020-06-19	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	485 053	2.9000	QC
Mittleman, Philip C.	4, 5	O	2020-06-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	389 021	2.2100	QC
		M	2020-06-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	389 021	2.9000	QC
		O	2020-06-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	258 153	2.2100	QC
		M	2020-06-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	258 153	2.9000	QC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	2.8600	QC
TSX Trust Company	PI	O	2020-06-19	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	430 255	2.2100	QC
		M	2020-06-19	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	430 255	2.9000	QC
Air Canada								
<i>Class B Voting Shares</i>								
Chande, Amee	4	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
AirIQ Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Vecima Networks Inc.	3	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.2200	ON
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.2200	ON
Alcanna Inc. (formerly Liquor Stores N.A. Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gordey, David Nathan	5	O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	3.0600	AB
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.9800	AB
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.0800	AB
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0600	AB
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	3.2100	AB
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	3.2000	AB
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.1800	AB
RRSP	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0200	AB
		O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0500	AB
TFSA	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0200	AB
Hewson, Matthew	7	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.1700	AB
		O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	3.1650	AB
Kiziak, Marcie Catherine	5	O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	850	3.4480	AB
TFSA	PI	O	2020-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	585	3.4600	AB
<i>Droits Restricted Share Unit June 19, 2020</i>								
Madan, Robbie	5	O	2020-06-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	24 278	3.2300	AB
		M	2020-06-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 278	3.2300	AB
Algonquin Power & Utilities Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jarratt, Christopher Kenneth	5	O	2020-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(11 112)	18.2623	ON
		O	2020-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(8 888)	18.0565	ON
Robertson, Ian Edward	5	O	2020-06-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(13 888)	18.2623	ON
		O	2020-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(11 109)	18.0565	ON
AltaGas Ltd.								
<i>Droits Deferred Share Unit (DSU)</i>								
Calvert, Victoria Anne	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 554	16.0800	AB
Cornhill, David Wallace	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 554	16.0800	AB
Edgeworth, Allan Leslie	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 798	16.0800	AB
Hodgins, Robert Bruce	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	777	16.0800	AB
Johnston, Cynthia	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 554	16.0800	AB
KARKKAINEN, PENTTI OLAVI	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 720	16.0800	AB
Knoll, Phillip R.	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 554	16.0800	AB
McCallister, Terry Dwight	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	777	16.0800	AB
Sullivan, Linda Gail	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 554	16.0800	AB
Tower, Nancy Gail	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 109	16.0800	AB
<i>Droits Restricted Units (RU)</i>								
Hodgins, Robert Bruce	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	777	16.0800	AB
McCallister, Terry Dwight	4	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 554	16.0800	AB
American Hotel Income Properties REIT LP								
<i>Restricted Stock</i>								
Evans, Steve	4	O	2013-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 539		BC
Frank, Richard	4	O	2016-01-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 286		BC
Lawson, Tamara	4	O	2013-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 992		BC
Murphy, William Michael	4	O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 752		BC
O'Neill, John Christopher	5	O	2020-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 177		BC
O'Neill, Robert Francis	4, 5	O	2020-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 357		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
van der Lee, Charles	4	O	2016-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 401		BC
Amex Exploration inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carrier, Pierre	4, 5							
9254-4923 Québec Inc.	PI	O	2020-06-30	I	54 - Exercice de bons de souscription	20 000	1.2500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Carrier, Pierre	4, 5							
9254-4923 Québec Inc.	PI	O	2020-06-30	I	54 - Exercice de bons de souscription	(20 000)	1.2500	QC
AMP German Cannabis Group Inc. (formerly Chinook Tye Industry Limited)								
<i>Options</i>								
Furber, Nicholas John	4, 5	O	2020-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)								
<i>Droits Deferred share units</i>								
Bruder, Shauneen Elizabeth	4	O	2020-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 740		ON
MALLETT, MICHELLE ELIZABETH IDA	4	O	2020-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 050		ON
Vimard, Francois	4	O	2020-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 050		ON
Aptose Biosciences Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Whitehead, Warren	4	O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	1 250	2.5800	ON
		O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	500	2.1600	ON
		O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	1 250	5.7000	ON
		O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.5200	ON
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.6900	ON
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	9.6400	ON
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	9.5500	ON
		O	2020-06-24	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.3800	ON
		O	2020-06-24	D	51 - Exercice d'options	7 000	3.5200	ON
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	9.1500	ON
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	9.1700	ON
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.1800	ON
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.2200	ON
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	9.0000	ON
<i>Options</i>								
Whitehead, Warren	4	O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	(1 250)		ON
		O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	(500)		ON
		O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	(1 250)		ON
		O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		ON
		O	2020-06-24	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		ON
		O	2020-06-24	D	51 - Exercice d'options	(7 000)		ON
ATCO LTD.								
<i>Actions ordinaires Class II</i>								
Sentgraf Enterprises Ltd.	3	O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	39.0000	AB
Southern, Margaret E	3							
Trustee (Spousal Trust)	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	39.0000	AB
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5							
Trustee (Spousal Trust)	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	39.0000	AB
Southern-Heathcott, Linda A.	7, 6							
Trustee (Spousal Trust)	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	39.0000	AB
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>								
DeChamplain, Dennis A	7	O	2020-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	506	43.6400	AB
		O	2020-06-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	3 140		AB
CWTC	PI	O	2020-06-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 860)	39.3900	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Sentgraf Enterprises Ltd.								
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-06-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 140)		AB
	3	O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	37.5400	AB
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	39.0994	AB
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	38.9800	AB
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	38.9000	AB
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 060	38.8000	AB
Southern, Margaret E Trustee (Spousal Trust)								
	3							
	PI	O	2020-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	37.5400	AB
		O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	39.0994	AB
		O	2020-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	38.9800	AB
		O	2020-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	38.9000	AB
		O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 060	38.8000	AB
Southern, Nancy C. Trustee (Spousal Trust)								
	4, 7, 6, 5							
	PI	O	2020-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	37.5400	AB
		O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	39.0994	AB
		O	2020-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	38.9800	AB
		O	2020-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	38.9000	AB
		O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 060	38.8000	AB
Southern-Heathcott, Linda A. Trustee (Spousal Trust)								
	7, 6							
	PI	O	2020-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	37.5400	AB
		O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	39.0994	AB
		O	2020-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	38.9800	AB
		O	2020-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	38.9000	AB
		O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 060	38.8000	AB
Atlantic Power Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Howell, Kevin	4	O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.8600USD	ON
Ronan, Terrence	5	O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	1.8500USD	ON
ATS Automation Tooling Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McLeod, Ryan	5							
RRSP	PI	O	2020-06-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Spousal RRSP	PI	O	2020-06-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Perrella, Maria	5	O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	35 000	15.8300	ON
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	19.0475	ON
		O	2020-06-25	D	51 - Exercice d'options	45 000	14.3700	ON
		O	2020-06-25	D	51 - Exercice d'options	30 000	15.8300	ON
		O	2020-06-25	D	51 - Exercice d'options	23 148	12.7700	ON
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 152)	18.6084	ON
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 848)	18.6266	ON
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	18.6062	ON
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 148)	18.6084	ON
<i>Options</i>								
McLeod, Ryan	5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Perrella, Maria	5	O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	15.8300	ON
		O	2020-06-25	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	14.3700	ON
		O	2020-06-25	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	15.8300	ON
		O	2020-06-25	D	51 - Exercice d'options	(23 148)	12.7700	ON
<i>RSU</i>								
McLeod, Ryan	5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Aurinia Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Huh, Chin Kyu	3							
ILJIN SNT Co., Ltd.	PI	O	2020-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79 825)	16.3806USD	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
B2Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johnson, Clive Thomas	4	O	2020-06-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 500)	7.2800	BC
Rajala, John Alex	5	O	2020-06-26	D	51 - Exercice d'options	75 000	1.1200	BC
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	7.3400	BC
<i>Options</i>								
Rajala, John Alex	5	O	2020-06-26	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	1.1200	BC
Ballard Power Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
COLBOW, KEVIN MICHAEL	5	O	2020-06-16	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.9800	BC
		O	2020-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	19.4100	BC
MacEwen, Robert Randall	5	O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	18.7000	BC
		O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	18.6700	BC
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	18.6500	BC
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	18.5800	BC
Murray, Jay Francis	5	O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 567)	19.0100	BC
<i>Options</i>								
COLBOW, KEVIN MICHAEL	5	O	2020-06-16	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.9800	BC
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Castignola, David Scott	5	O	2020-06-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 034		ON
		O	2020-06-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 799)	4.7700USD	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Castignola, David Scott	5	O	2020-06-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 034)		ON
Bonavista Energy Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, George	4, 3	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	0.0550	AB
		O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 500)	0.0550	AB
Armoyan, Sime	3	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.0550	AB
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2020-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0450	AB
		O	2020-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	403 000	0.0525	AB
		O	2020-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 776 000)	0.0600	AB
		O	2020-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 675 000)	0.0550	AB
		O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000 000)	0.0500	AB
		O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 035 000)	0.0500	AB
		O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 112 000)	0.0500	AB
		O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(205 900)	0.0500	AB
		O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(853 000)	0.0550	AB
MacPhail, Keith A.J.	4, 5							
Karlyn MacPhail Trust	PI	O	2019-12-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(163 119)		AB
Kassidy MacPhail Trust	PI	O	2019-12-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(162 859)		AB
Kyle MacPhail Trust	PI	O	2019-12-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(143 119)		AB
Bonterra Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fink, George Frederick	4, 5, 3	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.3528	AB
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.3000	AB
Brookfield Asset Management Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2020-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	46.4688	ON
		O	2020-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	34.4117USD	ON
		O	2020-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(9 600)		ON
		O	2020-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	46.9898	ON
		O	2020-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	34.7951USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2020-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(9 600)		ON
		O	2020-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	48.9720	ON
		O	2020-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	36.4685USD	ON
		O	2020-06-05	D	38 - Rachat ou annulation	(9 600)		ON
		O	2020-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	49.9844	ON
		O	2020-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	37.3955USD	ON
		O	2020-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	49.6480	ON
		O	2020-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	36.9982USD	ON
		O	2020-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	49.0983	ON
		O	2020-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	36.6728USD	ON
		O	2020-06-10	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	46.6834	ON
		O	2020-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	34.4700USD	ON
		O	2020-06-11	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	46.4611	ON
		O	2020-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	34.1766USD	ON
		O	2020-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	45.5625	ON
		O	2020-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	33.4884USD	ON
		O	2020-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	47.5116	ON
		O	2020-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	35.0485USD	ON
		O	2020-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	47.0148	ON
		O	2020-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	34.6720USD	ON
		O	2020-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	46.7598	ON
		O	2020-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	34.4173USD	ON
		O	2020-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	46.7303	ON
		O	2020-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	34.3857USD	ON
		O	2020-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	46.1383	ON
		O	2020-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	34.0582USD	ON
		O	2020-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	46.3123	ON
		O	2020-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	34.2687USD	ON
		O	2020-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	44.6044	ON
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	32.8281USD	ON
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	45.0545	ON
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	33.0110USD	ON
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	45.1942	ON
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	33.0318USD	ON
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	44.4950	ON
		O	2020-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	32.7732USD	ON
		O	2020-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
		O	2020-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	44.6595	ON
		O	2020-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)		ON
		O	2020-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	57 461	32.7732USD	ON
		O	2020-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(57 461)		ON
Brookfield Infrastructure Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Taylor, Roslyn Jane	4	O	2020-02-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	745	41.9015	ON
Brookfield Renewable Partners L.P.								
<i>Options</i>								
Deschatelets, Julian	7	O	2020-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)		ON
CAE Inc.								
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>								
Wood, Heidi	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	17 700	22.3100	QC
<i>Performance Share Units (PSU)</i>								
Wood, Heidi	5	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 350	22.3100	QC
<i>Restricted Share Units-time vested</i>								
Wood, Heidi	5	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 350	22.3100	QC
Calfrac Well Services Ltd.								
<i>Billets 10.875 Second Lien Secured Notes due 2026</i>								
Wilks, Dan	3							
THRC Holdings LP	PI	O	2020-06-24	C	97 - Autre	\$ 5 000 000.00	0.7700USD	AB
		O	2020-06-25	C	97 - Autre	\$ 11 314 650.00	0.7600USD	AB
		O	2020-06-26	C	97 - Autre	\$ 2 000 000.00	0.7613USD	AB
Calian Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Basler, Raymond Gregory	4	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	55.0500	ON
Canadian Utilities Limited								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
DeChamplain, Dennis A	7	O	2020-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	366	32.5200	AB
		O	2020-06-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4 177		AB
CWTC	PI	O	2020-06-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 822)	32.6700	AB
		O	2020-06-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 178)		AB
Canuc Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	4	O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1000	ON
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.0950	ON
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 500	0.1000	ON
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.0900	ON
		O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1000	ON
CanWel Building Materials Group Ltd.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Billets 6.375 Senior Unsecured Notes</i>								
Fleiser, Sam	4	O	2018-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100 000.00	97.3590	BC
Brayden Delson	PI	M	2019-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	96.5000	BC
		O	2013-05-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(\$ 5 000.00)		BC
Fleiser Holdings Inc.	PI	M	2018-11-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100 000.00	97.3590	BC
		O	2013-05-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
LIF	PI	M	2019-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00	96.5000	BC
		M	2019-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00	0.9625	BC
		O	2013-05-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-11-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	\$ 5 000.00		BC
		O	2018-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 000.00	98.4900	BC
RIF	PI	O	2019-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00	0.9625	BC
<i>Débetures convertibles (5.85 Convertible Unsecured Subordinated Debentures)</i>								
Fleiser, Sam	4	O	2019-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00	96.5000	BC
Brayden Delson	PI	O	2019-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	96.5000	BC
Caribbean Utilities Company, Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A Ordinary Shares</i>								
Dilbert, Jennifer Pearl	4	O	2020-07-01	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	3 000		ON
		M	2020-07-01	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	3 000		ON
Cascades inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nepton, Mario	7	O	2020-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 661)		QC
<i>Options options d'achat d'actions ordinaires</i>								
Nepton, Mario	7	O	2014-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-08-19	D	50 - Attribution d'options	793	11.9700	QC
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	985	13.9500	QC
		M	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	985	13.9500	QC
<i>Unités d'actions différées / Deferred Share Units</i>								
Nepton, Mario	7	O	2014-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-08-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	528		QC
		O	2019-09-06	D	35 - Dividende en actions	4		QC
		M	2019-09-06	D	35 - Dividende en actions	4		QC
		O	2019-12-05	D	35 - Dividende en actions	3		QC
		M	2019-12-05	D	35 - Dividende en actions	3		QC
		O	2020-03-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	4		QC
		M	2020-03-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	4		QC
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	657		QC
<i>Unités d'actions liées au rendement / Performance share unit</i>								
Nepton, Mario	7	O	2014-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-08-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 321		QC
		M	2019-08-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 321		QC
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 642		QC
CCL Industries Inc.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Galifi, Vincent Joseph	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	44.1700	ON
Horn, Alan Douglas	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	44.1700	ON
Keller-Hobson, Kathleen	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	44.1700	ON
Lang, Erin Melissa	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	44.1700	ON
Lang, Stuart W.	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	137	44.1700	ON
Muzyka, Douglas W.	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	34	44.1700	ON
Peddie, Tom	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	661	44.1700	ON
Shapansky, Mandy	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	44.1700	ON
Cenovus Energy Inc.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Deferred Share Units</i>								
MacPhail, Keith A.J.	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 967		AB
Centerra Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Desjardins, Daniel Richard	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	0.0400	ON
		O	2020-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	96 094	15.1100	ON
Kwong, Dennis	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	0.0400	ON
Millman, Darren	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	0.0400	ON
		O	2020-06-26	D	51 - Exercice d'options	12 500	5.9900	ON
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	14.9300	ON
		O	2020-06-26	D	51 - Exercice d'options	12 500	5.9900	ON
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	14.8600	ON
Pearson, John William	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	0.0400	ON
Rehman, Yousef	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	0.0400	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Connor, Richard Webster	4	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172		ON
Pressler, Sheryl	4	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95		ON
Walter, Bruce V.	4	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	462		ON
Yurkovich, Susan L	4	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Desjardins, Daniel Richard	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	382		ON
		O	2020-06-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(96 094)	15.1100	ON
D'Orazio, Claudia	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77		ON
Kasenov, Dushenaly	4	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9		ON
Kobonbaev, Maksat	4	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25		ON
Kwong, Dennis	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179		ON
Millman, Darren	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	340		ON
Oskombaev, Askar	4	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55		ON
Parrett, Michael S.	4	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	270		ON
Pearson, John William	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82		ON
Perry, Scott Graeme	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 936		ON
Rehman, Yousef	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130		ON
Walter, Bruce V.	4	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87		ON
<i>Options</i>								
Millman, Darren	5	O	2020-06-26	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	5.9900	ON
		O	2020-06-26	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	5.9900	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Desjardins, Daniel Richard	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263		ON
D'Orazio, Claudia	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67		ON
Kwong, Dennis	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	372		ON
Millman, Darren	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	465		ON
Pearson, John William	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	112		ON
Perry, Scott Graeme	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 046		ON
Rehman, Yousef	5	O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	339		ON
Cerro Grande Mining Corporation								
<i>Débetures convertibles</i>								
Thomson, David Robert Stanley	4, 5, 3							
Minera Auromin Ltd.	PI	O	2018-07-30	I	97 - Autre	(\$ 80 105.00)		ON
Thomson, Ian David	3							
Minera Auromin Ltd.	PI	O	2018-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 3 149 356.00		ON
Thomson, Matthew Stanley	3							
Minera Auromin Ltd.	PI	O	2018-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 3 149 356.00		ON
CES Energy Solutions Corp.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Restricted Share Units</i>								
Pasieka, James Murray	5	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 291	1.1360	AB
Cineplex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Yaffe, Phyllis	4	O	2020-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Yaffe, Phyllis	4	O	2020-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jutlah, Nadine	5	O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 934)	1.1400	ON
Clarke Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clarke Inc.	1	O	2020-06-12	D	38 - Rachat ou annulation	12 800	4.9998	NS
		O	2020-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	5.4579	NS
		O	2020-06-15	D	38 - Rachat ou annulation	291 800	5.4800	NS
		O	2020-06-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	5.3864	NS
		O	2020-06-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	5.3600	NS
		O	2020-06-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	5.3500	NS
		O	2020-06-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	5.3500	NS
		O	2020-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	5.4450	NS
		O	2020-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	46 600	5.4800	NS
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	5.4000	NS
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	874	5.3728	NS
		O	2020-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	46	5.3900	NS
		O	2020-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	5.3486	NS
		O	2020-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 346	5.3530	NS
		O	2020-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(370 566)		NS
Luborsky, Brian Alan	4							
The Luborsky Family Trust	PI	O	2020-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	5.0500	NS
		O	2020-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.0500	NS
<i>Débetures convertibles Series B 6.25 Feb 28, 2023 (CKI.DB)</i>								
Armoyn, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 720 000.00	92.0000	NS
Clarke Inc.	1							
Clarke Inc Master Trust	PI	O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 2 720 000.00)	92.0000	NS
Luborsky, Brian Alan	4							
Karen Luborsky	PI	O	2020-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 36 000.00	93.5000	NS
Clean Air Metals Inc. (formerly, Regency Gold Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Downie, Ewan Stewart	4	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Bons de souscription</i>								
Downie, Ewan Stewart	4	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Downie, Ewan Stewart	4	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-25	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.3200	ON
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Finn, Sean	5	O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	5 000	52.7800USD	QC
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	118.9842	QC
<i>Options</i>								
Finn, Sean	5	O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	52.7800USD	QC
Condor Petroleum Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Disbrow, Robert	3							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Registered Accounts	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 500)	0.5500	AB
		O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.5640	AB
Converge Technology Solutions Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berard, Greg	5	O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 277	1.3200	ON
CORPORATION AURIFERE ORIGIN (anciennement Corporation d'Investissements OneCap)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leigh, Frederic	3	O	2020-06-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
2378083 Ontario Inc.	PI	O	2020-06-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Bons de souscription</i>								
Leigh, Frederic	3	O	2020-06-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
2378083 Ontario Inc.	PI	O	2020-06-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Corporation Cameco								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Bruce, Ian	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 355		SK
Camus, Daniel Robert	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 029		SK
Deranger, Donald Hearl Felix	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	917		SK
Jackson, Kathryn	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 147		SK
Kayne, Don	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 116		SK
McLellan, A. Anne	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	966		SK
Corporation Fiera Capital								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
FIERA CAPITAL S.E.C.	3	O	2020-06-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(385 048)		QC
Corporation Métaux Précieux du Québec								
<i>Bons de souscription</i>								
Champigny, Normand	4, 5	O	2020-06-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	8 200	0.8500	QC
Newmont Corporation	3							
Goldcorp Inc.	PI	O	2020-06-27	I	55 - Expiration de bons de souscription	(3 034 393)		QC
Corporation Wajax								
<i>Droits Share Ownership Plan</i>								
Deck, Steven	5	O	2020-04-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 403	5.7200	ON
Crew Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brussa, John Albert	4	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3000	AB
Evers, Kevin Gordon	5	O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2800	AB
Crown Capital Partners Inc.								
<i>Droits Director Deferred Share Units</i>								
Brussa, John Albert	4	O	2020-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 715		AB
Gillis, Colin Robert	4, 6	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 551		AB
Rowe, Alan Macdonald	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 573		AB
Runge, Aaron Duane	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 857		AB
Cymbria Corporation								
<i>Deferred Share Units</i>								
Bizzarri, Ugo	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	159	46.9024	ON
Carter, Reena	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	199	46.9024	ON
MacDonald, James Stuart Alexander	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	186	46.9024	ON
DAVIDsTEA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burkman, Susan L.	4	O	2019-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 501		QC
<i>Droits (Restricted Share Units)</i>								
Burkman, Susan L.	4	O	2019-09-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)		QC
Zitella, Franco	5	O	2020-06-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	112 136		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Diagnos Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coffin, Tristram	3	O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1600	QC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1600	QC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1600	QC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1600	QC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.1650	QC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1700	QC
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1600	QC
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1600	QC
Dollarama Inc.								
<i>Options</i>								
Assaly, John	7	O	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 500		QC
		M	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 500		QC
		M'	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 500		QC
Choinière, Johanne	5	O	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	54 000		QC
		M	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	54 000		QC
		M'	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	54 000		QC
Hien, Nicolas	7, 5	O	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
		M	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
		M'	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
Kouri, Josée	7, 5	O	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	12 000		QC
		M	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	12 000		QC
		M'	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	12 000		QC
Roche, Paul	7	O	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 500		QC
		M	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 500		QC
		M'	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	10 500		QC
Ross, Michael	5	O	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	54 000		QC
		M	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	54 000		QC
		M'	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	54 000		QC
Rossy, Neil George	4, 5	O	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	400 000		QC
		M	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	300 000		QC
		M'	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	300 000		QC
		M''	2020-06-09	D	50 - Attribution d'options	300 000		QC
Dream Industrial Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Trust Units</i>								
Bhatia, Rajan Sacha	4	O	2020-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 682	10.6800	ON
Cooper, Michael	4, 7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 682	10.6800	ON
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 682	10.6800	ON
Mulrone, Benedict Martin Paul	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 682	10.6800	ON
Schiff, Vicky Lee	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 682	10.6800	ON
Sera, Maria Vincenza	4, 7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 491	10.6800	ON
Wiseman, Sheldon	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 682	10.6800	ON
Dream Office Real Estate Investment Trust								
<i>Droits defferred trust units</i>								
BIERBAUM, DETLEF	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000	20.5200	ON
Charter, Donald Kinloch	4, 6	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000	20.5200	ON
GAVAN, JANE	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000	20.5200	ON
GOODALL, ROBERT	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000	20.5200	ON
Leitch, Kellie	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000	20.5200	ON
MacIndoe, Karine	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000	20.5200	ON
DREAM Unlimited Corp.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Eaton, James George	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 580	8.9600	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Ferstman, Joanne Shari	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 929	8.9600	ON
Gateman, Richard N.	4, 7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 580	8.9600	ON
Jackman, Duncan Newton Rowell	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 580	8.9600	ON
Koss, Jennifer	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 580	8.9600	ON
Sera, Maria Vincenza	4, 7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 580	8.9600	ON
Dundee Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Sinclair, Alistair Murray	4							
TFSA	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 400	1.2894	ON
		O	2020-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 300	1.3010	ON
		O	2020-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	1.3035	ON
		O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	1.2780	ON
		O	2020-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.3000	ON
<i>Actions privilégiées 5-Year Rate Reset First Pref. Shares, Series 2</i>								
Sinclair, Alistair Murray	4							
Earlston Investments Corp.	PI	O	2020-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	15.9500	ON
<i>Actions privilégiées Cumulative Floating Rate First Preference Shares, Series 3</i>								
Sinclair, Alistair Murray	4							
Earlston Investments Corp.	PI	O	2020-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	15.9493	ON
		O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	15.9408	ON
TFSA	PI	O	2012-06-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	15.9000	ON
Dundee Precious Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 600)	6.4000USD	ON
Bay Resource Partners LP	PI	O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 400)	6.4000USD	ON
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(81 000)	6.4000USD	ON
Thomas Claugus	PI	O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	6.4000USD	ON
Emera Incorporated								
<i>Actions ordinaires</i>								
Greer, Sandra	7							
LOFI Investments Inc.	PI	O	2014-02-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2020-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 860	52.5000	NS
		O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	480	51.8400	NS
<i>DSU</i>								
Ana-Marie, Codina Barlick	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	52.1100	NS
Bertram, James Vance	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 183	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	52.1100	NS
Bradley, Jacqueline Lynette	7	O	2020-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	86	55.7900	NS
Bragg, James Lee	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	189	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	190	52.1100	NS
Chrominska, Sylvia Dolores	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	897	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	481	52.1100	NS
Demone, Henry	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	635	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	312	52.1100	NS
Eisenhauer, James Daniel	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	758	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	697	52.1100	NS
Geraghty, Patrick	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	52.1100	NS
Greer, Sandra	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	379	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	149	52.1100	NS

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Harvey, Kent Michael	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	635	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	52.1100	NS
Iorio, Pam	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	52.1100	NS
Ivany, Raymond Edmund	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	379	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	292	52.1100	NS
Law, Rhea	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	52.1100	NS
Loewen, Lynn	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 161	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	414	52.1100	NS
Ramil, John	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 265	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	52.1100	NS
Rivard Dexter, Julia Mary	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	379	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	52.1100	NS
Rodger, Jonathan Mark	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	379	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	52.1100	NS
Rosen, Andrea Sarah	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 218	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	818	52.1100	NS
Sergel, Richard	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	635	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	253	52.1100	NS
SHEPPARD, Mary Jacqueline	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 894	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	957	52.1100	NS
Tilk, Jochen	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 161	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	52.1100	NS
Weatherford, Will	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	518	55.7900	NS
		O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	52.1100	NS
Empire Company Limited								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Medline, Michael Bennett	4, 5	O	2020-06-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	68 019		NS
		O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	33.3962	NS
<i>Droits PSU (Performance Share Units)</i>								
Medline, Michael Bennett	4, 5	O	2020-06-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(101 536)		NS
Endeavour Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carroll, Morgan Denis	5	O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	32.3500	BC
LA MANCHA HOLDING S.A.R.L.	3							
LA MANCHA AFRICA HOLDING LIMITED	PI	O	2020-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 100	31.8555	BC
Loza-Sawiris, Yousriya	3							
La Mancha Africa Holding Limited	PI	O	2020-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 100	31.8555	BC
Enerplus Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hutchings, Wade Don	5	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.6900USD	AB
Enghouse Systems Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anidjar, Sam	5	O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	12 000	30.2100	ON
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	72.7000	ON
		O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	2 000	38.3500	ON
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	72.7000	ON
Sadler, Stephen	4, 5, 3							
2717065 Ontario Inc	PI	O	2020-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	71.5300	ON
		O	2020-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 200)	72.0000	ON
		O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 500)	71.7200	ON
		O	2020-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 700)	72.1000	ON
		O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 800)	72.1500	ON
Stoyan, Paul James	4	O	2020-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	70.6650	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	70.6350	ON
		O	2020-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	70.7000	ON
		O	2020-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	70.6850	ON
		O	2020-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	70.0000	ON
		O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	71.5970	ON
<i>Options Employee Stock Option</i>								
Anidjar, Sam	5	O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	30.2100	ON
		O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	38.3500	ON
Entreprises internationales de prospection								
<i>Actions ordinaires</i>								
Walter, Martin	4, 5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Walter, Martin	4, 5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
De Vega, Quirico (Rico)	6, 5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	35 000		QC
Jobin-Bevans, Laurence Scott	4, 5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.1150	QC
Mullan, Glenn J	4, 6, 5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	70 000		QC
Valliant, Robert Irwin	4	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	45 000		QC
Walter, Martin	4, 5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Zinke, Jens	4	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	70 000		QC
Equinox Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
D'Amici, Sebastian	5	O	2020-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 850	14.9400	BC
Heffernan, Robert Scott	5	O	2020-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 850	14.9400	BC
Milau, Christian	4, 5	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	14.9500	BC
		O	2020-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	29 466	14.9400	BC
		M	2020-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 701	14.9400	BC
<i>Droits Restricted Share Units - Performance Based</i>								
D'Amici, Sebastian	5	O	2020-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 733)	14.9400	BC
Heffernan, Robert Scott	5	O	2020-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 733)	14.9400	BC
Milau, Christian	4, 5	O	2020-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(29 466)	14.9400	BC
Erdene Resource Development Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Croft, Thomas Layton	4	O	2020-06-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	100 000	0.1500	NS
<i>Options</i>								
Croft, Thomas Layton	4	O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1500	NS
Essential Energy Services Ltd.								
<i>Droits DSU</i>								
Sharpe, Steven Blair	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 676		AB
Exco Technologies Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kernaghan, Edward Hume	4, 3							
Kernwood Limited	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	6.6000	ON
		O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	6.5500	ON
		O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	6.5000	ON
Exploration Dios Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lacroix, René	4, 5	O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.2225	QC
		O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1000	QC
Fairfax Financial Holdings Limited								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
McLean, Christine N.	4	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19	413.5200	ON
Templeton, Lauren Cortney	4	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	86	414.1400	ON
Weldon, William Conrad	4	O	2020-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43	414.1400	ON
Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream								
<i>Deferred Trust Units</i>								
Alimchandani, Pauline	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	4.7500	ON
Bhalla, Amar	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	4.7500	ON
Ferstman, Joanne Shari	7	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	4.7500	ON
Kaufman, David Richard	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	4.7500	ON
MacIndoe, Karine	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	4.7500	ON
Tsourounis, Michael George	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	4.7500	ON
Financière Sun Life inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Anderson, William D.	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 039	49.0500	ON
Coyles, Stephanie	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	700	49.0500	ON
Glynn, Martin John Gardner	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	870	49.0500	ON
Gupta, Ashok	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	992	49.0500	ON
Harris, M. Marianne	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 834	49.0500	ON
Lewis, Sara	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	953	49.0500	ON
Peck, James	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 319	49.0500	ON
Powers, Scott F.	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 433	49.0500	ON
Segal, Hugh David	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	915	49.0500	ON
Stymiest, Barbara Gayle	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 820	49.0500	ON
Findev Inc. (formerly, TransGaming Inc.)								
<i>Actions ordinaires catégorie A</i>								
Heller, Anthony RRSP	4 PI	O	2020-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.4200	ON
Flow Capital Corp. (formerly LOGiQ Asset Management Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Zych, Michael Louis	4	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.3600	ON
Focus Graphite Inc.								
<i>Options</i>								
Dow, Robin	4	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0500	ON
Economu, Gary	4, 5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	5 000 000	0.0500	ON
Mazvihwa, Judith Tendai	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	950 000	0.0500	ON
Weatherdon, Lindsay Thomas	4	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0500	ON
York, Jeffrey	4	M	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.0500	ON
	4	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	10 000 000	0.0500	ON
Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield								
<i>Parts de fiducie</i>								
Lauzon, Robert TFSA	7 PI	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.0729	AB
		O	2019-11-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	9.0700	AB
Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2020-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	9.0767	AB
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	9.0258	AB
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.0220	AB
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	8.9326	AB
		O	2020-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	9.0500	AB
Fonds de Placement Immobilier H&R								
<i>Parts</i>								
Avery, Alexander Danial N-RRSP	4, 5 PI	O	2017-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	9.7878	ON
N-TFSA	PI	O	2017-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	9.7790	ON
TFSA	PI	O	2020-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	9.8300	ON
Volition Capital	PI	O	2020-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	9.8000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Fonds de Placement Immobilier Nexus								
<i>Parts de fiducie</i>								
Cipollone, Floriana	4	O	2020-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	1.5400	ON
Fonds de revenu Noranda								
<i>Parts de fiducie</i>								
Desjardins, Daniel	4	O	2020-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3	PI						
		O	2020-06-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	16.6000	ON
		O	2020-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	362	16.6700	ON
		O	2020-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(362)	16.6700	ON
		O	2020-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	966	16.6700	ON
		O	2020-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(966)	16.6700	ON
		O	2020-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	446	16.6000	ON
		O	2020-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49)	16.6000	ON
		O	2020-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 234	16.6000	ON
		O	2020-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 241)	16.6000	ON
		O	2020-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 234	16.6000	ON
Fonds mondial de dividendes des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Real Estate & E-Commerce Dividend Fund	1	O	2020-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	700	12.5229	AB
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.4663	AB
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.4050	AB
		O	2020-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.3950	AB
Freehold Royalties Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mullane, Tom	4, 5	O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.4400	AB
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.4200	AB
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.4100	AB
Freshii Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Briant, Heather	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 098		ON
Kielburger, Marc Frederick	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 823		ON
Pasricha, Neil	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 933		ON
Romanow, Michele	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 933		ON
Schultz, William	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 933		ON
Smith, Stephen A.	4	O	2020-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 207		ON
Fuse Cobalt Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
HELLWARTH, JAMES	4	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1350	BC
Whyte, Tina	5	O	2020-06-24	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(500 000)	0.1200	BC
		O	2020-06-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	925 000		BC
		O	2020-06-24	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(500 000)	0.1200	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Whyte, Tina	5	O	2020-06-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 000 000	0.0450	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Options</i> Whyte, Tina	5	O	2020-06-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	390 000	0.0250	BC
Galaxy Digital Holdings Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Englebardt, Samuel Eli	7, 5	O	2020-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(262 000)	1.7357	ON
		M	2020-06-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(262 600)	1.7357	ON
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(205 000)	1.6123	ON
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(89 900)	1.4703	ON
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 300)	1.4246	ON
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110 100)	1.3037	ON
<i>Options</i>								
Docherty, Dominic	7	O	2018-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.3900	ON
Flannery, Nereida	4	O	2018-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.3900	ON
Iliadis, Theagenis	4, 7	O	2018-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.3900	ON
Koutsouras, Bill	4	O	2018-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.3900	ON
Tavoso, Richard	7	O	2020-06-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.3900	ON
Global Dividend Growers Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Dividend Growers Income Fund	1	O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.7620	AB
Global Innovation Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Innovation Dividend Fund	1	O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	11.7397	AB
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.7480	AB
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
goeasy Ltd	1	O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(13 152)		ON
Gold X Mining Corp.								
<i>Options</i>								
Friedland, Robert Martin	4	O	2020-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-22	D	50 - Attribution d'options	2 000 000		ON
Golden Valley Mines Ltd.								
<i>Options</i>								
De Vega, Quirico (Rico)	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	40 000		QC
Mullan, Glenn J	4, 7, 5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	120 000		QC
Rosatelli, Michael P.	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
Zinke, Jens	7	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
Great Canadian Gaming Corporation								
<i>Parts Restricted Shares</i>								
Buchanan, Bryan Robert William	5	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(400)	30.5000	ON
Custode, John Vincent	7	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(833)	30.5000	ON
Desmarais, David Roger	5	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 066)	30.5000	ON
Gorton, Jacqueline Irene	5	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 166)	30.5000	ON
Gwozd, Darren John Alexander	5	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 333)	30.5000	ON
Keeling, Chuck	7	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 333)	30.5000	ON
Lieuwen, Andrea Nicole	5	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(333)	30.5000	ON
Molema, Michelle	5	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(400)	30.5000	ON
Newsome, Matthew Alexander	5	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 333)	30.5000	ON
Pattison, Gregory James	5	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(500)	30.5000	ON
Roberts, Christopher Merrill	8	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(333)	30.5000	ON
Russo, John David	5	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(2 500)	30.5000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Groupe Alithya inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Severeys, Brent Gerard	5	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(166)	30.5000	ON
Urquhart, Ronald David	5	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 666)	30.5000	ON
Young, Michael James	4	O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 066)	30.5000	ON
Porteur inscrit								
Raymond, Paul	4, 5, 3	O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	3.9000	QC
		O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	3.9300	QC
		O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.8900	QC
		O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.8800	QC
		O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	3.9100	QC
		O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	3.8400	QC
		O	2020-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8900	QC
		O	2020-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.9000	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	1.9300	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9700	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	1.9800	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.9900	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	1.9950	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.0000	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	2.0400	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.2500	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.3100	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.3700	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.3800	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.3900	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.4700	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.4900	QC
		O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	2.5000	QC
		O	2020-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.6800	QC
		O	2020-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.6700	QC
		O	2020-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	2.7500	QC
		O	2020-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 700	2.7550	QC
		O	2020-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.7650	QC
		O	2020-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	2.7000	QC
		O	2020-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.6900	QC
RRSP - Desjardins	PI	M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	3.9000	QC
		M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	3.9300	QC
		M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.8900	QC
		M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.8800	QC
		M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	3.9100	QC
		M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	3.8400	QC
		M	2020-03-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8900	QC
		M	2020-03-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.9000	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	1.9300	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.9700	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	1.9800	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.9900	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	1.9950	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.0000	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	2.0400	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.2500	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.3100	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.3700	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.3800	QC
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.3900	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
Titre Initié Porteur inscrit		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.4700	QC	
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.4900	QC	
		M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	2.5000	QC	
		M	2020-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.6800	QC	
		M	2020-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.6700	QC	
		M	2020-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	2.7500	QC	
		M	2020-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 700	2.7550	QC	
		M	2020-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.7650	QC	
		M	2020-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	2.7000	QC	
		M	2020-03-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.6900	QC	
		O	2018-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
	Thibault, Claude	5	O	2018-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2018-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
	O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.6800	QC		
	O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.8800	QC		
	O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	3.8867	QC		
	O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	3.8900	QC		
	O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.9090	QC		
	O	2019-06-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.9200	QC		
	O	2019-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 300	3.6300	QC		
	O	2020-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8400	QC		
	O	2020-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	1.8500	QC		
	O	2020-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.9000	QC		
RRSP - LJG	PI	M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.6800	QC	
	M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.8800	QC		
	M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	3.8867	QC		
	M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	3.8900	QC		
	M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.9090	QC		
	M	2019-06-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.9200	QC		
	M	2019-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 300	3.6300	QC		
	M	2020-03-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8400	QC		
	M	2020-03-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	1.8500	QC		
	M	2020-03-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.9000	QC		
	O	2018-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC		
	M	2018-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC		
Turcotte, Pierre	4, 3	O	2018-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
RRSP - National Bank Financial	PI	O	2020-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.1600	QC	
	O	2020-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	2.1700	QC		
	O	2020-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	2.1900	QC		
	O	2020-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	2.2000	QC		
	O	2020-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	2.2400	QC		
	O	2020-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	2.2500	QC		
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Forcier, Nathalie	5	O	2018-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 442		QC		
Lamarre, Robert	5	O	2018-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 061		QC		
Piccinin, Natalie	5	O	2019-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 017		QC		
Raymond, Paul	4, 5, 3	O	2018-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 437		QC		
Rousseau, Claude	5	O	2018-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	
	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 179		QC		
Thibault, Claude	5	O	2018-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 362		QC
Options (Class A Subordinate Voting Shares)								
Duchesne, Steeve	5	O	2020-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-23	D	50 - Attribution d'options	15 000		QC
Fonseca, Nigel	5	O	2020-06-23	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Forcier, Nathalie	5	O	2020-06-23	D	50 - Attribution d'options	40 000		QC
Lacasse, Michel	5	O	2020-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-23	D	50 - Attribution d'options	15 000		QC
Lamarre, Robert	5	O	2020-06-23	D	50 - Attribution d'options	40 000		QC
Paradis, Dany	5	O	2020-06-23	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Piccinin, Natalie	5	O	2020-06-23	D	50 - Attribution d'options	30 000		QC
Raymond, Paul	4, 5, 3	O	2020-06-23	D	50 - Attribution d'options	150 000		QC
Rousseau, Claude	5	O	2020-06-23	D	50 - Attribution d'options	85 000		QC
Smith, Russell	5	O	2020-06-23	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Thibault, Claude	5	O	2020-06-23	D	50 - Attribution d'options	60 000		QC
Groupe Colabor Inc.								
<i>Débiteures convertibles 6.00 échéance le 13 octobre 2021</i>								
The Article 6 Marital Trust created under the First Amended	3	O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 8 000.00	75.2500	QC
		O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 7 000.00	76.0000	QC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 25 000.00	76.0000	QC
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 37 000.00	76.0000	QC
GVIC Communications Corp.								
<i>Actions ordinaires Class B Voting</i>								
Johnston, Robert Bruce	3	O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 500	0.1500	BC
Healthcare Special Opportunities Fund								
<i>Parts de fiducie Class A Units</i>								
LDIC Inc.	3							
Various managed accounts	PI	O	2020-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150)	11.9600	ON
HEXO Corp.								
<i>Options</i>								
Chiara, Vincent	4	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Ewart, Jason	4	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	300 000		ON
Jones, Dominique Claude	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	370 000		ON
Miron, Adam	4, 5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Munzar, Michael R.	4	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
St-Louis, Sebastien G.	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	685 025		ON
		O	2020-06-25	D	50 - Attribution d'options	1 010 101		ON
Vaillancourt, Roch	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Hudbay Minerals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	107 400	2.9100USD	ON
Bay Resource Partners LP	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	198 100	2.9100USD	ON
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194 500	2.9100USD	ON
Thomas Claugus	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.9100USD	ON
ia Société financière inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blais, François	5	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	486	44.7500	QC
Iconic Minerals Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barnett, Richard	5	O	2020-06-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000	0.0500	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Barnett, Richard	5	O	2020-06-29	D	53 - Attribution de bons de souscription	400 000		BC
Imperial Metals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Fairholme Capital Management, L.L.C. Managed Accounts	3 PI	O	2020-06-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	1.7900	BC
		O	2020-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.7800	BC
Imperial Mining Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cashin, Peter John	4, 5	O	2020-06-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	180 000	0.0550	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Cashin, Peter John	4, 5	O	2020-06-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	180 000	0.0550	QC
IMV Inc								
<i>Deferred Share Units</i>								
Gregory, Julia Paige	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 254		NS
Hall, James Willis	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 613		NS
Pisano, Wayne	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 517		NS
Sheldon, Andrew J.	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 302		NS
Warmuth, Markus	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 939		NS
Inca One Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
HART, Kevin Ryan	5	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)		BC
Michelle Hart	PI	O	2020-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 500		BC
		O	2020-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500		BC
Indigo Books & Music Inc.								
<i>Options</i>								
Chapman, Kirsten Leigh	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.0000	ON
Dennis, Gildave Mayer	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.0000	ON
Loudon, Robert Craig	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.0000	ON
Parizadeh, Bahman	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.0000	ON
Williams, Nathan Ronald	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.0000	ON
Information Services Corporation								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Brooks, Karyn Anne	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200	15.0000	SK
Christiansen, Tom	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200	15.0000	SK
Emsley, Doug	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200	15.0000	SK
Guglielmin, Anthony Robert	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200	15.0000	SK
Musgrave, Scott	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200	15.0000	SK
Pourian, Iraj	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200	15.0000	SK
Powers, Laurie Lynn	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200	15.0000	SK
Ross, Heather	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200	15.0000	SK
Tchorzewski, Dion Edwin	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200	15.0000	SK
Teal, Joel Douglas	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	15.0000	SK
Innergex énergie renouvelable Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beaty, Ross J.	4							
Sitka Foundation	PI	O	2020-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(107 800)	20.0200	QC
Inovalis Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Inovalis Real Estate Investment Trust	1	O	2020-06-22	D	38 - Rachat ou annulation	17 100	7.8625	ON
		O	2020-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	7.7722	ON
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	7.6671	ON
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	7.6714	ON
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	7.6125	ON
Interfor Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
LUXMOORE, SIMON BRUCE	5	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.0750USD	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Ivanhoe Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Vincelli, Mary	5	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.7700	BC
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.7900	BC
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.8200	BC
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	3.8500	BC
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.8700	BC
Kerr Mines Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kostuik, Martin Leslie	4, 5	O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.1450	ON
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(73 500)	0.1450	ON
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 000)	0.1450	ON
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(127 500)	0.1450	ON
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 500)	0.1450	ON
Kinross Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ives, Glenn Antony Glenn Antony Ives Professional Corporation	4 PI	O	2020-05-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	9.6600	ON
Schimper, Claude J.S.	5	O	2020-06-25	D	51 - Exercice d'options	18 000	4.9500	ON
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	9.1100	ON
Sims, John Lewis	5	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 537)	8.9800	ON
		O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 498)	9.8700	ON
Timpano, Hélène	5	O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	9.1800	ON
Tomory, Paul Botond Stilicho	5	O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	9.7800	ON
		O	2020-06-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		ON
van Akkooi, Michiel	5	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 156)	9.6000	ON
		M	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 157)	9.6000	ON
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 495)	9.6500	ON
<i>Options</i>								
Schimper, Claude J.S.	5	O	2020-06-25	D	51 - Exercice d'options	(18 000)	4.9500	ON
La Societe de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
AGF Management Limited, La Societe de Gestion AGF Limitee	1	O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	58 100	4.7662	ON
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(58 100)	4.7662	ON
Le Fonds de dividendes du secteur des infrastructures durables								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Infrastructure Dividend Fund	1	O	2020-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.0100	AB
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.8836	AB
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.8770	AB
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	9.7644	AB
Le Fonds de dividendes du secteur des produits de consommation numériques								
<i>Parts de fiducie</i>								
Digital Consumer Dividend Fund	1	O	2020-06-23	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.2933	AB
		O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.1660	AB
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.2450	AB
		O	2020-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.2467	AB
Le Groupe Intertape Polymer Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Booth, Randi	5	O	2020-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 810	11.8300	QC
		M	2020-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 810	8.5470USD	QC
Quintas, Jorge Nelson	4	O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 100	11.5804	QC
Lightspeed POS Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Cloete, Nicholas	5							
CLOETE PTY LTD ITF CLOETE FAMILY TRUST	PI	O	2020-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	35.0000	QC
Liminal BioSciences Inc. (auparavant Prometic Sciences de la Vie inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pritchard, Bruce	5	O	2020-06-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(597)		QC
Joint Account (Spouse)	PI	O	2020-06-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	597		QC
Logistec Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>								
Bailey, Morgan Cantey	7	O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 000	28.5900	QC
Blanchette, Stephane	5	O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 200	28.5900	QC
Brunet, Mathieu	5	O	2018-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	600	28.5900	QC
Corrigan, Rodney	7	O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 000	28.5900	QC
Delisle, Carl	5	O	2018-08-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	600	28.5900	QC
Di Sante, George M.	7	O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	400	28.5900	QC
DUGAS, JEAN-CLAUDE	7, 5	O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	650	28.5900	QC
Loiselle, Réjean	7	O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 800	28.5900	QC
Miron, Michel	5	O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	900	28.5900	QC
Paquin, Jean	7	O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	650	28.5900	QC
PAQUIN, MADELEINE	4, 7, 6, 5	O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 800	28.5900	QC
Savoy, Marie-Chantal	5	O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	350	28.5900	QC
STEFANCIC, INGRID	7, 5	O	2020-06-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	600	28.5900	QC
Mangazeya Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Yanchukov, Sergey	3							
Sezaria Ltd	PI	O	2020-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 000	0.0700	ON
		O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	170 000	0.0700	ON
		O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0700	ON
Manitex Capital Inc.								
<i>Options</i>								
Rimstad, Wynn	4	O	2020-04-30	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		QC
		O	2020-06-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3300	QC
Martinrea International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cirulis, Peter	5	O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 298	7.7000USD	ON
Fairchild, Robert	5	O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	7.7300USD	ON
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	7.7580USD	ON
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5	O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	12 500		ON
<i>Options Options to purchase common shares</i>								
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5	O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(25 300)	10.5000	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(24 200)	10.5100	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(200)	10.5350	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(200)	10.5400	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(100)	10.4540	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(23 400)	10.5500	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(300)	10.5550	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(100)	10.5600	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(100)	10.5700	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(200)	10.5800	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 400)	10.6000	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(300)	10.6100	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(300)	10.6200	ON
		O	2020-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(100)	10.6250	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(10 700)	10.5000	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(600)	10.5100	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(3 500)	10.5200	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(3 700)	10.5300	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(200)	10.5350	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 100)	10.5400	ON
		O	2020-06-29	D	58 - Expiration de droits de souscription	(400)	10.5450	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 800)	10.5500	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)	10.5600	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 600)	10.5700	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)	10.5800	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(900)	10.5900	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(700)	10.6000	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(300)	10.6100	ON
		O	2020-06-29	D	59 - Exercice au comptant	(300)	10.6200	ON
		O	2020-06-30	D	59 - Exercice au comptant	(200)	10.5000	ON
		O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	7.3300	ON
MBN Corporation								
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>								
MBN Corporation	1	O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	700	5.9086	AB
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		AB
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	700	5.8400	AB
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		AB
MDC Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Lanuto, Frank Philip	5	O	2020-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 798	1.1033USD	ON
		O	2020-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 202	1.2044USD	ON
Penn, Mark Jeffrey	4, 5, 3							
The Stagwell Group LLC	PI	O	2020-03-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.6800USD	ON
		O	2020-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.0950USD	ON
Medexus Pharmaceuticals Inc.(formerly Pediapharm Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gulfo, Adele Madelyn	4	O	2019-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 819		QC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Gulfo, Adele Madelyn	4	O	2020-06-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 150)		QC
METAUX GENIUS INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1950	QC
Methanex Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
M&G Investment Management Limited	3							
M&G (Lux) Investment Funds 1	PI	O	2020-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(293)	18.2152USD	BC
Middlefield Can-Global REIT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1	O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	9.8152	AB
		O	2020-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.6986	AB
Mines Agnico Eagle Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Legault, Marc	5	O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2)	84.0800	ON
MINT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	700	5.0443	AB
Minto Apartment Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Greenberg, Roger	4, 5	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 115		ON
Kimberley, Allan Scott	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 367		ON
Kirk, Heather Catherine	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	971		ON
Moss, Jacqueline Crysler	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	881		ON
Nylassy, Simon	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 151		ON
Orsino, Philip	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	666		ON
Mogo Inc. (formerly, Difference Capital Financial Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feller, David Marshall	4, 5	O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.2600	BC
Van Winters, Kees Cornelis	4	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.2900	BC
Mullen Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mullen Group Ltd.	1	O	2020-06-24	D	38 - Rachat ou annulation	66 728	6.8711	AB
		O	2020-06-25	D	38 - Rachat ou annulation	66 728	6.8398	AB
		O	2020-06-26	D	38 - Rachat ou annulation	66 728	6.7709	AB
		O	2020-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	66 728	6.8628	AB
		O	2020-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	66 728	7.1013	AB
		O	2020-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 468 016)		AB
Neo Performance Materials Inc.								
<i>Dividend Equivalents in Dollars (Neo Cayman Holdings Inc.)</i>								
Bedford, Geoffrey Ralph	5	O	2020-06-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	66 114		ON
HOGAN, JEFFREY ROBERT	7	O	2020-06-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	23 000		ON
Karayannopoulos, Constantine Efthymios	4	O	2020-06-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	10 045		ON
Kroll, Gregory	7	O	2020-06-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	11 500		ON
Morris, Kevin	5	O	2020-06-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	32 189		ON
Noyrez, Eric	4	O	2020-06-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	6 278		ON
Suleman, Rahim	5	O	2020-06-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	32 189		ON
Timmerman, Frank	7	O	2020-06-26	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	12 778		ON
Neovasc Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Radow, Norman	4	O	2020-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 927	3.1500	BC
		O	2020-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	340	3.1500	BC
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Bebeau, Vicki Lee	5	O	2014-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 000		BC
Chalekian, Aaron	5	O	2018-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 000		BC
Clark, Christopher John	5	O	2007-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 000		BC
Colen, Fredericus	5	O	2018-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	105 000		BC
Marko, Alexei	4, 5	O	2003-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-22	D	58 - Expiration de droits de souscription	10 000		BC
Panton, John Christopher	5	O	2018-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 000		BC
Radow, Norman	4	O	2019-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Rubin, Steven Daniel	4	M	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		BC
		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		BC
<i>Options</i>								
Bebeau, Vicki Lee	5	O	2020-06-22	D	50 - Attribution d'options	35 000		BC
Chalekian, Aaron	5	O	2020-06-22	D	50 - Attribution d'options	35 000		BC
Clark, Christopher John	5	O	2020-06-22	D	50 - Attribution d'options	44 250	2.4200	BC
Colen, Fredericus	5	O	2020-06-22	D	50 - Attribution d'options	59 375		BC
JANZEN, DOUG	4	O	2020-06-22	D	97 - Autre	10 000	2.4200USD	BC
Little, William Reed	5	O	2019-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-22	D	50 - Attribution d'options	55 000		BC
Marko, Alexei	4, 5	O	2020-06-22	D	50 - Attribution d'options	5 000		BC
Panton, John Christopher	5	O	2020-06-22	D	50 - Attribution d'options	35 000		BC
Radow, Norman	4	O	2019-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-22	D	51 - Exercice d'options	5 000		BC
Rubin, Steven Daniel	4	O	2020-06-22	D	50 - Attribution d'options	5 000		BC
<i>Restricted Stock Units</i>								
Little, William Reed	5	O	2020-01-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		BC
		O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 044		BC
Neptune Solutions Bien-Être Inc. (anciennement Neptune Technologies & Bioressources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bélanger, Jean-Daniel	5	O	2020-06-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 026)	3.5000	QC
NeuPath Health Inc. (anciennement, Klinik Health Ventures Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bloom Burton & Co. Inc.	3	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bloom Burton Development Corp.	PI	O	2020-06-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bloom, Brian Matthew	3							
Bloom Burton & Co. Inc.	PI	O	2020-06-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bloom Burton Development Corporation	PI	O	2020-06-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bloom Burton Management Services Inc.	PI	O	2020-06-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Burton, Jolyon	4, 3							
Bloom Burton & Co. Inc.	PI	O	2020-06-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bloom Burton Development Corporation	PI	O	2020-06-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bloom Burton Management Services Inc.	PI	O	2020-06-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Connelly, Grant	5	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Legault, Daniel Marcel	4	O	2020-06-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(200 000)		ON
<i>Bons de souscription</i>								
Bloom Burton & Co. Inc.	3	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bloom, Brian Matthew	3							
Bloom Burton & Co. Inc.	PI	O	2020-06-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Burton, Jolyon	4, 3							
Bloom Burton & Co. Inc.	PI	O	2020-06-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Bloom Burton & Co. Inc.	3							
Bloom Burton Securities Inc.	PI	O	2020-06-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Bloom, Brian Matthew	3							
Bloom Burton Securities Inc.	PI	O	2020-06-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Burton, Jolyon	4, 3							
Bloom Burton Securities Inc.	PI	O	2020-06-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Connelly, Grant	5	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Legault, Daniel Marcel	4	O	2020-06-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(257 966)		ON
New Gold Inc.								
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>								
Chirekos, Nicholas John	4	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	67 741		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Davidson, Gillian	4	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	129 032		ON
Gowans, James Kitchener	4	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	77 419		ON
Mulligan, Margaret Jean	4	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	122 580		ON
Pearce, Ian	4	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	114 193		ON
Schonberner, Marilyn Joy	4	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	67 741		ON
New Pacific Metals Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Neal, Gordon	6	O	2020-06-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 000		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Neal, Gordon	6	O	2020-06-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 000)		BC
NexJ Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morris, William Frederick	4	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Deferred Share Unit</i>								
Beattie, E.Scott	4	O	2020-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	133 413	0.5000	ON
		O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 587	0.5000	ON
McPhee, Kenneth Ian	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 942	0.5000	ON
		O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 058	0.5000	ON
Morris, William Frederick	4	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 942	0.5000	ON
		O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 058	0.5000	ON
Tatham, William Murray	4, 3	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 942	0.5000	ON
		O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 058	0.5000	ON
Yach, David	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 942	0.5000	ON
		O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 058	0.5000	ON
NFI Group Inc. (formerly New Flyer Industries Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gray, Adam L.	4							
Coliseum Capital Management, LLC	PI	O	2020-06-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 300	17.2500	ON
		O	2020-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 700	16.9900	ON
		O	2020-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	102 800	16.7900	ON
Northisle Copper and Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McClintock, John	4, 5	O	2020-06-24	D	51 - Exercice d'options	400 000	0.0500	BC
<i>Options</i>								
McClintock, John	4, 5	O	2020-06-24	D	52 - Expiration d'options	(400 000)	0.0500	BC
Northland Power Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brace, John Wycliffe	4							
Brace Investment Holdings Inc.	PI	O	2020-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(226 000)	33.0145	ON
NOVAGOLD RESOURCES INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lang, Gregory Anthony	5	O	2020-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	298	8.2200USD	BC
		O	2020-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	214	11.4300USD	BC
		O	2020-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	207	11.7900USD	BC
		O	2020-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	203	12.0500USD	BC
		O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	275	8.9100USD	BC
		O	2020-06-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	303	8.0900USD	BC
Ottewell, David	5	O	2020-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	159	8.2200USD	BC
		O	2020-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	114	11.4300USD	BC
		O	2020-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	111	11.7900USD	BC
		O	2020-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	108	12.0500USD	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	146	8.9100USD	BC
		O	2020-06-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	161	8.0900USD	BC
Rimelman, Ronald	5	O	2020-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113	8.2200USD	BC
		O	2020-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	11.4300USD	BC
		O	2020-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	11.7900USD	BC
		O	2020-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	77	12.0500USD	BC
		O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104	8.9100USD	BC
Williams, Richard	5	O	2020-06-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	114	8.0900USD	BC
		O	2020-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123	8.2200USD	BC
		O	2020-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	88	11.4300USD	BC
		O	2020-05-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	86	11.7900USD	BC
		O	2020-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	12.0500USD	BC
		O	2020-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113	8.9100USD	BC
		O	2020-06-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125	8.0900USD	BC
Nutrien Ltd.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Burley, Christopher Michael	4	O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	223	34.5000USD	SK
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	465	34.9100USD	SK
Clark, Maura	4	O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	170	34.5000USD	SK
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	967	34.9100USD	SK
Everitt, David Charles	4	O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	318	34.5000USD	SK
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 862	34.9100USD	SK
Girling, Russell	4	O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 365	34.5000USD	SK
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 862	34.9100USD	SK
Hubbs, Miranda C.	4	O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	262	34.5000USD	SK
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	931	34.9100USD	SK
Laberge, Alice D.	4	O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	561	34.5000USD	SK
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	930	34.9100USD	SK
Madere, Consuelo	4	O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	122	34.5000USD	SK
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	474	34.9100USD	SK
Martell, Keith	4	O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	324	34.5000USD	SK
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	483	34.9100USD	SK
Regent, Aaron William	4	O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	327	34.5000USD	SK
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 862	34.9100USD	SK
Schmidt, Mayo	4	O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	472	34.5000USD	SK
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 151	34.9100USD	SK
Oceanic Iron Ore Corp.								
<i>Options</i>								
Batalha, Christopher Ross	5	O	2020-06-29	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1400	BC
Chan, Cathy	4	O	2020-06-29	D	50 - Attribution d'options	360 000	0.1400	BC
Dean, Steven	4	O	2020-06-29	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.1400	BC
Keep, Gordon	4, 5	O	2020-06-29	D	50 - Attribution d'options	360 000		BC
Liu, Tao (Thomas)	4	O	2020-06-29	D	50 - Attribution d'options	240 000	0.1400	BC
PAN, BING	5	O	2020-06-29	D	50 - Attribution d'options	360 000	0.1400	BC
Reynolds, John	4	O	2020-06-29	D	50 - Attribution d'options	360 000	0.1400	BC
Orca Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chase, Robert	4	O	2020-06-30	D	46 - Contrepartie de services	89 344	0.3050	BC
Clark, Richard Peter	4, 5	O	2020-06-30	D	46 - Contrepartie de services	500 219		BC
Field, David	4	O	2020-06-30	D	46 - Contrepartie de services	75 908		BC
Ross, Kevin John	5	O	2020-06-30	D	46 - Contrepartie de services	194 081		BC
White, Derek Christopher	4	O	2020-06-30	D	46 - Contrepartie de services	72 950		BC
Orezone Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Archambeault, Louis	5	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.8600	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Sun Valley Gold LLC								
Titre	3							
Initié	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 500)	0.8000	BC
Porteur inscrit		O	2020-06-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(120 500)	0.8200	BC
Sun Valley Gold LLC		O	2020-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	0.8500	BC
Client Accounts		O	2020-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 500)	0.8600	BC
		O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(362 000)	0.8600	BC
Ovintiv Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Dea, Peter Allen	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 497	12.8000	AB
McIntire, Lee Alan	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 497	12.8000	AB
Shaw, Brian Gordon	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 497	12.8000	AB
Waterman, Bruce G.	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 630	12.8000	AB
Woitas, Clayton	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 662	12.8000	AB
Pages Jaunes Limitée								
<i>Deferred Share Unit</i>								
Eckert, David Alan	5	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	282	9.7302	QC
Forman, Craig	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	663	9.7302	QC
Hall, Rob	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	460	9.7302	QC
Kudzman, Susan	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 066	9.7302	QC
Raina, Kalpana	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	557	9.7302	QC
Russo, Paul W.	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	9.7302	QC
<i>Restricted Share Unit</i>								
Cooper, Treena	4	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	164	9.7302	QC
Eckert, David Alan	5	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 773	9.7302	QC
King, Sherilyn Ann	5	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	140	9.7302	QC
Sciannamblo, Franco	5	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	62	9.7302	QC
Pan American Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carroll, Michael Louis	4	O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	30.3900USD	BC
Couturier, Ignacio Llerena	5	O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	1 010	11.4900	BC
		O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	3 448	23.6100	BC
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 458)	39.0000	BC
Emerson, Christopher	5	O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	4 000	9.7600	BC
		O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	2 500	23.6100	BC
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	41.2300	BC
Fisher, Delaney Joseph	5	O	2020-06-24	D	51 - Exercice d'options	7 155	18.6400	BC
		O	2020-06-24	D	51 - Exercice d'options	8 805	17.5300	BC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 960)	39.0000	BC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.0200	BC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	39.0500	BC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.1000	BC
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.1500	BC
Greer, Georges	5	O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	38.6800	BC
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.6700	BC
		O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	6 840	18.6400	BC
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(640)	38.6600	BC
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	38.6500	BC
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.6400	BC
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	38.6300	BC
Paterson, Cameron	5	O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	2 500	9.7600	BC
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	41.1100	BC
Wafforn, Martin	5	O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	7 271	23.6100	BC
		O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	12 887	18.6400	BC
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 148)	41.0500	BC
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.0700	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.9500	BC
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.0400	BC
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10)	41.2700	BC
<i>Options</i>								
Couturier, Ignacio Llerena	5	O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	(1 010)	11.4900	BC
		O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	(3 448)	23.6100	BC
Emerson, Christopher	5	O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	9.7600	BC
		O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	23.6100	BC
Fisher, Delaney Joseph	5	O	2020-06-24	D	51 - Exercice d'options	(7 155)	18.6400	BC
		O	2020-06-24	D	51 - Exercice d'options	(8 805)	17.5300	BC
Greer, Georges	5	O	2020-06-23	D	51 - Exercice d'options	(6 840)	18.6400	BC
Paterson, Cameron	5	O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	9.7600	BC
Wafforn, Martin	5	O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	(7 271)	23.6100	BC
		O	2020-06-30	D	51 - Exercice d'options	(12 887)	18.6400	BC
Pembina Pipeline Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Howe, Maureen	4							
RBC RRSP	PI	O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	32.7500	AB
Perpetual Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McKean, Linda Lee	5	O	2020-06-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	75 000	0.0100	AB
<i>Restricted Rights</i>								
McKean, Linda Lee	5	O	2020-06-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(75 000)	0.0100	AB
PHX Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hibbard, Lawrence M.	4	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7063	AB
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7000	AB
Pieridae Energy Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dargewicz, Robert	5	O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.3300	AB
Plaza Retail REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3							
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI	O	2020-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	3.1900	NB
		O	2020-06-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	3.2500	NB
Polymet Mining Corp.								
<i>Débetures convertibles Maturing March 31, 2023</i>								
Glencore plc	3							
Glencore AG	PI	O	2020-06-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 7 000 000.00	0.2223USD	ON
<i>Options</i>								
Fermo, David John	4	O	2020-06-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-25	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.3900USD	ON
Premium Brands Holdings Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kalutycz, William Dion	5							
Pauline Diether	PI	O	2020-06-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	78.4500	BC
Primo Water Corporation (formerly, Cott Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Muscato, David Michael	5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Shivprasad, Ghire Chandra	5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Muscato, David Michael	5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Shivprasad, Ghire Chandra	5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Performance Share Units</i>								
Muscato, David Michael	5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Shivprasad, Ghire Chandra	5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Kitching, Steven	5	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 652		ON
Muscato, David Michael	5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Shivprasad, Ghire Chandra	5	O	2020-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Profound Medical Corp. (formerly Mira IV Acquisition Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dewan, Rashed Osman	5	O	2020-06-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	5 000	14.0000	ON
Singh, Guruprit Kour	5	O	2020-06-29	D	54 - Exercice de bons de souscription	5 000	14.0000	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Dewan, Rashed Osman	5	O	2020-06-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	(5 000)	14.0000	ON
Singh, Guruprit Kour	5	O	2020-06-29	D	54 - Exercice de bons de souscription	(5 000)	14.0000	ON
Quinsam Captial Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dent, Roger	4, 5							
Susan Lambie	PI	O	2020-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1150	ON
		O	2020-06-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	135 000	0.1200	ON
		O	2020-06-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 000	0.1150	ON
Quisitive Technology Solutions, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jog, Vijay Mukund	4	O	2020-06-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	160 000	0.7500	ON
REINHART, MICHAEL ROBERT	1	O	2020-06-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	110 383	0.7500	ON
<i>Bons de souscription</i>								
REINHART, MICHAEL ROBERT	1	O	2018-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Ravensource Fund (formerly The First Asia Income Fund)								
<i>Parts de fiducie</i>								
Patrick WE Hodgson Testamentary Spousal Trust	3							
Camille Hodgson - non-registered	PI	O	2019-09-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2019-09-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
The Hodgson Family Foundation (formerly, The Patrick Hodgson	3	O	2020-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Recipe Unlimited Corporation (formerly Cara Operations Limited)								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Fairfax Financial Holdings Limited	3							
Riverstone Insurance (UK) Limited	PI	O	2020-06-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(761 400)	9.5600	ON
TIG Insurance (Barbados)	PI	O	2020-06-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	761 400	9.5600	ON
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTEE								
<i>Actions ordinaires</i>								
Le Bel, André	5	O	2020-06-22	D	97 - Autre	8 780	12.9600	QC
		M	2020-06-22	D	97 - Autre	8 780	12.5700	QC
Lessard, Luc	5	O	2020-06-22	D	97 - Autre	11 838	12.5700	QC
Roosen, Sean	4, 5	O	2020-06-22	D	97 - Autre	12 631	12.5700	QC
Ruel, Frédéric	5	O	2020-06-22	D	97 - Autre	5 650	12.5700	QC
Vézina, François	5	O	2020-06-22	D	97 - Autre	1 513	12.5700	QC
<i>Droits Deferred Share Units/Unités d'actions différées</i>								
Baird, John Russell	4	O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	700	12.8200	QC
Bertrand, Françoise	4	O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 400	12.8200	QC
Burzynski, John Feliks	4	O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 400	12.8200	QC
Curfman, Christopher C.	4	O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 400	12.8200	QC
Ferstman, Joanne Shari	4	O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 000	12.8200	QC
John, William Murray	4	O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500	12.8200	QC
Labbé, Pierre	4	O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 400	12.8200	QC
PAGE, CHARLES ELIJAH	4	O	2020-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 400	12.8200	QC
<i>Droits Restricted Share Units/Unités d'actions restreintes</i>								
Le Bel, André	5	O	2020-06-22	D	97 - Autre	(18 896)	12.9600	QC
		M	2020-06-22	D	97 - Autre	(18 896)	12.5700	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Lessard, Luc	5	O	2020-06-22	D	97 - Autre	(25 475)	12.9600	QC
		M	2020-06-22	D	97 - Autre	(25 475)	12.5700	QC
Roosen, Sean	4, 5	O	2020-06-22	D	97 - Autre	(27 181)	12.5700	QC
Ruel, Frédéric	5	O	2020-06-22	D	97 - Autre	(12 159)	12.5700	QC
Vézina, François	5	O	2020-06-22	D	97 - Autre	(3 257)	12.5700	QC
Ressources Auxico Canada Inc.								
<i>Débetures convertibles</i>								
Billings, Mark Anthony	4							
Gestion Marengo Management Inc.	PI	O	2017-08-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00	0.1000	QC
West, Kenneth Reginald	4	O	2018-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 50 000.00	1.0000	QC
Ressources Melkior Inc.								
<i>Options</i>								
Deluce, Jonathon	4, 5							
Silverwater Capital Corp.	PI	O	2020-02-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-25	I	50 - Attribution d'options	90 000		BC
Ressources Minières Vanstar Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morissette, Guy	4, 5	O	2020-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	1.3000	QC
		M	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	1.3000	QC
Ressources Robex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Claude	4	O	2020-06-26	D	36 - Conversion ou échange	750 000	0.0900	QC
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.3550	QC
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.3600	QC
<i>Options</i>								
Cohen, Georges	4, 5, 3	O	2020-06-29	D	50 - Attribution d'options	3 000 000	0.3500	QC
Goulet, Claude	4	O	2020-06-26	D	51 - Exercice d'options	(750 000)	0.0900	QC
Ressources Sirios Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doucet, Dominique	4, 5	O	2020-06-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	99 968	0.1500	QC
Ressources Teck Limitée								
<i>Options</i>								
Fisher, Justine Beth	5	O	2020-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2020-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Performance Share Units</i>								
Fisher, Justine Beth	5	O	2020-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Restaurant Brands International Inc.								
<i>Parts Restricted Shares</i>								
Athayde, Felipe	7	O	2020-06-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	53.8000USD	ON
Rex Opportunity Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Guebert, David Dean	4	O	2020-06-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.2000	ON
Im, Daniel	4							
The Im Family Trust (2016)	PI	O	2020-06-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	125 000	0.2000	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Guebert, David Dean	4	O	2020-06-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Im, Daniel	4							
The Im Family Trust (2016)	PI	O	2020-06-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	125 000		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Rocky Mountain Liquor Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Byrne, Joan	3	O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	0.0600	AB
		O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 400	0.0550	AB
Byrne, Peter	5, 3	O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	0.0600	AB
		O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 400	0.0550	AB
Rogers Communications Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Fernandes, Jorge Manuel Capelas	5	O	2020-06-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 565		ON
Saputo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wallace, Richard	5	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 520	32.8600	QC
ScoZinc Mining Ltd.								
<i>Options</i>								
Candrea, Simion	5	O	2019-10-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-06-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4500	BC
Seven Generations Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Proctor, Marty Leigh	4, 5	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	3.2000	AB
Shawcor Ltee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hibben, Alan Roy	4	O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.5000	ON
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares</i>								
Miller, Craig Stuart	5	O	2020-06-24	D	51 - Exercice d'options	2 916	6.2200USD	ON
		O	2020-06-24	D	36 - Conversion ou échange	(2 916)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2020-06-25	D	51 - Exercice d'options	790	22.4400USD	ON
		O	2020-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(790)	886.5600USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2020-06-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 000)	906.0158USD	ON
7910240 Canada Inc.	PI	O	2020-06-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 000)	906.0158USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2020-06-24	D	36 - Conversion ou échange	2 916		ON
		O	2020-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 916)	911.0000USD	ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2020-06-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	656	137.7200USD	ON
		O	2020-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(656)	886.5600USD	ON
<i>Options</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2020-06-25	D	51 - Exercice d'options	(790)	22.4400USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2020-06-24	D	51 - Exercice d'options	(2 916)	6.2200USD	ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2020-06-25	D	51 - Exercice d'options	(656)	137.7200USD	ON
Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vyas, Rajesh	5	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	1.9600	ON
Slam Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Taylor, Michael R.	4, 5	O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0250	NB
Yates, Edward Montagu	4	O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 000	0.0250	NB
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0250	NB
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0250	NB
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 834	0.0300	NB
Societe Aurifere Barrick								
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>								
Cisneros, Gustavo Alfredo	4	O	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	448	24.0700USD	ON
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 636	26.0800USD	ON
Coleman, Christopher Lewis	4	O	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59	24.0700USD	ON
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 636	26.0800USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Evans, John Michael	4	O	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	273	24.0700USD	ON
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 636	26.0800USD	ON
Greenspun, Brian Lee	4	O	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	207	24.0700USD	ON
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 636	26.0800USD	ON
Harvey, Joseph Brett	4	O	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	365	24.0700USD	ON
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 636	26.0800USD	ON
Quinn, Andrew James	4	O	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59	24.0700USD	ON
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 636	26.0800USD	ON
Silva Rojas, Maria Loreto	4	O	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	24.0700USD	ON
		O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 677	26.0800USD	ON
Thornton, John Lawson	4, 5	O	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	24.0700USD	ON
Spartan Delta Corp. (formerly Return Energy Inc.)								
<i>Options</i>								
Archibald, Donald	4	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.0000	AB
Berg, Randy Murray	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	151 600	3.0000	AB
Greenall, Geraldine Louise	5	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	169 800	3.0000	AB
Greenslade, Reginald James	4	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.0000	AB
		M	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.0000	AB
Hodgson, Mark Alan	5	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	151 600	3.0000	AB
KALANTZIS, FOTIS	4, 5	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	485 100	3.0000	AB
MacDonald, Tamara	4	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.0000	AB
		M	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.0000	AB
Martin, Craig Christopher	5	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	151 600	3.0000	AB
McHardy, Richard Francis	4, 5	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	424 400	3.0000	AB
Natras, Thanos Athanassios	5	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	151 600	3.0000	AB
Overstrom, Kevin	4	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.0000	AB
Paton, Brendan Archibald	5	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	97 000	3.0000	AB
Sprott Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ciampaglia, John A.	7	O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	43.2500	ON
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	43.4800	ON
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	45.2500	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Birch, Graham John	4	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(76 772)		ON
		M	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(76 773)		ON
		M'	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(76 772)		ON
Dewhurst, Ronald Richard	4	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(77 886)		ON
		M	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(77 893)		ON
		M'	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(77 886)		ON
Ranson, Sharon Margaret	4	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(244 379)		ON
		M	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(244 399)		ON
		M'	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(244 379)		ON
ZIGROSSI, ROSEMARY	4	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(124 126)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(124 127)		ON
		M'	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(124 143)		ON
		M''	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(124 127)		ON
Starlight U.S. Multi-Family (No. 1) Core Plus Fund								
<i>Parts de société en commandite Class A</i>								
Rosenbaum, Harry	4	O	2020-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.4400	ON
		O	2020-06-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	9.4700	ON
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	9.3000	ON
Stellar OrAfrique Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Giroux, Maurice	4, 5	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0400	BC
STEP Energy Services Ltd.								
<i>Performance Share Units - Business Unit</i>								
Duhon, Brock	5	O	2018-12-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 282)		AB
		M	2018-12-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 564)		AB
		O	2019-03-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 153)		AB
		M	2019-03-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 195)		AB
		O	2019-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15		AB
		M	2019-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46		AB
		O	2018-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 847		AB
		O	2019-03-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 122		AB
Persad, Shane Premnath	5	O	2019-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 451)		AB
		M	2019-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 451)		AB
Thompson, Rory John Will	5	O	2019-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 354)		AB
		O	2017-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 877	11.9904	AB
		M	2017-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 630	11.9904	AB
		O	2019-03-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(261)		AB
		M	2019-03-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(785)		AB
<i>Performance Share Units - Corporate Unit</i>								
Duhon, Brock	5	O	2019-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125 958	1.5100	AB
		M	2019-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 595	1.5100	AB
Sulliden Mining Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ptolemy, Ryan Jeffery	5	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Surge Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Colborne, Paul	4	O	2020-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 861	0.2940	AB
		O	2020-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 287	0.2750	AB
Swiss Water Decaffeinated Coffee Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johnston, Robert Bruce	4	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
TELUS Corporation								
<i>Restricted Share Units</i>								
Lewis, Stephen Flynn	5	O	2020-06-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	424		BC
		O	2020-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 318	22.7700	BC
TerraVest Industries Inc. (formerly TerraVest Capital Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2020-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	15.6500	AB
Clarke Inc.	3							
Clarke Inc Master Trust	PI	O	2020-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(494 302)	15.6500	AB
Tervita Corporation								
<i>Droits Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Billing, Grant Donald	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 496		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Hagerman, Allen R.	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 933		AB
Kramer, Cameron Steven	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 417		AB
Pridham, Gordon E.	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 900		AB
Ramsay, Douglas Robert	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 417		AB
Riddell Rose, Susan	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 900		AB
Thornton, Jay	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 417		AB
WALBRIDGE, KEVIN CHARLES	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 900		AB
Tetra Bio-Pharma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chamberland, Guy 9315-4466 quebec inc	PI	O	2020-06-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 000	0.2150	ON
<i>Options</i>								
Chamberland, Guy	5	O	2020-06-24	D	50 - Attribution d'options	115 000	0.2100	ON
Néron, Steve	5	O	2018-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	80 000	0.2100	ON
		M	2020-06-25	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.2100	ON
TFI International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bédard, Alain	4, 5	O	2020-06-26	D	51 - Exercice d'options	25 000	20.1800	QC
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	46.4070	QC
		O	2020-06-29	D	51 - Exercice d'options	25 000	20.1800	QC
		O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	46.2060	QC
<i>Deferred Share Units</i>								
ABI-KARAM, LESLIE	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	812		QC
Bérard, André	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	850		QC
Bouchard, Lucien	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	596		QC
Giard, Diane	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	614		QC
Guay, Richard	4, 5	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	335		QC
KELLY-ENNIS, DEBRA	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	837		QC
Manning, Neil Donald	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	628		QC
Nayar, Arun	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	881		QC
<i>Options</i>								
Bédard, Alain	4, 5	O	2020-06-26	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		QC
		O	2020-06-29	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		QC
The Keg Royalties Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Kerr, Timothy Springhouse Investments Corp.	PI	O	2020-06-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.8600	BC
		O	2020-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.5500	BC
		O	2020-06-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.5600	BC
		O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.6600	BC
		O	2020-06-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.5710	BC
ThreeD Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
1313366 Ontario Inc.	3	O	2020-06-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	0.0875	ON
		O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0916	ON
Factor, Lynn	3	O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0900	ON
		O	2020-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0975	ON
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(99 500)	0.0900	ON
		O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1000	ON
Kopman, Jeff 1313366 Ontario Inc.	PI	O	2020-06-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	0.0875	ON
		O	2020-06-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0916	ON
TORC Oil & Gas Ltd.								
<i>Restricted Awards</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Shwed, Dale Orest	4	O	2020-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	(41 538)		AB
		M	2020-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 538		AB
		M'	2020-03-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 538		AB
Toromont Industries Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hill, Wayne S.	4							
FORUSONS Holdings Inc.	PI	O	2020-06-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(160 100)		ON
YYZ Capital Inc.	PI	O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	160 100		ON
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Halyk, Daniel Kim	4, 5	O	2020-06-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1500	AB
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1500	AB
		O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.1100	AB
TransAlta Corporation								
<i>DSU (Deferred Share Units)</i>								
SHARMAN, SANDY	4	O	2020-06-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 895	8.1700	AB
		M	2020-06-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 809	8.1700	AB
TransAlta Renewables Inc.								
<i>DSU (Deferred Share Units)</i>								
Drinkwater, David William	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	151	14.5900	AB
Hagerman, Allen R.	4	O	2020-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	159	14.5900	AB
TransGlobe Energy Corporation								
<i>PSU</i>								
Clarkson, Ross Gordon	4	O	2020-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(131 344)	0.6800	AB
Neely, Randy	4, 5	O	2020-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(69 728)	0.6800	AB
Ok, Edward Dale	5	O	2020-06-23	D	59 - Exercice au comptant	(8 532)	0.6800	AB
Tree Island Steel Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doman, Amar	4, 3							
The Futura Corporation	PI	O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.0490	BC
Trican Well Service Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2020-06-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	0.8100	AB
		O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8100	AB
		O	2020-06-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	94 500	0.8180	AB
True North Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Baryshnik, Jeff Matthew	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	693	5.5893	ON
Biggar, William John	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 437	5.5893	ON
Cardy, Roland	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 878	5.5893	ON
Ossip, Alon Samuel	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 386	5.5893	ON
Poklar, Sandy Ivan	4	O	2020-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	827	5.5893	ON
Tucows Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV	3	O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	56.7617USD	ON
Unigold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2020-06-24	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 900 000	0.1800	ON
Sprott, Eric S.	3							
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2020-06-24	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 900 000	0.1800	ON
<i>Bons de souscription</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2020-06-24	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 950 000	0.3000	ON
Sprott, Eric S.	3							
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2020-06-24	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 950 000	0.3000	ON
Uni-Sélect inc.								
<i>Restricted Share Units (RSUs)</i>								
Bussieres, Eric	5	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 847	6.4160	QC
Croxson, Neil	5	O	2019-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 132	6.4160	QC
Juneau, Louis	5	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 762	6.4160	QC
McCorry, Joseph E.	5	O	2020-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 986	6.4160	QC
Savoie, Suzanne	5	O	2016-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 259	6.4160	QC
Windom, Anthony Brent	4, 5	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	118 976	6.4160	QC
<i>Unités actions de Performance /Performance Share Unit</i>								
Bussieres, Eric	5	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 847	6.4160	QC
Croxson, Neil	5	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 132	6.4160	QC
Juneau, Louis	5	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 762	6.4160	QC
McCorry, Joseph E.	5	O	2020-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 986	6.4160	QC
Savoie, Suzanne	5	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 259	6.4160	QC
Windom, Anthony Brent	4, 5	O	2020-06-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	118 976	6.4160	QC
Uranium Participation Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hayslett, Jr, Thomas Lamb	4	O	2020-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.3300USD	ON
Urbanimmersive inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bedard, Simon	4	O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0450	QC
Val-d'Or Mining Corporation (formerly Nunavik Nickel Mines Ltd.)								
<i>Options</i>								
De Vega, Quirico (Rico)	6, 5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Mariage, Frank	4	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1500	QC
Mullan, Glenn J	4, 6	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	400 000		QC
Rosatelli, Michael P.	5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	80 000		QC
Shewchuk, Lukas C.W.	4	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	200 000		QC
Zinke, Jens	4, 5	O	2020-06-26	D	50 - Attribution d'options	240 000		QC
Versus Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tingle, Brian	4	O	2020-06-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 000 000	0.1500	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Tingle, Brian	4	O	2020-06-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 000 000)	0.1500	BC
Viemed Healthcare, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moore, Michael	5	O	2020-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	11.5907USD	BC
ViveRE Communities Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Turner, Thomas Richard	4	O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1950	NS
		O	2020-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1950	NS
Wesdome Gold Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carpenter, Lindsay Jean Maria	5	O	2020-06-22	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.4600	ON
		O	2020-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	11.0000	ON
<i>Options</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Carpenter, Lindsay Jean Maria	5	O	2020-06-22	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		ON
Westshore Terminals Investment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pattison, James A. Great Pacific Financial Services Ltd.	3 PI	O	2020-06-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	133 200	16.3781	BC
Whitecap Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wall, Bradley John	4	O	2020-06-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	2.2000	AB
WildBrain Ltd. (formerly, DHX Media Ltd.)								
<i>Bons de souscription</i>								
Fine Capital Partners, L.P. Adom Partners, LP	3 PI	O	2015-04-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2020-06-24	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 649 500		NS
Dekel Partners, LP	PI	O	2015-04-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2020-06-24	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 350 500		NS
<i>US Exchangeable Debentures 7.5 of WildBrain Holdings LLC</i>								
Fine Capital Partners, L.P. Adom Partners, LP	3 PI	O	2015-04-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2020-06-24	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 6 469 205.00		NS
Dekel Partners, LP	PI	O	2015-04-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2020-06-24	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 5 739 145.00		NS
Xebec Adsorption Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bowie, Peter Guy	4	O	2020-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
DUFOUR, LOUIS	5	O	2020-06-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(100 000)	3.6000	QC
RAO, PRABHU KRUTHYVENTI	4, 5	O	2020-06-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(400 000)	3.6000	QC
Sorschak, Kurt	4, 5, 3	O	2020-06-26	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(2 000 000)	3.6000	QC

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
2840-8805 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-06-23
9414-6651 QUÉBEC INC.	Permis change de devises	2020-06-23
EMQ CANADA LIMITED	Change de devises et transfert de fonds	2020-06-30
FORIS INC.	Permis transfert de fonds	2020-06-30
MARCHÉ LÈVE-TÔT	Exploitation de guichets automatiques	2020-06-23
SUCRERIE BONAVENTURE INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-06-30
TAPIS VERT SAINTE-FOY INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-06-30

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
LE SAINT-BOCK BRASSERIE ARTISANALE IN.C	Exploitation de guichets automatiques	2020-06-23

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.